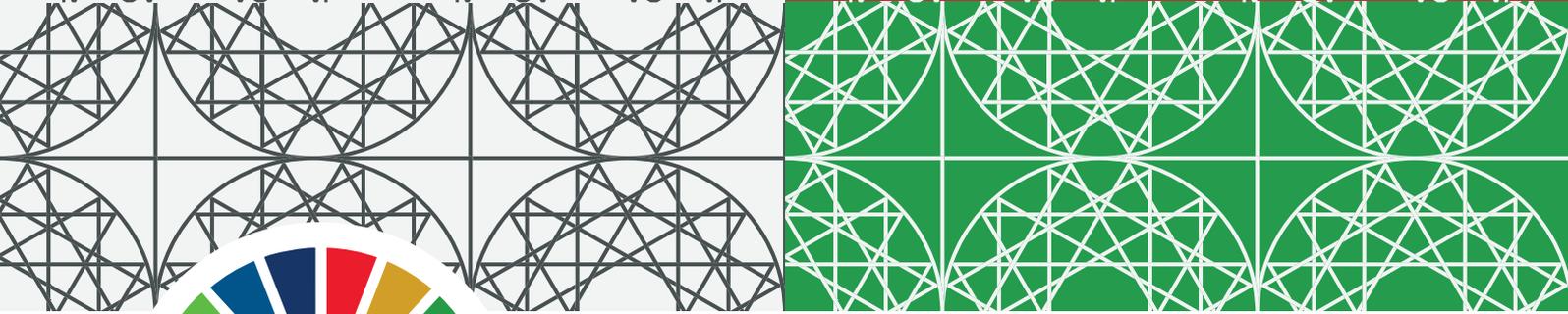


REVUE NATIONALE VOLONTAIRE RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET PROSPÉRITÉ PARTAGÉE





R E V U E
N A T I O N A L E
V O L O N T A I R E
D E S O B J E C T I F S D E
D É V E L O P P E M E N T
D U R A B L E



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Sommaire

Index encadrés	5
Index tableaux	5
Index graphiques et cartographie	6
Abréviations	7
1. Déclaration liminaire	8
2. Résumé exécutif principaux messages	10
3. Introduction générale	12
4. Méthodologie et processus de préparation de la Revue Nationale Volontaire	14
5. Analyse de la Gouvernance institutionnelle du processus RNV	16
6. Harmonisation du cadre national de planifications et des ODD	18
7. Analyse des progrès réalisés pour l'atteinte des 17 ODD et des cibles prioritaires nationales	21
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	22
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	26
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	30
Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	34
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	38
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.	42
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	46
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.	50
Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	54
Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	58
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	62
Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.	66
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	70
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.	74
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	78
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	82
Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.	86
8. Conclusion et recommandations	90
9. Annexe : Synthèse de la contribution de la Société civile à la revue nationale volontaire (RNV)	92

Index encadrés

Encadré 1.	Exploitation artisanale de l'Or: Une nouvelle source de croissance et opportunité inespérée pour les plus pauvres malgré ses défis, surtout environnementaux.	25
Encadré 2.	Une approche innovante pour lutter contre le charançon rouge	29
Encadré 3.	Le forfait Obstétrical: une expérience concluante pour l'amélioration de l'accessibilité financière des femmes aux services de santé maternelle	33
Encadré 4.	L'alimentation en énergies renouvelables de la ville de Nouakchott	49
Encadré 5.	Améliorer le pilotage de l'économie en renforçant les outils de prévision économique et de gestion des finances publiques.	53
Encadré 6.	Zone Franche de Nouadhibou	57
Encadré 7.	Programme Tekavoul: Un programme ambitieux en cours de mise à l'échelle du pays	61
Encadré 8.	Pour un nouveau programme Twize de plus grande envergure, plus rapide et plus spécialisé.	65
Encadré 9.	Le Groupe de Travail de l'IMROP 2019	77
Encadré 10.	Des comités villageois dans la zone du Hodh Charghi pour contribuer à l'atteinte de l'Objectif 16.	85

Index tableaux

Tableau 1.	Exécution du Plan d'Action	23
Tableau 2.	Évolution de la malnutrition 2016-2018	27
Tableau 3:	Taux de Croissance du PIB du Secteur Rural	28
Tableau 4:	Temps de trajet vers une structure sanitaire (2014)	31
Tableau 5:	Financement de l'hydraulique et assainissement (2016-2018) En millions MRU	43
Tableau 6:	Indicateurs d'assainissement	44
Tableau 7:	Type de toilettes utilisées par les ménages	44
Tableau 8:	Création d'Unités Industrielles (2016-2018)	55
Tableau 9:	Situation des accidents routiers	56
Tableau 10:	Indice de Gini par Wilaya (2008-2014)	59
Tableau 11:	Personnes vivant avec un revenu inférieur de 50 % ou plus au revenu national moyen, par âge	59
Tableau 12:	Répartition des ménages par type d'habitat et par milieu de résidence (2013)	62
Tableau 13:	Habitat par type de toiture (2013)	63
Tableau 14.:	Subventions aux hydrocarbures fossiles (millions MRO)	69
Tableau 15:	État des émissions des Gaz à Effet de Serre en Mauritanie	73
Tableau 16:	Relevé pH dans la Baie du Lévrier	74
Tableau 17:	État du couvert forestier en Mauritanie	78
Tableau 18:	Longueurs des pare-feu réalisés	80
Tableau 19:	Détenus en attente de Jugement (2016-2018)	82
Tableau 20:	Plan d'Investissement du G5 Sahel (2019-2021) (en millions d'Euros)	88

Index graphes

Graphique 1.	Distribution des coûts de fonctionnement des boutiques EMEL à l'intérieur du pays (%)	22
Graphique 2:	Maladies les plus courantes, 2014 (en %)	
Graphique 3:	Taux de Prévalence du Paludisme en ‰ (2015-2018)	32
Graphique 4:	Évolution des dépenses de l'Éducation	35
Graphique 5:	Taux Net de Scolarisation (2016-2018), en %	35
Graphique 6:	Taux d'achèvement du Primaire (2016-2018) en %	36
Graphique 7:	Élèves admis au CEF et au Brevet (en %)	36
Graphique 8:	Indice de parité au fondamental (en %)	36
Graphique 9:	Tendance du mariage avant 15 et avant 18 ans chez les femmes âgées de 15-49 ans	38
Graphique 10:	Évolution des fréquences des MGF par tranche d'âge, en %	39
Graphique 11.:	Participation des femmes aux instances de prise de décision en Mauritanie (2019)	41
Graphique 12:	Répartition des investissements publics en hydraulique et assainissement entre urbain et rural (2016-2018)	43
Graphique 13:	Le Taux de Croissance (2009-2018)	50
Graphique 14:	Taux de Chômage (2012-2017)	51
Graphique 15:	Travail des Enfants (2012-2017), en %	51
Graphique 16:	Indice de Qualité des Infrastructures	55
Graphique 17:	Évolution de la part des déciles le plus pauvre et le plus riche dans la consommation totale (2004-2014), en %	58
Graphique 18:	Évolution de la part des quintiles le plus pauvre et le plus riche dans la consommation totale (2004-2014), en %	58
Graphique 19:	Taux de Pauvreté et Handicap (2014)	59
Graphique 20:	Matériaux de Construction Utilisés (2013)	63
Graphique 21.:	Évolution des températures superficielles en ZEE mauritanienne (1982-2018)	70
Graphique 22:	Évolution des moyennes décennales de la température superficielle en ZEE mauritanienne (1992-2018)	71
Graphique 23:	Évolution des recettes fiscales hors pétrole 2013-2018 (en milliards MRO)	86
Graphique 24:	Financement de l'investissement Public (en milliards MRO)	87
Graphique 25:	Financement de Secteur de la Santé (en milliards MRO)	87

cartographie

Incidence de la pauvreté non monétaire selon la Wilaya	23
Insécurité alimentaire et nutritionnelle - projection mars 2019	27
Utilisation des services de santé	31
Incidence de la pauvreté non monétaire selon la Wilaya	31
Enfants d'âge scolaire non scolarisés	35
Jeunes femmes de 15 à 19 ans actuellement mariées, par Wilaya	39
Pourcentage de femmes ayant subi n'importe quelle forme de MGF, par Wilaya	39
Enfants utilisant des eaux de surface, par commune	42
Enfants n'ayant pas accès à des toilettes, par commune	44
Enfants de 5 à 11 ans travaillant, par Wilaya	52

Abréviations

AMM	Association des Maires de Mauritanie
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention – Cadre des Nations – Unies sur les Changements Climatiques
CCS	Comité de Coordination et de Suivi de la SCAPP
CENI	Commission Électorale Nationale Indépendante
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CMAP	Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
CPDN	Contributions Prévues Déterminées au Niveau National
CRD	Comités Régionaux de Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTC	Comité Technique de Coordination
DAL	Directive d'Aménagement du Littoral
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GES	Gaz à Effet de Serre
GT IMROP	Groupe de Travail de l'IMROP
GTLS	Groupes de Travail des Leviers Stratégiques de la SCAPP
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
OMVS	Organisation de la mise en valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONS	Office National des Statistiques
OSC	Organisation de la Société Civile
PDALM	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral
PDU	Programme de Développement Urbain
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PNBA	Parc National du anc d'Arguin
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	Rapport d'État sur le Système Éducatif National
RIA	Rapid Integration Assessment
RNV	Revue Nationale Volontaire
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
UNPM	Union Nationale du Patronat Mauritanien
ZEE	Zone Économique Exclusive



Déclaration liminaire

Le Gouvernement mauritanien a élaboré en 2016 la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Cette stratégie fait de l'inclusion et l'autonomisation des populations le fil conducteur de l'action gouvernementale en combinant la recherche d'une croissance inclusive et le lancement de programmes ciblés, pour ne laisser personne de côté.

Pour pérenniser les progrès enregistrés en matière de réduction de la pauvreté et accélérer la réduction des inégalités, les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, se poursuivront, en s'appuyant, entre autres, sur une stratégie de protection sociale, un registre social qui permet d'identifier les ménages les plus pauvres et les actions de renforcement de la résilience. Cette approche est basée sur le nexus urgence-développement assurant la synergie et la connectivité entre les programmes de développement et d'urgence.

En réponse à la sécheresse, un ambitieux programme de maîtrise des eaux de surface, de semi-mécanisation et d'intégration de l'agriculture et de l'élevage dans les zones d'insécurité alimentaire a été lancé. L'irrigué a enregistré des résultats satisfaisants, grâce à la diversification, le renforcement des infrastructures de transformation et de conservation des produits agropastoraux, par la mise en place d'un système de financement adapté et la prise en charge de toutes les chaînes de valeur des filières agropastorales.

En outre, l'accès universel à l'éducation de base a été amélioré au cours des trois dernières années avec une quasi-parité garçon/fille au fondamental. Cependant la qualité des apprentissages reste en deçà des attentes. C'est pour cette raison que des programmes ciblés ont été mis en place, visant à augmenter l'offre éducative primaire, inclusive et adaptée, donnant une nouvelle chance aux enfants non-scolarisés ou déscolarisés dans les zones défavorisées.

Les approches genre et droits humains ont été institutionnalisées dans l'action du gouvernement. Les pouvoirs économiques et politiques des femmes ont été renforcés et les personnes handicapées ont bénéficié d'importants programmes d'habilitation.

Par ailleurs, une politique volontariste en matière d'infrastructures a permis de construire plus de 2600 km de routes et de voies urbaines, ainsi que l'augmentation de la production électrique qui est passée de 74 MW en 2009 à 420 MW en 2018, dont 42 % d'énergie propre, couvrant l'ensemble des besoins du pays et permettant d'en exporter une partie vers d'autres pays de la sous-région.



Ceci s'est accompagné par la diversification de l'économie, à travers l'exploitation de nos ressources halieutiques, agricoles et pastorales, augmentant nettement la valeur ajoutée et les possibilités d'emplois. Des efforts considérables de développement des filières économiques inclusives et de promotion de l'entrepreneuriat féminin ont été également mis en œuvre.

Ces politiques ont impacté substantiellement le climat des affaires, permettant au pays de gagner au cours des trois dernières années 26 places dans le classement du *Doing Business*.

Enfin, le Programme National des Transferts Sociaux « Tekavoul » couvrira à terme les 100 000 ménages les plus pauvres en renforçant l'investissement dans le capital humain, à travers un transfert monétaire régulier conditionné par la scolarité et la santé des enfants et celles de leurs mères.

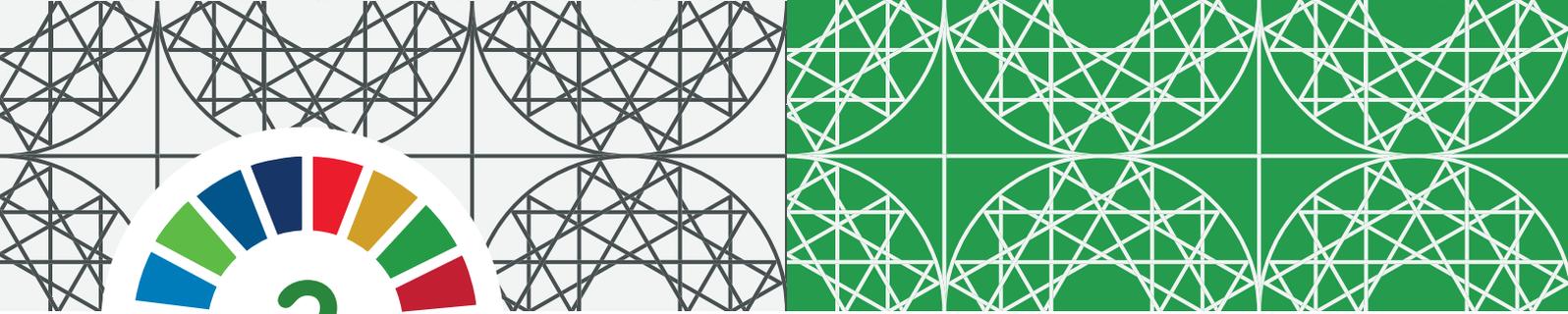


La Mauritanie est consciente des défis majeurs à relever pour l'atteinte des ODD.

Il s'agit :

- d'augmenter substantiellement les ressources allouées aux secteurs sociaux et de mettre en place un système universel d'assurance maladie, tiers payant, à prix modeste, permettant l'accès aussi bien aux prestations qu'aux médicaments ;
- d'œuvrer à une meilleure répartition géographique des populations afin de diminuer le coût des investissements et de favoriser l'accès de tous aux services, surtout en milieu rural ;
- de mettre en place des mécanismes adéquats d'encouragement de l'entrepreneuriat féminin, à travers des mécanismes spécifiques de financement ;
- de continuer à renforcer l'appareil sécuritaire pour juguler la menace terroriste et assurer la sécurité de nos frontières ;
- de renforcer le système d'état civil biométrique pour l'enrôlement de la population et la sécurisation des données, et l'étendre à d'autres domaines ;
- de mobiliser des ressources financières propres pour la mise en œuvre des ODD au niveau régional et local.

Toutefois le poids de la dette et la baisse continue de l'aide publique au développement constituent un risque pour la réalisation de l'agenda 2030.



Résumé exécutif principaux messages

L'élaboration de la Revue Nationale Volontaire des Objectifs de Développement Durable (ODD) a été l'occasion de faire le point sur les progrès et les contraintes dans l'atteinte des ODD, mais aussi d'examiner l'alignement entre les ODD et la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Mené de manière participative, l'exercice a permis de montrer les éléments suivants :

L'alignement entre la SCAPP et les ODD est relativement robuste dans l'ensemble et pourrait être renforcé grâce à un travail supplémentaire sur la définition des cibles nationales et sur les indicateurs afin de mieux les harmoniser.

Bien que des efforts aient été entrepris pour assurer la cohésion du système statistique et pour l'internalisation des ODD dans les enquêtes nationales, des lacunes importantes en termes de disponibilité des données persistent. Le système statistique national ne répond que partiellement aux besoins de suivi des ODD et souffre d'incohérences entre les données administratives et celles des enquêtes. L'insuffisance de données suffisamment désagrégées est une contrainte majeure.

Un examen approfondi des relations organiques entre les différents secteurs par ODD aurait permis d'obtenir des résultats encore plus importants, en utilisant chacun des secteurs comme levier pour soutenir les autres secteurs avec lesquels il a les synergies et les complémentarités potentielles les plus fortes. L'opérationnalisation du dispositif de coordination de la SCAPP devrait faciliter la responsabilisation sectorielle et l'établissement de relations intersectorielles.

Des programmes ciblés comme le programme national des transferts sociaux « Tekavoul » sont mis en œuvre à une échelle limitée. Ce programme dont le ciblage se base sur le Registre Social Unique gagnerait à être étendu pour couvrir les cent mille ménages les plus pauvres, en appuyant l'investissement dans le capital humain des enfants de ces ménages, à travers un transfert monétaire régulier et sous condition de suivi de la scolarité et de la santé de ces enfants et de leurs mères.

L'amélioration des systèmes de collecte de données et de suivi dans la gestion des ressources marines a permis d'accomplir des progrès importants, sans nécessairement demander une augmentation substantielle des ressources financières. Cette approche serait très bénéfique pour d'autres aspects de la gestion environnementale (écosystèmes terrestres, par exemple), mais aussi pour d'autres secteurs, comme l'éducation, la santé ou encore la sécurité alimentaire.

La réforme du secteur bancaire, en vue de l'amener à participer davantage au financement des investissements du secteur privé national dans des conditions adéquates devient pressante et permettrait au pays d'accélérer fortement sa croissance économique, notamment dans les secteurs de l'Industrie et de l'Habitat, qui sont d'importantes sources potentielles d'emplois et de croissance.



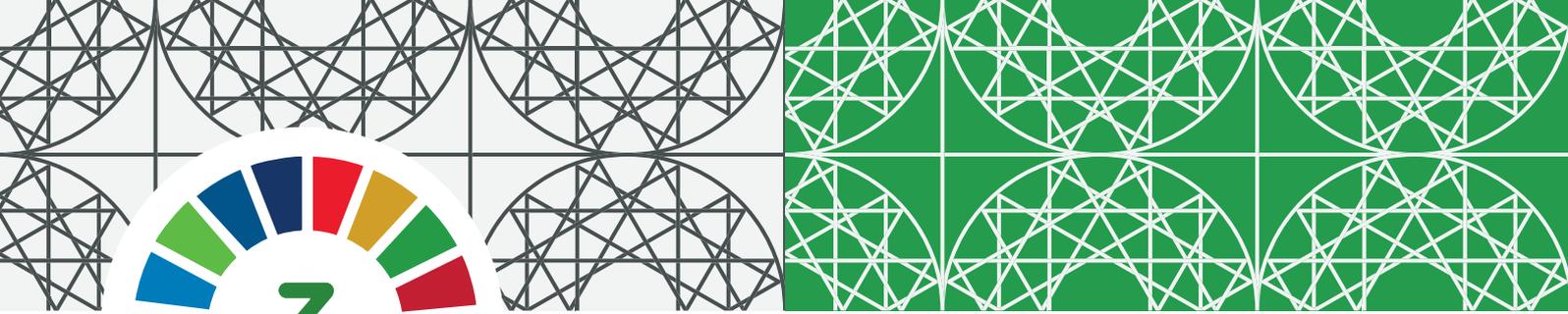
Le développement de nouvelles filières, comme l'extraction artisanale de l'or ou la pêche pélagique, constitue une opportunité majeure pour le pays, aussi bien en termes d'emploi, de répartition de la richesse que d'amélioration des réserves du pays en devises. Toutefois, des mesures d'accompagnement et d'encadrement supplémentaires devraient être prises, notamment pour les questions liées à l'environnement, à la maîtrise des procédés techniques et au financement de ces activités.

Le fort recul de la pauvreté constaté entre 2008 et 2014 a été le fruit d'une croissance économique robuste durant la période. Bien que la croissance ait été moins forte entre 2014 et 2018, les politiques favorables aux pauvres devraient générer des résultats allant dans le même sens, mais dont l'ampleur ne saurait être estimée avant les résultats de l'EPCV 2019 qui ne sera disponible que dans quelques mois.

Les secteurs où les retards sont constatés, malgré quelques progrès timides, sont l'Éducation et la Santé. Il est urgent de leur accorder une priorité absolue, car ce retard risque de compromettre les progrès accomplis dans les autres domaines.

Le développement du partenariat public-privé a doté le pays d'un outil de financement additionnel. Ainsi le secteur privé devrait assurer le financement de 20 % du plan d'action de la SCAPP 2016-2020. La poursuite du renforcement de la coordination du partenariat public-privé et son cadre institutionnel et juridique, assureront à terme des financements innovants de l'économie nationale.

Ces constats devraient être examinés en tenant compte des ressources très limitées dont dispose le pays et les coûts unitaires très élevés des investissements (rapportés à une population peu nombreuse et dispersée sur un vaste territoire). Aussi le contexte sous-régional caractérisé par la menace terroriste et les crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes qui pèsent sur l'ensemble des pays du Sahel, oblige le pays à orienter une partie importante de ses ressources vers l'urgence et la sécurisation des citoyens et du territoire national, tâche dans laquelle la réussite a été évidente.



Introduction générale

La République Islamique de Mauritanie est un état unitaire, de régime républicain avec un Président de la République élu au suffrage universel direct, tout comme le sont les membres de l'Assemblée Nationale. Administrativement, le pays est subdivisé en 15 wilayas elles-mêmes composées de 57 moughataas (départements). Sur le plan de la décentralisation, 13 régions (dirigées par des Conseils Régionaux élus) et 219 communes (dirigées par des Conseils Municipaux élus) forment les deux niveaux de collectivités territoriales.

L'économie mauritanienne est marquée par la prédominance des industries extractives (fer, or, cuivre, pétrole) qui contribuent en moyenne à 9,4 % au PIB, 64 % aux exportations et 30 % aux recettes budgétaires. Le fer occupe une place de choix, avec une contribution moyenne de 3,6 % au PIB. Avec une part dans le PIB sans cesse croissante depuis 2015 pour se situer à 25,9 % en 2018, le secteur primaire demeure un pilier majeur de l'économie. Ce secteur est tiré par l'élevage, l'agriculture et la pêche. Malgré une croissance économique assez soutenue entre 2008 et 2014 (taux de croissance économique réel moyen du PIB de 2,2 %.), le taux de pauvreté reste élevé en Mauritanie (estimé à 31 % en 2014), surtout en milieu rural (74 % contre 26 % en milieu urbain).

Cette économie se caractérise par un système dual et une production peu diversifiée, à faible valeur ajoutée, avec d'un côté les activités motrices de croissance (extractif, bâtiments et travaux publics) orientées à l'export ou confinées au domaine des services marchands, et de l'autre, une économie de subsistance essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage.

La Mauritanie a pris l'engagement, à l'instar des 193 pays dont les chefs d'États et de Gouvernements se sont réunis en septembre 2015 à New York à l'occasion de la tenue du Sommet consacré au développement durable, de transformer le monde afin de le rendre plus digne pour tous. À cet égard, ils ont adopté un programme définissant 17 objectifs assortis de 169 cibles, dont l'atteinte à l'horizon 2030 contribuera de façon significative et durable, à l'amélioration des conditions de vie de tous et dans tous les pays. Ainsi, ce sommet a fait renaître l'espoir chez les couches les plus défavorisées de la planète.

Cette transformation du monde passe naturellement par l'atteinte de ces 17 Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 par chacun des États signataires. Soutenu par le Plan d'Action d'Adis Abéba, adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015 à hauteur de 5 000 milliards de dollars par an, cet Agenda 2030 reste un des plans de développement les plus ambitieux adoptés par la communauté internationale.

S'inspirant du processus d'intégration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les différentes politiques nationales et sectorielles à travers la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, la Mauritanie s'est rapidement engagée dans un processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement dénommée Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) couvrant la période 2016-2030. Le processus d'élaboration de cette stratégie n'a été engagé qu'en 2016 pour assurer une parfaite appropriation et intégration des ODD.

Lors de l'élaboration de cette stratégie, un effort particulier a été fait pour intégrer les objectifs de l'Agenda 2030 et ceux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dans la définition des priorités nationales de la SCAPP. Cette stratégie est opérationnalisée par des plans d'action quinquennaux dont le premier prendra fin en 2020. L'année 2020 est une année de planification stratégique d'excellence. Elle connaîtra le développement du second plan d'action de la SCAPP, le plan d'action décennal du secteur de l'éducation, le plan d'action quinquennal du secteur de la santé et la révision des stratégies nationales de la protection sociale et de l'enfant et la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement.

Sur cette base, le Gouvernement a décidé de procéder à la première Revue Nationale Volontaire (RNV) des objectifs de Développement Durable (ODD). Cette revue permettra à la Mauritanie de faire le point sur la pertinence et l'efficacité des stratégies entreprises pour la réalisation des ODD, en particulier ceux inscrits au niveau de la stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030. Les conclusions de cette revue alimenteront les processus de planification nationale et garantiront une meilleure intégration des ODD dans les politiques nationales. Le rapport issu de cette revue est présenté au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le Développement Durable à la session de juillet 2019, dont le thème général est « Autonomiser les personnes et assurer l'inclusion et l'égalité ».





Méthodologie et processus de préparation de la Revue Nationale Volontaire

Cette première RNV de la Mauritanie porte sur l'ensemble des ODD, mais avec une attention particulière pour celles correspondant au thème général du FPHN de 2019, à savoir les ODD 4, 8, 10, 13, 16 et 17.

Pour superviser la réalisation de cette RNV, le Gouvernement a mis en place un comité interministériel, présidé par le Premier Ministre et comprenant huit départements principaux, ainsi que le Secrétariat général du Gouvernement, le Commissariat aux Droits de l'Homme et l'Agence Tadamoun, active dans la lutte contre la pauvreté et le développement à la base.

L'élaboration de la RNV a suivi un processus participatif impliquant les structures concernées, les acteurs au Développement, les élus et la société civile, dans l'élaboration des termes de références, la portée en termes de choix de cibles couvertes et les indicateurs appropriés, la conduite de projet et la validation des résultats obtenus.

La collecte de l'information a consisté en une importante recherche documentaire qui a permis de recueillir les données essentielles sur la situation de l'ensemble des volets du développement durable en Mauritanie, en particulier les stratégies sectorielles, les programmes mis en œuvre par les différents Départements et les partenaires au développement engagés aux côtés du Gouvernement. Ainsi, de nombreuses séances de travail ont été menées avec les Départements sectoriels en charge des différentes politiques de développement, notamment avec les Directeurs centraux de la programmation et de la coopération. Ces séances de travail ont permis des échanges denses sur les programmes exécutés, les actions conduites et les principaux résultats enregistrés ainsi que la perception des contraintes liées aux différents volets du Développement Durable en Mauritanie.

Un atelier de concertation et d'échanges a été mené, pour marquer le démarrage de la revue, auquel ont pris part l'ensemble des parties prenantes: les membres du Comité de technique de pilotage du processus, des élus, des partenaires au Développement, des représentants de la société civile, des opérateurs économiques, des syndicats, etc.

Au cours de cet atelier ont été validés: les étapes du processus de réalisation de la revue, les cibles devant être analysées au cours de ce travail ainsi que les indicateurs de suivi.

Deux missions de terrain ont ensuite été menées, l'une sur l'axe Nord vers Nouadhibou, la capitale économique du pays, et l'autre vers les wilayas du Brakna et du Gorgol. La première mission a permis une analyse affinée du contexte de l'environnement marin, de la situation des secteurs productifs essentiels, pêche et mine, en particulier avec les développements récents notamment liés à l'orpaillage et l'industrie de farine et d'huile de poisson. La deuxième a permis l'analyse de la situation de l'environnement terrestre, à travers des zones représentatives et aussi de constater les résultats de certains projets sociaux visant les populations les plus pauvres (plateformes de services sociaux, programmes de transfert monétaire).



Au cours de ces visites de terrain, plusieurs structures décentralisées ont été contactées, des séances de travail ont été également animées avec des responsables administratifs et communaux, et avec des agences de développement, des responsables de sociétés industrielles, particulièrement à Nouadhibou. Les bénéficiaires ont été également interrogés sur les services rendus par les projets de développement, les changements suscités dans leur vie quotidienne et celles de leurs ménages et leurs suggestions pour une offre plus adéquate à leurs besoins.

Un rapport provisoire a été élaboré, portant sur l'ensemble des Objectifs du Développement Durable, à travers l'analyse des cibles convenues lors de l'atelier de démarrage, l'évaluation des niveaux d'avancement enregistrés par rapport à l'année de référence et l'analyse des contraintes ayant entravé l'atteinte de certaines cibles. Ce rapport a été soumis à l'analyse des membres du comité de pilotage et des partenaires, avant d'être examiné de façon plus approfondie au cours d'une retraite tenue à Nouadhibou du 25 au 29 mars 2019.

Ce rapport examine l'ensemble des ODD, en référence aux cibles choisies, avec une analyse affinée des progrès et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Mauritanie. Il propose des recommandations pour l'accélération de la mise en œuvre tout en dégageant les enseignements acquis et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des différents ODD. Il a été soumis à un atelier de validation tenu à Nouakchott en présence de l'ensemble des parties prenantes et à l'approbation du Comité Interministériel chargé du Pilotage du processus.

Le rapport final de la Revue Nationale Volontaire sur les Objectifs du Développement Durable en Mauritanie est soumis au Forum Politique de Haut Niveau (juillet 2019).

La Mauritanie espère ainsi avoir été efficace dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 convenue avec la Communauté Internationale et que son action sera encore plus efficiente dans les prochaines années, forte de ces constats et de l'expérience acquise.





Analyse de la Gouvernance institutionnelle du processus RNV

La Revue Nationale Volontaire des ODD est un processus assez long et exigeant en termes de précision dans la définition des tâches correspondant à chaque étape du processus. La Mauritanie a tenu compte du principe de l'alignement en intégrant, les objectifs de l'Agenda 2030 et en prenant en considération l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP est dotée d'un Plan de suivi et évaluation, permettant de pallier les insuffisances constatées lors de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'une coordination institutionnelle a été élaborée pour :

- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et
- la préparation et la présentation du rapport de la RNV au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2019.

Le dispositif de suivi et évaluation de la SCAPP

Ce dispositif est conçu de manière intégrée pour faciliter le développement des synergies dans la conception et la mise en œuvre des programmes, notamment entre les différents niveaux : national, sectoriel, régional et local. Ainsi, les éléments à caractère stratégique sont couverts par la SCAPP tandis que l'opérationnalisation est assurée dans le cadre des stratégies sectorielles et les approches régionales. De même, l'alignement entre le CBMT, le PIP, le BCI et la Loi de finances participera de cette même logique.

Dans ce cadre, outre l'application des principes directeurs du suivi et d'évaluation (approche participative et inclusive, mise à disposition des moyens conséquents et accrus, gestion axée sur les résultats, etc.), ce dispositif permet :

- D'assurer la production de données nécessaires au suivi de l'évolution des principaux indicateurs de développement du pays ;
- D'assurer la coordination des structures chargées de la mise en œuvre de la SCAPP afin d'assurer la connectivité, la complémentarité et les synergies requises pour la mise en œuvre de la vision de la SCAPP et ;
- De veiller au suivi de l'alignement des différents cadres de programmation CBMT, PIP, BCI et lois de finances avec les priorités de la SCAPP. De même, les plans d'actions prioritaires des Départements doivent être transmis à temps pour être utilisés au moment des arbitrages budgétaires.



Le dispositif institutionnel de suivi de la SCAPP

Le dispositif institutionnel pour le pilotage et le suivi-évaluation de la SCAPP s'articule autour d'instances opérationnelles d'une part, de pilotage et de concertation d'autre part, à la fois au niveau national, sectoriel et régional. Pour garantir un meilleur fonctionnement de ce système, il a été prévu de mettre en place un système informatisé et de mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires, en particulier des actions de renforcement des capacités des différentes structures impliquées afin de leur permettre de remplir leurs missions. Il s'agit des structures suivantes :

→ **Le Comité Interministériel de pilotage**, présidé par le Premier Ministre et dont sont membres les Ministres des départements ayant les rôles les plus importants dans la mise en œuvre de la SCAPP ;

→ **Le Comité élargi de concertation**, présidé par le Ministre de l'Économie et des Finances, et dont sont membres : le Ministre en charge des relations avec la Société civile, le Ministre délégué en charge du budget, le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), le Représentant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le Président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), deux représentants des collectifs des ONG nationales, le Président de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) ;

→ **Le Comité de Coordination et de Suivi de la SCAPP (CCS-SCAPP)**, présidé par le Directeur Général des Politiques et Stratégies de Développement au Ministère chargé de l'Économie. En sont membres : les Présidents des Comités de Développement Sectoriels (CDS), le Directeur Général des Investissements Publics et de la Coopération Économique, le Directeur Général des Études, des Réformes, et de suivi-évaluation, le Directeur Général de la Promotion du Secteur Privé, le Directeur Général du Budget, le Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS) ;

→ **Les Comités de Développement Sectoriels (CDS)** sont constitués à partir des chantiers de la SCAPP, regroupés par thématique sectorielle. Ils servent de forum de discussions et d'échanges sur les questions liées aux secteurs concernés. Ils servent de correspondants sectoriels pour le suivi de la programmation de la SCAPP, et constituent, au niveau sectoriel le Cadre de Concertation sur la SCAPP. À ce titre, ils assurent notamment les missions suivantes :

* Un dialogue sectoriel permanent entre les Ministères techniques concernés et leurs partenaires ;

* Dresser un bilan sectoriel de la mise en œuvre de la SCAPP dans le secteur concerné en identifiant les opportunités de coordination intersectorielle, l'articulation des approches de développement et la prise en compte des priorités transversales ;

* Suivre les performances spécifiques obtenues vers l'atteinte des objectifs y compris les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

* Compiler les indicateurs de suivi et d'impact de la SCAPP ainsi que les indicateurs ODD relatifs au secteur concerné ;

* Assurer un flux d'information régulier du secteur vers la Direction de la Coordination de la SCAPP ;

* Assurer une mémoire des différentes études du secteur et promouvoir les études et missions conjointes du secteur avec les PTFs ;

* Assurer la cohérence et la complémentarité des interventions des bailleurs de fonds dans chaque secteur ;

* Assurer la cohérence et l'alignement des politiques sectorielles et régionales avec les priorités de la SCAPP ;

* Faciliter la concertation et le dialogue avec les élus et la Société civile impliqués dans le secteur.

→ **Le Comité Régional de Développement (CRD)**, présidé par le Wali de la région et dont sont membres : le Coordonnateur de la Cellule régionale de planification et de suivi, les Services techniques déconcentrés, le Service régional de la statistique, les élus, la Société civile locale, le secteur privé et les PTF présents dans la Wilaya.

Le schéma organisationnel du processus RNV

Pour assurer un suivi efficace de la préparation et de la présentation de la RNV, un schéma organisationnel a été conçu, calqué sur celui de la SCAPP. Ce choix trouve sa justification dans le fait que les ODD ayant été intégrés dans la SCAPP, il est tout à fait logique de confier la préparation de la RNV aux organes en charge du suivi de la stratégie elle-même.

Ainsi, les travaux de la revue sont du ressort des instances suivantes :

→ **Le Comité Interministériel de Pilotage (CIP)**, présidé par le Premier Ministre ;

→ La coordination technique de l'exercice relève du Comité Technique de Coordination (CTC) émanant du Comité Interministériel de pilotage de la RNV ;

→ Mise en place de groupes de réflexion dans le cadre des consultations avec les acteurs non étatiques : Élus nationaux et locaux, Organisations de la Société Civile (OSC), secteur privé, milieu académique et autres groupes (femmes, jeunes, etc.) ;

→ Mise en place d'un Groupe de Travail ad hoc chargé de la rédaction du rapport afin de renforcer l'appropriation de la revue. Ce groupe de travail est composé de consultants recrutés à cette fin et de membres du Comité Technique de Coordination ;

→ Mise en place de points focaux sectoriels pour la mise à disposition des informations et données statistiques.



Harmonisation du cadre national de planifications et des ODD

Présentation des liens entre les ODD et les leviers de la SCAPP

Élaborés de manière quasiment concomitante en 2016 et partageant le même horizon temporel, l'Agenda 2030 et la SCAPP (2016 – 2030) ont bénéficié chacun d'une expérience riche en enseignements (expérience des OMD au niveau mondial et expérience des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté au niveau de la Mauritanie), ce qui explique en grande partie le bon niveau d'alignement entre ces deux stratégies. Ce résultat est tributaire de la conduite de l'exercice RIA (Rapid Integration Assessment) conduit en 2016 et qui a servi d'exercice de priorisation et d'intégration des ODD dans la SCAPP, et aussi de l'évaluation de la situation de référence des ODD en Mauritanie en 2017.

Le tableau page 19 montre que l'ensemble des 17 ODD sont couverts par les trois leviers de la SCAPP.

Si l'on veut aller un peu plus en détail, c'est-à-dire au niveau des cibles pour l'Agenda 2030 et des chantiers stratégiques (qui correspondent à la désagrégation des leviers de la SCAPP), les constats de la situation de référence conduite en 2016 confirment tout à fait cet alignement avec plusieurs cibles ODD.

Toutefois, on constate quelques écarts sur des ODD pourtant de la plus grande importance, dans le contexte de la Mauritanie tel que l'ODD 2 (Faim) et l'ODD 10 (Inégalités) ou encore l'ODD 17 (Partenariats pour le développement), dont les cibles ne sont totalement intégrées dans la SCAPP. Cependant, les cibles transformationnelles de ces ODD ont bien été priorisées dans la SCAPP selon une logique de changement qui met les ODD au centre de l'analyse.

Intégrer les trois dimensions du développement durable sans laisser personne pour compte

L'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 requiert l'intégration des trois dimensions de la durabilité dans la conception, la planification et la conduite des programmes et actions qui concourent à l'atteinte de ces objectifs. Cela nécessite également une appréciation critique permanente des relations entre ces trois dimensions en vue d'assurer leur pleine prise en compte et permettre un arbitrage optimal entre ces trois impératifs (économique, social et environnemental) qui peuvent parfois se trouver en contradiction, notamment sur le court terme.

C'est pourquoi la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) s'appuie sur trois leviers stratégiques qui placent au centre de leurs priorités l'intérêt et le bien-être des populations et des générations futures en s'assurant de « ne laissez personne de côté ».

Ainsi, le premier levier stratégique de la SCAPP vise à assurer une « forte croissance économique » (prenant donc en compte la dimension économique), « inclusive » (dimension sociale) et « durable » (dimension environnementale). Les deux autres leviers sont le reflet des priorités nationales en termes de politiques sectorielles nécessaires pour catalyser le progrès vers l'atteinte de cet objectif et la prise en charge de ses trois impératifs.

De plus, le cadre institutionnel d'élaboration et de suivi de la SCAPP, de par sa nature ouverte et inclusive a été conçu dans l'optique d'assurer la représentation de toutes les parties prenantes (y compris les groupes les plus vulnérables) afin que le processus d'élaboration, de mise en

œuvre et de suivi puisse bénéficier de l'apport de tous et leur permettre de s'assurer de la prise en compte de leurs priorités et de leurs aspirations dans le cadre d'un processus itératif et transparent. C'est justement cette diversité des participants qui permet la pleine intégration de ces trois dimensions et surtout de « ne laissez personne de côté ».

Choix des cibles et alignement SCAPP/ODD/Agenda 2063

Partie prenante dans l'Agenda mondial de 2030, mais aussi dans l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Mauritanie envisage cette double appartenance comme une opportunité, afin d'inscrire son action dans le cadre de ces deux agendas qui se complètent parfaitement.

En effet, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine a été conçu dans l'hypothèse que les Etats-membres étaient d'office parties prenantes à l'Agenda mondial de 2030. Il est donc basé sur les mêmes principes que ce dernier, sauf qu'il comprend des aspirations et des priorités encore plus spécifiques aux pays africains.

Les critères de sélection des cibles retenues pour cette RNV sont notamment :

- La priorité de la cible au regard des politiques et stratégies sectorielles;
- La priorité de la cible au niveau de la SCAPP telle qu'indiquée par l'utilisation d'un ou plusieurs des indicateurs de la cible dans la SCAPP;
- L'Alignement de la Cible à l'Agenda 2063 (indicateurs communs);
- La pertinence dans le contexte national, telle qu'évaluée dans le Rapport Situation de Référence des ODD – 2017;
- La disponibilité des données nécessaires pour renseigner l'indicateur de la cible.

L'application de ces critères combinés a permis de faire un premier tri des cibles. Cette liste de cibles a été soumise aux instances chargées de la supervision de l'exercice RNV en vue de son adoption avant l'entame du processus d'élaboration du rapport.

LIENS ENTRE LES ODD ET LES LEVIERS DE LA SCAPP	Levier Stratégique 1 : Promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable	Levier Stratégique 2 : Développement du capital humain et d'accès aux services de base	Levier Stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions
ODD 1 - Pauvreté		X	X
ODD 2 - Faim	X		
ODD 3 - Santé		X	X
ODD 4 - Éducation		X	X
ODD 5 - Genre		X	X
ODD 6 - Eau potable	X	X	
ODD 7 - Énergie	X	X	
ODD 8 - Croissance / Emploi	X	X	X
ODD 9 - Infrastructures / Industrie	X		X
ODD 10 - Inégalités		X	
ODD 11 - Habitat	X		X
ODD 12 - Consommation Durable	X	X	
ODD 13 - Changements Climatiques			X
ODD 14 - Environnement Marin	X		X
ODD 15 - Écosystèmes Terrestres			X
ODD 16 - Gouvernance, Paix et Justice			X
ODD 17 - Partenariat / Développement	X		X





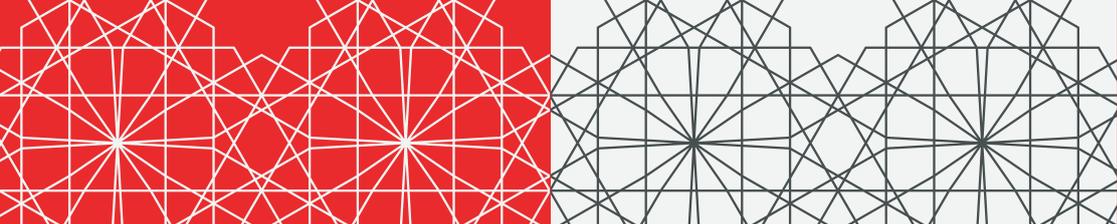
Analyse des progrès réalisés pour l'atteinte des 17 ODD et des cibles prioritaires nationales



Dans cette section qui suit nous allons examiner de manière globale l'ensemble des 17 ODD. De manière plus spécifique, nous allons analyser les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles ODD retenues par la Mauritanie dans le premier plan d'action (2016-2020) de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030).

Cette analyse est le fruit d'un processus inclusif et transparent qui a associé la société civile, les universitaires, les parlementaires et les partenaires techniques et financiers. L'analyse s'est basée sur une démarche scientifique axée sur l'analyse des données fiables.

Cet examen a porté sur les réussites, les défis et les enseignements à retenir, en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 notamment la réalisation des droits des populations les plus défavorisées.



1 PAS DE PAUVRETÉ



OBJECTIF 1

ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Les données les plus récentes sur la pauvreté proviennent de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) de 2014 dont une nouvelle édition est en cours de préparation.

Un net recul de la pauvreté monétaire a été constaté entre 2008 et 2014, surtout en milieu rural, malgré la prévalence de la pauvreté non monétaire.

La forte croissance économique au cours de la période 2008-2014 s'est traduite par une forte baisse de l'incidence de la pauvreté, qui est passée 42 % en 2008 à 31 % en 2014. Cette baisse de l'incidence de la pauvreté s'est accompagnée, pour la première fois de l'histoire du pays, d'une baisse du nombre de pauvres qui est passé 1,4 à moins de 1,1 millions de pauvres. Ces résultats sont les fruits d'une politique d'inclusion volontariste visant à faire bénéficier les plus pauvres des fruits de la croissance. En effet, l'élasticité moyenne de la pauvreté par rapport à la croissance du PIB est passée d'environ de -1 % en 2008 à -1,79 % en 2014, plaçant ainsi la Mauritanie au quatrième rang des pays du continent en matière de transformation de la croissance en réduction de la pauvreté. Cette politique a eu un effet spectaculaire sur la pauvreté. En effet, entre 1996 et 2008, soient 12 ans, le pourcentage des pauvres a baissé de 9,8 points, alors que sur la période 2008-2014, soient 6 ans, le pourcentage de pauvre a baissé de 12 points.

Cette croissance et l'augmentation des dépenses qui en a découlé ont bénéficié à toutes les catégories de ménages, mais de manière encore plus prononcée aux ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, ce qui s'est traduit par un recul significatif de la pauvreté, mais aussi des inégalités : l'indice de Gini est passé de 0,38 en 2008 à 0,34 en 2014. Il en va de même pour l'extrême pauvreté qui est passée de 25,9 % à 16,6 % sur la même période.

Cible 1.1

D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour).

Indicateur 1.1.1

Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.
source : EPCV 2008 / EPCV 2014

2008 → 42 %
2014 → 31 %

Cible 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

Indicateur 1.a.1

Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté.

Source : LFI 2016 et LFI 2019

2016 → 41,07 %
2019 → 53,82 %

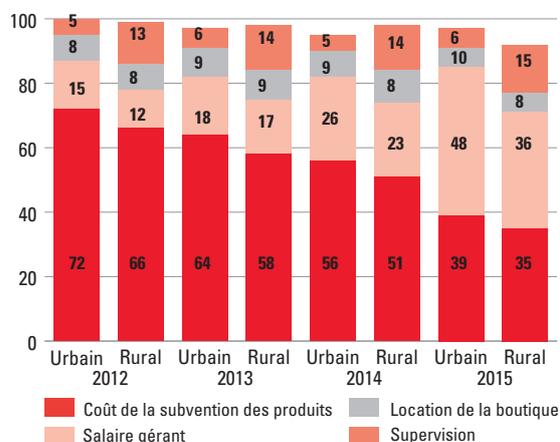
Indicateur 1.a.2

Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale).

Source : Données du Ministère de l'Économie et des Finances

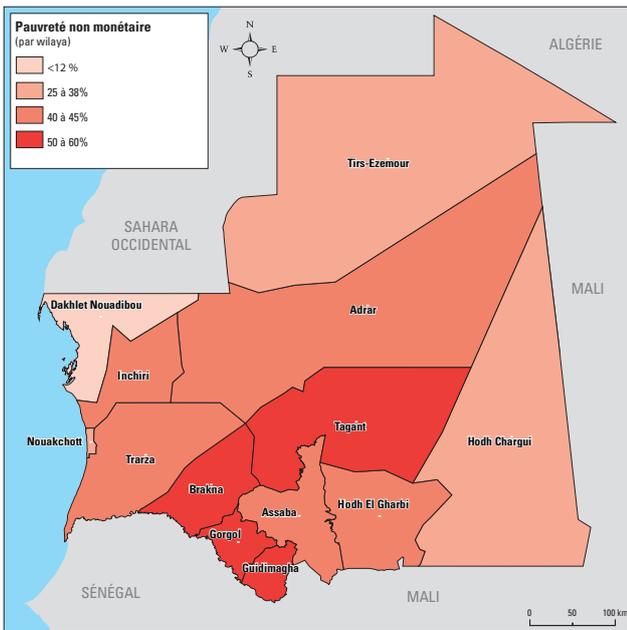
2015 → 29,96 %
2018 → 29,51 %

Graphique 1. Distribution des coûts de fonctionnement des boutiques EMEL à l'intérieur du pays (%)



Source : Rapport sur la Situation Économique de la Mauritanie, Banque Mondiale, 2018.

Incidence de la pauvreté non monétaire selon la Wilaya



Source : ONS 2015

En termes de répartition spatiale, la pauvreté en milieu rural a connu un recul de 15 points, passant de 59,4 % en 2008 à 44,4 % en 2014, alors qu'en zone urbaine elle n'a reculé que de 4 points, passant de 20,8 % à 16,7 %. Cette évolution s'explique, au moins en partie, par la restructuration du secteur économique rural (Agriculture et Élevage, cf. ODD 2), mais aussi par la politique de désenclavement des zones rurales les plus affectées par la pauvreté (cf. ODD 9) et la mise en œuvre des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté tels que le Programme EMEL. Toutefois, une étude menée par l'Office National de la Statistique (ONS) en 2017, se basant sur les données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2013, a estimé à 41,5 % l'incidence de la pauvreté non-monétaire au niveau national.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), couvrant la période 2016 à 2030, préconise la continuation de ces politiques et leur accélération.

Le Programme EMEL a donné de bons résultats au cours de ses premières années de mise en œuvre mais commence à montrer ses limites.

Élément clé de ce résultat, le programme EMEL a été mis en place pour protéger les ménages les plus pauvres de l'effet de l'augmentation des prix des produits de première nécessité. Il consiste en un réseau de 1800 boutiques implantées dans tout le pays et vendant ces denrées à des prix subventionnés.

Au départ, ce programme a été mis en œuvre comme une réponse d'urgence mais a fini par s'installer dans la durée. Sa faiblesse intrinsèque est qu'il ne repose pas sur



un mécanisme de ciblage des ménages les plus pauvres, autrement que par la localisation de la boutique dans les zones de pauvreté et la gamme de produits qu'il propose, dont on suppose qu'il n'intéresserait pas, a priori, les ménages les plus aisés. Une autre faiblesse qui est apparue avec le temps, c'est l'augmentation continue de la part des coûts de fonctionnement des boutiques (location du local, salaire du gérant et frais de supervision) au détriment de la subvention du produit qui est passée de 72 % en 2012 à 35 % en 2015, comme le révèle une évaluation récente de ce programme publiée en 2018.

L'efficacité de ce programme pourrait être améliorée par l'introduction de plus de flexibilité dans son déploiement en utilisant le ciblage rendu possible par la mise en place du Registre Social. De plus, il serait plus judicieux de le déployer de manière limitée dans le temps, par exemple comme réponse d'urgence ou en prévision du déploiement de programmes visant à renforcer la résilience des ménages les plus pauvres, comme ceux mis en œuvre par l'Agence Tadamoun.

Tableau 1. Exécution du Plan d'Action

	2015	2017
Éducation	27 %	65 %
Alphabétisation	35 %	71 %
Santé	14 %	64 %
Eau	13 %	60 %
Habitat	10 %	100 %
Agriculture	32 %	101 %
AGR	22 %	-
Protection Sociale	0 %	26 %

Source : Agence Tadamoun.



Une politique volontariste de lutte contre la pauvreté mise en œuvre par l'Agence Tadamoun pour ne laisser personne de côté.

Mise en place en 2014, l'Agence Tadamoun a pour mission de mener une politique volontariste de lutte contre la pauvreté, notamment à travers le ciblage des zones de prévalence de séquelles de l'esclavage, des zones d'insertion des rapatriés et des zones d'extrême pauvreté.

Le Plan d'action de l'Agence sur la période 2015-2020 couvre plusieurs domaines: l'éducation, l'alphabétisation, la santé, l'eau potable, l'habitat, l'agriculture, les activités génératrices de revenus et la protection sociale. Pour ses opérations, l'Agence Tadamoun est financée à plus de 20 millions USD annuellement sur ressources de l'État.

La performance de l'Agence Tadamoun dans l'exécution de son Plan d'Action en a déjà fait le bénéficiaire d'un appui de certains partenaires pour la mise en œuvre de son Programme de transfert monétaire, Tekavoul (cf. ODD 10), et si les résultats de l'EPCV 2019 et l'évaluation d'impact venaient à confirmer la pertinence de l'approche, les opérations de l'Agence pourraient se voir étendues à de nouvelles zones.

Des progrès importants qui demeurent vulnérables aux chocs exogènes et aux aléas climatiques.

En 2016, la croissance du PIB réel per capita a été négative (- 0.4 %) et de seulement 0.7 % en 2017, à cause notamment de l'arrêt de l'exploitation pétrolière, de la baisse des cours du fer et du déficit pluviométrique.

Cependant, la mise en œuvre de programmes favorables aux populations les plus pauvres tels que l'aide alimentaire en période de soudure, les opérations d'urgence du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), les interventions de l'Agence Tadamoun, l'aide humanitaire d'urgence des agences des Nations Unies, notamment la FAO, le PAM, l'UNHCR et l'UNICEF ont permis d'atténuer l'acuité des chocs.

Une augmentation de la quote-part des dépenses sociales, qui stagne depuis 2015 autour de 30 % des dépenses publiques totales pourrait également permettre d'accélérer le progrès vers l'objectif d'élimination de la pauvreté, surtout en mettant à profit les expériences passées et en améliorant la coordination entre les différents services publics chargés de la mise en œuvre de ces programmes afin que les différentes interventions servent comme levier les unes aux autres.



Des prévisions positives mais prudentes

Dans son Rapport sur la Situation Économique de la Mauritanie de 2018, la Banque Mondiale estime que «... les perspectives d'extrême pauvreté restent à améliorer et reposent principalement sur l'évolution des secteurs primaires. Les taux effectifs de la pauvreté extrême devraient diminuer légèrement à 4,7 % en 2020, au fur et à mesure que la croissance du revenu par habitant reprend (figure 2). La pauvreté modérée devrait atteindre 20 %, en baisse par rapport à 21,7 % en 2016.

Ces prévisions restent sensibles aux fluctuations des prix agricoles et aux développements ultérieurs dans ce secteur, en particulier à la mécanisation de l'agriculture, aux exportations agricoles, aux réformes foncières, et aux réformes dans l'industrie de la pêche. Des réformes structurelles dans ces domaines accompagnées par une amélioration des filets de protection sociale seront donc des conditions essentielles pour accélérer la réduction de la pauvreté et atténuer l'impact des réformes planifiées au niveau de la stabilité macroéconomique ».

Encadré 1 >

Exploitation artisanale de l'Or : Une nouvelle source de croissance et opportunité inespérée pour les plus pauvres malgré ses défis, surtout environnementaux.

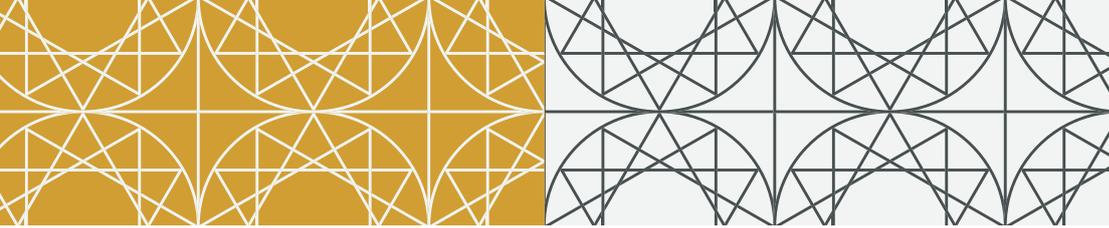
La découverte récente (2015-2016) de zones aurifères superficielles à l'Ouest et au Nord du pays a suscité un véritable engouement pour les activités d'orpaillage dans ces zones, surtout de la part des ouvriers non qualifiés et de petits entrepreneurs. Les activités de ce nouveau secteur se concentrent autour des villes de Chami à l'Ouest du Pays et de Zoueiratt, au Nord.

Le développement fulgurant de cette activité a fait que son encadrement est encore à ses débuts, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des problématiques de sécurité de l'activité et des défis environnementaux qu'elle implique, surtout pour ce qui est de l'utilisation extensive du mercure, mais aussi pour les pratiques anarchiques d'excavation.

Toutefois, plus de 30 000 personnes ont été autorisées par le Ministère des Mines à entreprendre des activités d'extraction artisanale. De plus, les sites de Chami et Zoueiratt comptent environ 1500 petites unités de « traitement » pour l'or, chacune de ces unités employant 5 à 10 personnes, soit un total de presque 45 000 emplois ne demandant pas de qualifications particulières. S'ajoutent à cela les emplois générés par les services connexes autour de ces sites.

L'instauration, au premier trimestre 2019, de l'obligation de cession de l'or extrait à la Banque Centrale permettra de mieux cerner l'ampleur et l'impact économiques de cette nouvelle activité.

Pour l'instant, la production artisanale de l'or en Mauritanie est estimée à 3 - 5 kg d'or par jour et elle est appelée à s'accroître.



OBJECTIF 2

ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

La Mauritanie a élaboré depuis 2010 sa Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et son Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA/SA). Celle-ci s'inscrit dans le Cadre de sa Lutte Continue contre la Pauvreté et de la révision, l'actualisation et/ l'élaboration des documents et stratégies, afin de lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

La réaction du gouvernement et de ses partenaires aux conséquences du déficit pluviométrique de 2016-2017 a permis de « limiter » l'augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire.

Afin d'atténuer les effets négatifs du déficit pluviométrique, le Gouvernement a mis en œuvre un plan d'urgence comprenant plusieurs volets dont: la distribution gratuite de produits alimentaires et des transferts monétaires, un Programme d'Assistance au Cheptel (PAC) comprenant la vente subventionnée d'aliment de bétail, des forages agropastoraux, l'assistance vétérinaire, la subvention des intrants agricoles au niveau de l'irrigué, l'appui conséquent aux producteurs en zones pluviales en semences, machinisme agricole et matériel de protection des cultures, la promotion de la diversification agricole (cultures maraîchères, blé) et l'introduction des cultures fourragères en soutien à l'élevage.

Malgré les insuffisances de ce plan, liées aux contraintes de financement et qui se sont traduites par de faibles allocations individuelles afin de couvrir le plus grand nombre de bénéficiaires, l'opération a pu être menée à temps et a bénéficié des données du Registre Social et du système de paiement mis en place par l'Agence Tadamoun et a également capitalisé sur le réseau du programme EMEL (cf. ODD 1).

Une évaluation de l'opération, ainsi que de l'intervention des Partenaires a été faite en vue de se servir des enseignements de cette expérience, pour la mise en place d'un Cadre Global de Réponse afin d'être prêt à faire face à une telle situation si elle venait à se reproduire, ce qui ne manquerait pas d'arriver car le niveau de l'insécurité alimentaire semble désormais s'installer durablement autour de 30 % en période de soudure et vers 20 % en période post-récolte.

Cible 1.1

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indicateur 2.1.2

Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire. source: Note FSMS août 2017 – CSA/ PAM

2015 → 27 %
2017 → 28 %

Cible 2.a

Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

Indicateur 2.a.1

Indice d'orientation agricole des dépenses publiques.

Indicateur 2.a.2

Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole.

Le caractère structurel de l'insécurité alimentaire et son étendue à l'ensemble du territoire (cf. tableau ci-dessous) aggravent la situation de malnutrition qui tend à devenir chronique, avec des conséquences évidentes en termes de santé.

La prévalence de la malnutrition aiguë en Mauritanie montre encore une variation significative en fonction des saisons. En 2018, la malnutrition aiguë globale au niveau national a été évaluée à 11,6 % avec un taux de cas sévères dépassant le seuil d'urgence nutritionnel de 2 % (2,3 %). La malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans reste stationnaire autour de 21 % selon les données des enquêtes SMART.

La persistance de l'insécurité alimentaire, les pratiques alimentaires inadéquates au niveau ménage, les difficultés d'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement approprié maintiennent des taux de malnutrition élevés. La pratique de l'allaitement maternel exclusif au niveau national est évaluée par l'enquête SMART 2018 à 40,3 % contre 36 % en 2016. Ce qui traduit une tendance favorable vers l'objectif national de 75 % en 2025 selon le plan de passage à l'échelle des interventions d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et le plan stratégique multisectoriel de nutrition.

L'alimentation minimale acceptable (diversité adéquate et bonne fréquence des repas) reste stationnaire autour de 20 % depuis 2009 (21,1 % en 2018). L'intégration de l'ODD 2 dans les politiques nationales s'est traduite en 2016 par l'adoption d'un Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition pour les 10 prochaines années (2016 – 2025).

La vision du Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition est celle d'une République Islamique de Mauritanie exempte de faim et de malnutrition, en particulier chez les plus vulnérables que sont les enfants, les adolescentes et les femmes, avec un développement cognitif maximal pour ses enfants et une participation active des hommes et des femmes à son développement socio-économique durable.

Ce plan intègre un cadre commun de résultats qui identifie les rôles et responsabilités de chaque secteur dans la lutte contre la malnutrition. Toutefois, l'efficacité de la coordination multisectorielle à travers le Conseil National de Développement de la Nutrition reste encore un défi.

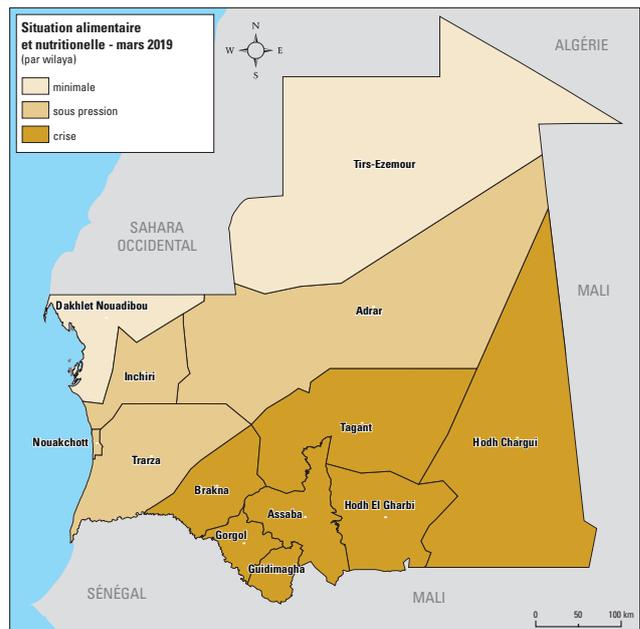
Ce qui implique des mesures urgentes de renforcement de ce conseil et du cadre du mouvement SUN en Mauritanie.

Tableau 2. Évolution de la malnutrition 2016-2018

	2016	2017	2018
Malnutrition Aiguë Globale	9,8 %	10,9 %	11,6 %
Malnutrition Aiguë Sévère	1,6 %	2,3 %	2,3 %
Malnutrition Chronique Globale	20,4 %	20,1 %	23,3 %

Source: Enquête SMART- août 2018

Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest 2019



Pour faire face à cette situation alimentaire et nutritionnelle, l'effort s'oriente de plus en plus vers le renforcement de la résilience des populations les plus vulnérables.

Afin de renforcer la résilience des populations affectées par la récurrence des crises alimentaires, le Gouvernement a mis en œuvre une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (2012-2015 horizon 2030), dont l'objectif principal est de « permettre aux populations les plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive ». Cet objectif a été soutenu par la Stratégie du Développement du Secteur Rural 2013-2025 de laquelle ont été élaborés les Plans Nationaux de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage (PNDA et PNDE) et la Loi d'Orientation Agropastorale. Cela en plus de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (cf. ODD 10). La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire met l'accent sur la relance de la production vivrière et prend en compte les différents aspects de la sécurité alimentaire. Elle vise donc à accroître les productions sur les exploitations familiales et à assurer un approvisionnement alimentaire suffisant et stable pour minimiser les fluctuations et les pénuries d'une saison ou d'une année sur l'autre, ce qui contribuerait à renforcer la résilience.

Une attention particulière est donc portée aux questions d'accessibilité économique et à la qualité de l'alimentation. Enfin et pour tenir compte des populations vulnérables en milieu périurbain, elle comprend un volet dédié aux activités génératrices de revenus dans ces zones.



Les efforts déployés pour le développement de l'agriculture commencent à donner des résultats encourageants dans l'irrigué, sur lesquels le pays pourra capitaliser. Mais un effort plus prononcé devra être fait sur l'agriculture pluviale et oasisienne ainsi que sur l'élevage.

Au cours des dernières années, l'agriculture irriguée a connu d'importants développements grâce aux investissements publics consentis dans ce domaine mais aussi par l'investissement privé, sur d'importants périmètres, comme le montre le taux de croissance du PIB du secteur :

Tableau 3: Taux de Croissance du PIB du Secteur Rural

	2017	2018
Agriculture, Sylviculture et Exploit. Forestière	11,0 %	17,1 %
Élevage	2,0 %	2,0 %

Source: MEF

La poursuite des opérations de restructuration du secteur agricole permettra de maintenir un bon rythme de croissance dans l'irrigué en général, surtout au niveau des grandes surfaces. Mais la résolution des questions structurelles relatives aux aspects fonciers et d'un financement du secteur doivent impérativement accompagner les réformes et la relance engagées, surtout au niveau des périmètres irrigués collectifs.

En effet, eu égard à l'ampleur des changements climatiques (cf. ODD 13), les efforts déployés pour le développement des périmètres irrigués collectifs sont vitaux pour la sécurité alimentaire et la résilience des populations les plus vulnérables et devront être poursuivis.

Les efforts engagés par les pouvoirs publics au niveau du pluvial, du système oasisien et de l'élevage devront également être poursuivis pour atténuer les effets du déficit pluviométrique et la mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations.

Les zones pluviales et pastorales concentrant les populations les plus vulnérables ont été couvertes par la plupart de programmes de construction d'ouvrage de régulation des eaux de surface, d'infrastructures de stockage et de conservation des sols, d'activités de diversification agricoles et l'introduction des cultures fourragères permettant ainsi l'intégration progressive des activités agropastorales et une exploitation optimale du potentiel en matière d'Élevage (qui contribue à hauteur de 21 % au PIB du pays) avec l'adoption récente du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2018-2025).

De plus, l'ouverture récente d'une usine de conservation des dattes à Atar ne manquera pas, elle aussi, de contribuer grandement à la valorisation de la production des palmeraies de l'Adrar, mais aussi du Tagant, grâce à la route bitumée qui relie ces deux régions oasisiennes depuis 2017.

En conclusion on constate, d'une manière générale, une bonne tenue de l'agriculture en 2017 et ce malgré une diminution des superficies des cultures sous pluie en liaison avec le déficit pluviométrique. Elle a enregistré une croissance réelle de +14,4 % (contre une prévision initiale de 6 %).

Cette performance est redevable aux bons résultats enregistrés concomitamment en 2017 par la campagne de contre-saison chaude et celui de la saison hivernale. En effet, les superficies rizicoles ont augmenté en contre-saison chaude de 10,1 % par rapport à 2016 pour se situer à 17 975 ha, avec un niveau de rendement de 7 tonnes de paddy à l'hectare, marquant ainsi une augmentation de +19,3 % par rapport à la campagne précédente.

À cette dynamique, s'ajoutent les bons résultats enregistrés par la campagne hivernale, dont les superficies se sont établies à 27 005 ha et la production du paddy à 131 956 tonnes, soit des hausses respectives de 45,1 % et 50,6 % par rapport à la campagne précédente (2015-2016).

À titre d'illustration le volume d'importation du riz (principale denrée de consommation) est passé de 165 230 tonnes en 2014 à 46 778 tonnes en 2017. Ces efforts ont couvert aussi la protection des cultures, l'amélioration du fonctionnement des axes hydrauliques, la desserte des zones de productions par des nouveaux ouvrages, la construction et la réhabilitation des barrages, etc...

En matière d'élevage, les actions menées ont couvert la santé animale par l'augmentation du nombre annuel de doses de vaccins administrées (toutes maladies confondues) qui est passé de 2,6 millions en 2009 à 7,8 millions en 2018, et l'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis.

Les cultures oasiennes, qui couvrent près de 20 000 ha avec environ 2,6 millions de palmiers dattiers, constituent l'un des principaux piliers de l'agriculture en matière de lutte contre la pauvreté, la malnutrition. Elles contribuent de manière substantielle à l'amélioration des conditions de vies des populations. Cela s'est traduit principalement par :

- * La réalisation de forages, de puits et la promotion de nouvelles techniques d'irrigation par l'équipement des palmeraies en unités d'irrigation collectives,
- * La construction et l'équipement d'une unité de conditionnement et de stockage des dattes et légumes conformément aux normes internationales et la mise en place de la Société Toumour Mauritania (STM) à Atar, ce qui va contribuer à la valorisation de la production phoenicicole suite au désenclavement des zones de production, et aura un effet d'entraînement des promoteurs dans ce domaine pour la valorisation des produits du terroir,
- * La construction et l'équipement d'un laboratoire de recherche-développement sur le palmier dattier à Atar avec une capacité de production de plus de 100 000 vitroplants par an (culture in vitro et phytopathologie),
- * Enfin la Mauritanie s'est distinguée par son action immédiate et bien structurée entreprise par le Gouvernement lors de l'apparition du charançon rouge dans l'une de ces principales zones oasiennes avec la mise en œuvre d'un programme de lutte intégrée contre ce ravageur qui a eu pour résultat de contenir les foyers d'infestation d'origine dès l'année suivant leur apparition (2016). La participation active et dynamique ainsi que le fort engagement et la coopération des agriculteurs et des coopératives d'agriculteurs ont beaucoup contribué au succès de cette action. Cette expérience montre l'efficacité des approches participatives dans la mobilisation des énergies nécessaires pour faire face aux situations d'urgence.

Encadré 2 >

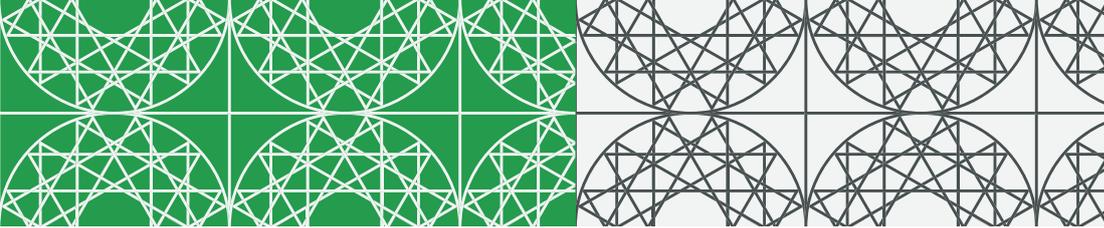
Une approche innovante pour lutter contre le charançon rouge

En Mauritanie, le charançon rouge a été détecté pour la première fois fin décembre 2015, dans l'Oasis de Tidjikja dans le Wilaya du Tagant. En mars 2016, environ 60 infestations avaient été détectées à Tidjikja.

L'action immédiate et bien structurée entreprise par le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de lutte intégrée contre ce ravageur a eu pour résultat de contenir les foyers d'infestation d'origine dès l'année suivant leur apparition. La participation active et dynamique ainsi que le fort engagement et la coopération des agriculteurs et des coopératives d'agriculteurs ont été les clés du succès de l'action.

En outre, la mise en œuvre de mesures préventives, la coordination, la planification et le suivi systématiques par toutes les parties prenantes ont facilité le contrôle du parasite dans l'oasis. La gestion intégrée réussie de ce fléau a permis une éradication rapide de ces ravageurs et à la déclaration de Tidjikja en tant que zone indemne de charançon rouge.

Cela a permis de sauver non seulement l'oasis de Tidjikja, mais l'ensemble des oasis du Tagant et de l'Adrar dont dépendent des milliers de ménages, essentiellement pauvres. Ce sous-secteur couvre près de 20 000 ha avec environ 2,6 millions de palmiers dattiers. Cette approche pourrait être adoptée pour faire face à d'autres fléaux affectant l'agriculture et montre, si besoin était, l'efficacité des actions participatives mobilisant les énergies nécessaires pour faire face aux situations d'urgence.



Cible 3.1
D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 3.1.1
Taux de mortalité maternelle (Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes).
source: Enquête MICS 2015

2011 → 626
2015 → 510

Indicateur 3.1.2
Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (%).
source: Données SNIS (Système National d'Information de la Santé, Ministère de la Santé)

2015 → 64 %
2018 → 72 %

Cible 3.2
D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Indicateur 3.2.1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰).
Source: Enquête MICS 2015

2011 → 75 ‰
2015 → 43 ‰

Indicateur 3.2.2
Taux de mortalité néonatale (‰).
Source: Enquête MICS 2015

2015 → 29,96 %
2018 → 29,51 %

Cible 3.3
D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Indicateur 3.3.1
Prévalence du VIH/Sida (%)
source: Données SNIS

2015 → 0,5 %
2018 → 0,5 %

Indicateur 3.3.3
Incidence du paludisme (pour 1000 habitants)
source: Données SNIS

2015 → 11,18 %
2018 → 3,64 %



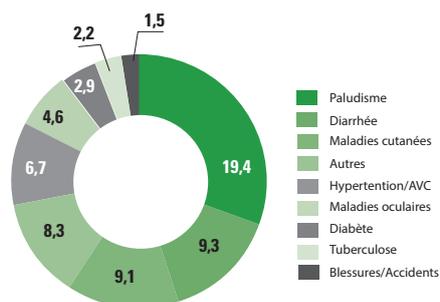
OBJECTIF 3 PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.

La santé est un problème central qui affecte presque un ménage sur trois et qui pèse environ 5 % du budget des ménages mauritaniens.

Défi important pour l'ensemble des pays en développement, la Santé l'est tout autant pour la Mauritanie, où l'enquête EPCV de 2014 montre un taux de morbidité de 4,9 %. Étant donné la taille moyenne des ménages en Mauritanie selon le RGPH de 2015, soit 6 individus par ménage, cela correspondrait à un ménage sur trois qui a eu à faire face à un problème de santé au cours des deux semaines qui ont précédé l'enquête. Cette situation affecte davantage les femmes (5,6 %) que les hommes (4,2 %) et affecte les tranches d'âge (0 à 4 ans) et (60 ans et plus) à hauteur de 9,8 %. En moyenne toujours selon l'EPCV 2014, 4,8 % du budget des ménages est consacré aux dépenses de santé (consultations, analyses, soins médicaux et chirurgicaux, transport, médicaments, etc.), en nette augmentation par rapport à 2008 où ce taux était de 3,8 %.

Parmi les principales causes de morbidité, on retrouve le paludisme avec 19,7 %, la diarrhée (9,3 %) et les maladies de la peau (9,1 %), selon les données de l'EPCV 2014, comme le montre le graphique 2.

Graphique 2: Maladies les plus courantes, 2014 (en %)



Source: EPCV 2014

En 2013, le taux de mortalité maternelle était de 582 pour 100 000, soit 8 fois plus que la valeur cible à l'horizon 2030, d'où l'importance des mesures prises, malgré leur insuffisance.

L'amélioration continue de l'offre sanitaire, conjuguée avec d'importantes mesures, dont notamment l'introduction du forfait obstétrical (cf. encadré) a permis de passer d'un taux d'accouchements assistés par un personnel médical qualifié de l'ordre de 64 % en 2015 à 72 % en 2018. Ceci devrait se voir reflété dans le taux de mortalité maternelle, qui sera fourni par les prochaines enquêtes.

Les nouvelles utilisatrices des services de maternité sont en légère augmentation: de 137 934 en 2016, elles sont passées à 139 615 en 2017, soit une progression d'à peine plus de 1 %. La première consultation prénatale est restée stagnante entre 2016 et 2017 autour de 81 % tandis que la 4e visite prénatale a régressé, passant de 15,60 % en 2016 à 12,68 % en 2017.

Ce décalage important entre la couverture de la première (81 %) et de la 4^{ème} consultation prénatale (12,68 %) dénote d'une insuffisance de couverture et de continuum de l'offre de service, mais surtout d'importants goulots d'étranglements liés à la qualité et au coût des services de santé, qui freinent l'avancée vers une amélioration de la santé maternelle et infantile.

La prise en charge de la femme enceinte durant toute sa grossesse et de la périnatalité devra tenir compte des faiblesses générales identifiées dans l'EPCV, notamment en termes de disponibilité et d'accessibilité des services de santé, mais aussi en termes de qualité et de coût de ces services.

Tableau 4: Temps de trajet vers une structure sanitaire (2014)

	Moins de 30 minutes	30 à 60 minutes	Plus de 60 minutes
Urbain	37,2 %	53,2 %	16,0 %
Rural	21,3 %	14,7 %	64,0 %
Ensemble	20,4 %	20,1 %	23,3 %

Source: EPCV 2014

Les progrès en termes de mortalité des moins de 5 ans et de mortalité néonatale se font à un rythme lent.

Selon les données du Ministère de la Santé de Mauritanie, la couverture en services de santé a connu durant la période 2015-2017 une évolution conséquente, passant de 79 % en 2015 à 83 % en 2017, soit une augmentation de 4 points. Dans cette même période, l'utilisation des

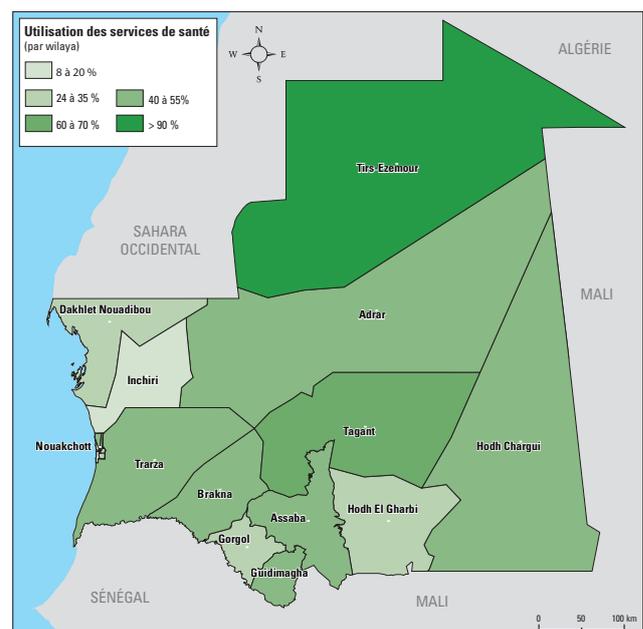


services par la population est passée de 43 % à 60 %, ce qui devrait avoir un impact encore plus significatif. Cette augmentation est due à l'amélioration de l'offre par l'ouverture de nouvelles infrastructures sanitaires (centres et postes de santé) et à l'amélioration de la qualité des services par de meilleures dotations en ressources humaines et en équipements.

Ce taux d'utilisation devrait s'améliorer par une meilleure sensibilisation des populations et surtout par des mesures vigoureuses et durables visant à améliorer l'accessibilité géographique et économique des services de santé.

À cette fin, la phase pilote d'un programme de « financement basé sur les résultats » (INAYA) a été lancée dans deux régions (Hodh Elgharbi et Guidimackha), avec pour objectif de promouvoir l'accès des populations, y compris les plus démunies aux services de santé. Par ailleurs, la couverture de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), jusqu'ici limitée aux fonctionnaires et retraités de l'État ainsi qu'aux employés du secteur formel à travers un système de contribution obligatoire proportionnelle à

Utilisation des services de santé



Source: Annuaire statistique Ministère de la santé - 2017

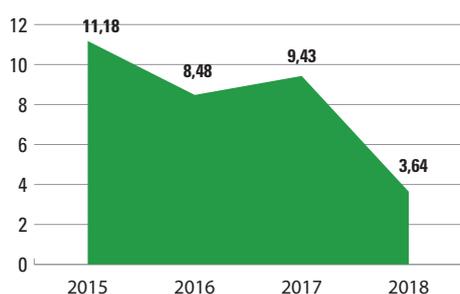


la rémunération, a été élargi en 2019 à tous les citoyens sur une base volontaire, moyennant une contribution forfaitaire. Cependant, l'efficacité de la couverture de la CNAM restera sujette à caution tant que les plus démunis (indigents) n'en bénéficient pas et que le système de tiers payant n'aura pas été généralisé.

Des progrès importants ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme, mais ils demandent à être consolidés par l'amélioration du cadre de vie des populations.

L'incidence du paludisme a enregistré une baisse continue à partir 2015 avec une légère hausse en 2017. Avec la généralisation du test rapide dans toutes les formations sanitaires du pays l'incidence du paludisme est en 2018 de 3,64 cas pour 1 000 habitants. Le Programme National de Lutte Contre le Paludisme multiplie les actions de prévention par des distributions de Moustiquaires Imprégnées de Longue Durée (MILDA) dans les centres sanitaires et l'organisation de campagnes de distribution aux populations des wilayas où l'épidémie est endémique (Hodh Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Tagant, Guidimagha, Gorgol et Brakna).

Graphique 3: Taux de Prévalence du Paludisme en ‰ (2015-2018)



Source: Données SNIS

Cependant, la pérennisation de ces progrès demeure largement tributaire de plusieurs actions combinées :

- * la mise en place d'un plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale grâce à l'identification d'un réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), couplé à la répartition équitable des sages-femmes ;
- * la prise en charge des maladies émergentes découlant de l'accroissement des infrastructures routières et des moyens de déplacement et de communication, de l'augmentation et de la diversification des importations d'aliments et de produits chimiques ;
- * l'amélioration de la gouvernance du secteur de la Santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, en amenant à une plus grande prise de conscience des responsabilités, des résultats attendus et d'obligation de rendre compte, et par l'instauration d'une vraie politique de développement des ressources humaines et de gestion optimale des ressources matérielles et financières ;
- * l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment pour ce qui concerne l'habitat et son environnement immédiat (cf. ODD 11), surtout pour ce qui est des questions de la gestion des ordures, de la salubrité des habitations et du cadre urbain.

La hausse de la mortalité et de la morbidité, en particulier chez les femmes et les enfants est due à d'importants facteurs liés à la transition épidémiologique responsable d'un cumul de maladies liées à un environnement géo-climatique et socio-économique défavorables et à des comportements favorisés par la pauvreté, l'analphabétisme et le manque d'éducation sanitaire.



Paradoxalement, la Mauritanie a connu, ces dix dernières années, une augmentation importante quantitative de l'offre de services de santé, qu'elle soit publique ou privée, sans juguler le flux de malades se soignant à l'extérieur du Pays (en Europe, au Maghreb ou même en Afrique occidentale) en raison de la détérioration de la qualité des services offerts aux populations.

Cette situation sera jugulée par la mise en œuvre d'une politique de santé :

- * pertinente, répondant aux problèmes prioritaires de santé;
- * efficace, utilisant de manière efficace les ressources nationales disponibles (humaines, matérielles et financières);
- * équitable, donnant la priorité aux zones et aux groupes les plus vulnérables dans un élan de solidarité sociale et de couverture universelle en santé;
- * visant une amélioration durable de la santé des populations et
- * soutenue par une décentralisation de la gestion des ressources et
- * une participation des principaux acteurs du secteur, au premier chef desquels les ménages et les communautés qui sont à la fois, les principaux bénéficiaires et les premiers bailleurs de la santé en Mauritanie.

Les éléments de base de cette politique sont déjà développés, dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée.



Encadré 3.
Le forfait Obstétrical : une expérience concluante pour l'amélioration de l'accessibilité financière des femmes aux services de santé maternelle

Le forfait obstétrical (FO) est un dispositif d'assurance volontaire couvrant les frais de santé maternelle au sein des formations sanitaires publiques de tout niveau (postes, centres, hôpitaux). Lors de leur première consultation prénatale, les femmes qui le souhaitent préparent un montant compris entre 15 à 17 USD, pour accéder ensuite gratuitement à toutes les consultations prénatales, aux examens biologiques, à la prise en charge de leur accouchement et des éventuelles complications ainsi qu'une consultation postnatale. Fin 2014, le forfait était proposé dans 144 formations sanitaires sur les 627 fonctionnelles recensées dans le pays.

Le FO a permis de contribuer significativement à l'amélioration de l'accès des femmes aux services obstétricaux et à la diminution de la mortalité néonatale générale dans les moughataa qui offrent le forfait avec plus de 80 % de taux d'adhésion.

Selon les conclusions de cette évaluation « le FO est une expérience originale, pertinente, positive qui vise à améliorer l'accès financier des femmes à ces soins reconnus comme essentiels pour réduire la morbidité ainsi que la mortalité maternelle et infantile. Sa progression nécessite son intégration dans le système sanitaire du pays et son extension demande une volonté politique plus soutenue, une gestion rigoureuse, des contrôles efficaces et un suivi rapproché avec une implication plus accrue des usagères. »





OBJECTIF 4

ASSURER À TOUS UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITÉ ET DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.

La stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée identifie l'éducation comme principale stratégie pour lutter contre la pauvreté, assurer l'émancipation des femmes, et la protection des enfants et jeunes à l'égard de l'exploitation et de la radicalisation.

À ce titre la SCAPP a priorisé au titre de son plan d'action 2016-2020, les cibles 1,2,3,4 et 5 de l'ODD 4. Cependant, ces cibles sont partiellement intégrées dans la politique actuelle du système éducatif Mauritanien et dans les plans opérationnels qui en découlent.

En effet, le Programme National du Secteur Éducatif (PNDSE) a été élaboré en deux phases (2001-2010 et 2011-2020) pour répondre aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La préparation du prochain plan sectoriel (PNDSE III 2020-2030) sera l'occasion pour intégrer l'ensemble des cibles de cet ODD et contribuera, certainement, à leur atteinte à l'horizon de 2030.

En effet, le nouveau plan décennal du secteur de l'éducation sera élaboré conformément aux orientations de la SCAPP et aux conclusions des revues des ODD et du premier plan de la SCAPP 2016-2020.

Le gouvernement conscient que l'éducation est la stratégie la plus efficace pour la promotion des droits de l'homme, de l'égalité des chances et de la démocratie a entrepris depuis l'adoption de la SCAPP, plusieurs mesures pour assurer le développement d'un secteur inclusif.

* Les mesures ont porté entre autres sur l'augmentation des allocations budgétaires, le renforcement du pilotage du secteur et la mise en œuvre des actions ciblées pour ne laisser personne pour compte.

* Les dépenses de l'éducation et de la formation professionnelle sont passées de 5,02 milliards MRU en 2016 à 5,32 en 2018 milliards MRU, ce qui montre l'importance donnée par l'État au secteur.

Cible 4.1

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

Indicateur 4.1.1

Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques

source : Indicateur non mesuré en l'absence de système de tests de niveau de standardisés, mais cible retenue pour sa pertinence.

Cible 4.3

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Indicateur 4.3.3

Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois par sexe (nombre de bénéficiaires).

Source : Données du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

2016 → 7 942

2018 → 8 667

Cible 4.5

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Indicateur 4.5.1

Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.

Source : Données du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

Indice de parité Femmes/Hommes dans le Primaire

2016 → 1,07

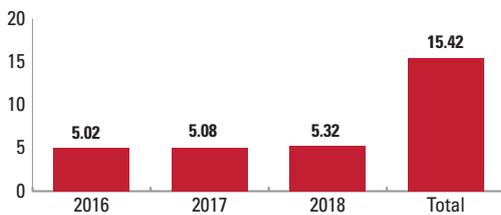
2018 → 1,07



* Pour assurer l'efficacité et l'efficacé de la politique, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Technique a lancé avec l'appui du PNDSE, après avoir audité son système d'information et de gestion, un projet national dit **Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE)**. Le projet couvrira l'ensemble des activités liées à la gestion de l'éducation, et prévoit un développement progressif en trois grandes phases. Le SIGE et les enquêtes nationales qui sont en cours de révision permettront sans aucun doute d'assurer la cohérence avec les ODD et renforceront davantage la cohésion du système dans son ensemble.

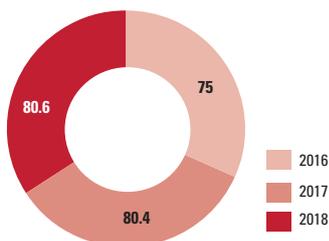
* La mise en place d'un programme d'appui aux **Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP)** dont l'objectif est de promouvoir l'insertion harmonieuse de l'élève dans son environnement socio-économique et culturel est de remédier aux inégalités sociales qui sont à l'origine de la sous scolarisation des enfants surtout en milieux défavorisés. Plus spécifiquement, le programme permettra de réduire les disparités liées au genre, au milieu et aux conditions socio-économiques.

Graphique 4: Évolution des dépenses de l'Éducation



Source: MENFP

Graphique 5: Taux Net de Scolarisation (2016-2018), en %



Source: MENFP

* Cette initiative se converge avec la politique de **regroupement des écoles** lancée par le gouvernement depuis 2016. Ces deux stratégies ont été mises en œuvre dans le souci d'améliorer la qualité de l'éducation notamment dans le milieu rural au niveau des communautés victimes de séquelles de l'esclavage.

Ainsi le Gouvernement a déployé **des efforts significatifs pour garantir une offre pédagogique satisfaisante**, particulièrement en termes de continuité pédagogique à travers la complétude des écoles.

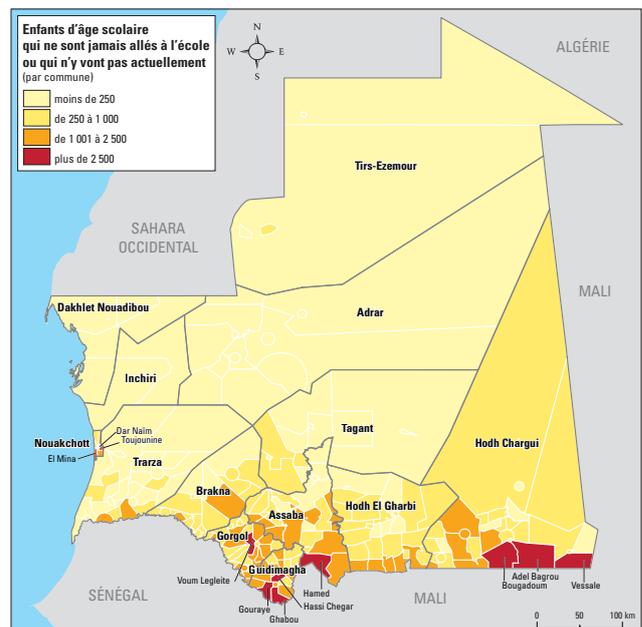
Dans ce cadre, les efforts se sont poursuivis pour la promotion du regroupement des écoles qui ne répondant pas de façon satisfaisante aux critères de la carte scolaire. Grâce à cette stratégie, la proportion des écoles à cycle complet est passée de 30 % en 2016 à 39 % en 2018.

* La Mauritanie, a également mis en place un **Fond d'Appui à la formation Professionnelle** pour renforcer le développement de la formation professionnelle notamment pour les ayant peu ou pas de qualifications pour leur permettre une insertion dans l'économie.

Progress enregistrés depuis l'adoption des ODD en 2016

Le système statistique national ne permet pas encore de renseigner les indicateurs ODD. En effet, la dimension évaluation des acquis est quasi absente dans le système d'information et de gestion du secteur de l'éducation. Des actions sont en cours pour assurer à la fois la cohésion du système statistique et l'intégration des indicateurs ODD aussi bien dans les enquêtes ménages que dans le

Enfants d'âge scolaire non scolarisés



Source: RGP 2013



système d'évaluation du ministère. En absence des indicateurs, les progrès sont analysés à travers les indicateurs retenus dans le cadre des objectifs de développement durable :

- le taux net de scolarisation (TNS) au fondamental, l'indicateur est renseigné tous les ans par l'annuaire statistique du ministère de l'éducation nationale, et
- à partir des enquêtes périodiques organisées par l'office national de la statistique (ONS).

Les données issues du recensement scolaire organisé en 2017-2018 par le Ministère de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle (MENFP) avec un appui technique de l'ONS ont fait ressortir un TNS de 80,4 % au fondamental et de 33,50 % au secondaire général, les

stratégies d'intervention, poursuivies dans le cadre du PNDSE II (2011-2020) porte à la fois sur l'offre et sur la demande.

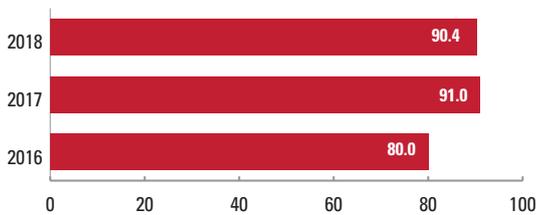
Dans ce cadre, trois axes d'actions sont ainsi menés de façon complémentaire et en parfaite synergie.

Il s'agit de :

- Renforcement et restructuration de l'offre en vue d'élargir la capacité d'accueil,
- Impulsion de la demande en vue de résorber les disparités en matière de scolarisation, et
- Développement d'une offre alternative (non formelle) pour scolariser une demande potentielle spécifique (non scolarisés et déscolarisés).

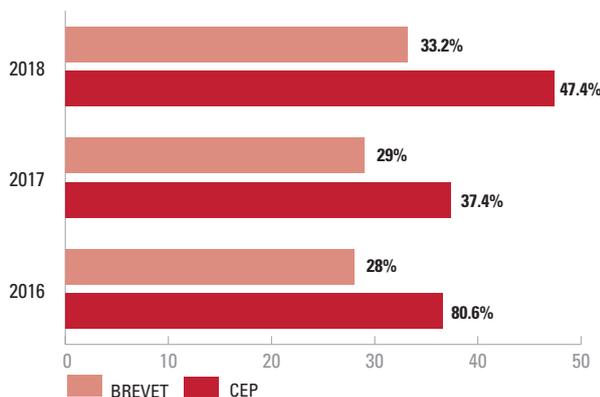
Il s'agit en résumé, de scolariser de façon générale le plus grand nombre d'enfants ruraux et plus spécifiquement les jeunes filles pauvres.

Graphique 6: Taux d'achèvement du Primaire (2016-2018) en %



Source: MENFP

Graphique 7: Élèves admis au CEF et au Brevet (en %)

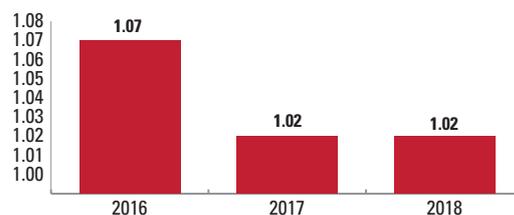


Source: MENFP

* **Le taux d'achèvement du primaire** en 2017-2018 est de 90 %, soit une hausse de 10 points par rapport à 2015-2016. Cette hausse est due principalement à la révision du dénominateur (l'effectif des 11 ans) opérée grâce aux données du recensement général de la population et de l'habitat de 2013.

* **Les acquisitions des élèves sont appréhendées à partir des taux de réussite aux examens nationaux en fin des cycles primaires et secondaires.** Il s'agit, pour le fondamental du certificat d'études primaires (CEP) qui renseigne sur la proportion des élèves ayant obtenu 50 % ou plus du score global au concours d'entrée en 1^{re} année

Graphique 8: Indice de parité au fondamental (en %)



Source: MENFP



du secondaire. En 2016, la valeur de l'indicateur était de 36,61 %. Au secondaire général, la proportion d'élèves ayant réussi 50 % ou plus du score global au BEPC est de 28 %. Les valeurs de ces indicateurs en 2017-2018 sont respectivement pour le CEP 47.4 % et 33.2 % pour le brevet.

*** Au niveau de la formation des jeunes et adultes, le pays vise à la fois à développer la formation technique et professionnelle mais aussi d'en faire un instrument d'inclusion sociale.** Il reste que du fait de son coût, son expansion se fait de manière progressive avec une offre de formation qui tend à se diversifier en particulier avec le renforcement de l'apprentissage pour les jeunes en vue d'une insertion rapide.

L'indicateur retenu est relatif aux effectifs des apprenants de la FTP: le nombre d'apprenants de la Formation Technique et Professionnelle (FTP) dans l'offre de formation initiale classique a atteint 8667 en 2017-2018 contre 7942 en 2015-2016.

Les projections pour 2030, formulées sur la base des progrès réalisés depuis 2008 donnent un effectif de 13000 individus. Rappelons que les projections faites dans le cadre du PNDSE II donnent des effectifs variant de 4903 en 2008 à 7910 en 2015 et à 10000 en 2020.

*** L'équité genre, en termes d'accès à l'éducation et la formation, est l'un des droits fondamentaux qu'il faut garantir et préserver.**

Au niveau du fondamental, l'équité est atteinte au niveau de l'accès. Cependant, les filles restent moins longtemps à l'école comparativement aux garçons ceci est dû entre autres à des insuffisances en termes d'offre éducative et de qualité des apprentissages.

*** Au secondaire général,** la valeur de l'indicateur reflète un avantage du côté des garçons qui s'explique également par le manque d'établissements secondaires de proximité en plus du faible niveau de réussite des filles aux examens nationaux.

L'atteinte de l'équité se fera à travers les axes d'actions définis par la stratégie nationale du développement du

secteur dont l'élargissement de l'accès au premier cycle du secondaire, l'amélioration de la qualité et la pertinence des enseignements.

	2015-2016	2016-2017	2017/2018
IP (1 ^{er} Cycle Sec)	0,9	0,94	0,97
IP (2 nd Cycle Sec)	0,82	0,91	0,96

On constate ainsi que pour 100 garçons inscrits au 1^{er} cycle on a 96 filles en 2017-2018 et pour 100 garçons inscrits au second cycle, on enregistre 100 filles.

Les contraintes, leçons apprises

Malgré l'alignement partiel aux cibles ODD, de nombreuses contraintes se profilent dans la mise en œuvre effective des dispositions nécessaires pour leur intégration totale dans la politique du secteur éducatif.

Ces facteurs portent en priorité sur les dimensions de financement, d'organisation, de décentralisation effective, de capacités des acteurs, d'évaluation et de système d'information.

*** Nonobstant la force que constitue la mise en place du SIGE, ce dernier reste caractérisé par l'inachèvement de la mise en place du cadre de suivi des cibles de l'ODD4 et de l'absence d'outils et d'instruments de mesure permettant la couverture totale de l'ensemble des indicateurs de mesure des dix cibles de l'ODD4 (plus de la moitié étant non encore couverte).**

Le domaine des indicateurs non couverts touche des dimensions qualitatives tout particulièrement l'évaluation des apprentissages des élèves, l'intégration des valeurs de développement durable et l'apprentissage tout au long de la vie.

*** Malgré les efforts continus de l'État de financer progressivement le secteur ces dernières années, le besoin en financement reste important si on intègre les priorités quantitatives et qualitatives, fixées par la vision stratégique et celles dictées par les cibles de l'ODD4 ;**

*** Enfin, la faiblesse liée au renforcement des capacités en accompagnement au processus d'alignement, de mise en œuvre et de suivi des cibles de l'ODD4.**



OBJECTIF 5

PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Sur le plan démographique, les femmes constituent un peu plus de la moitié de la population mauritanienne totale (50,7 % contre 49,3 % d'hommes) selon les données du 4^{ème} RGPH effectué en 2013. Le pays a franchi d'énormes étapes vers l'Autonomisation des femmes mais le chemin reste à parcourir.

En zone rurale, les femmes représentent le groupe social le plus vulnérable et continuent à supporter la lourde charge du ménage en l'absence des hommes qui migrent à la recherche de l'emploi. Selon les données de l'EPCV 2014, les femmes sont à la tête de plus de 30 % des ménages.

Des progrès appréciables, mais encore insuffisants

Malgré les efforts fournis et les avancées enregistrées en matière de promotion féminine et du genre, des déséquilibres persistent entre hommes et femmes sur les plans politique, économique, social, culturel et juridique. Ces déséquilibres constituent autant d'obstacles à la jouissance des mêmes droits humains pour tous et empêchent les femmes de jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays. Mais surtout, ils constituent un obstacle aux efforts de réduction de la pauvreté (cf. ODD 1).

La tendance du mariage d'enfants est baissière

En Mauritanie, bien que le code de statut personnel fixe l'âge de mariage des filles à 18 ans, la pratique des mariages d'enfants persiste encore, notamment pour des raisons socioculturelles, perpétuées par les conditions économiques des ménages (pauvreté, cf. ODD 1). et certaines faiblesses du système éducatif (cf. ODD 4). L'analyse de données montre que le mariage d'enfants avant 15 et 18 ans semble avoir connu une légère baisse, et entame une tendance à la hausse graduellement, au fil du temps. Pour le mariage avant 18 ans, la proportion de femmes était à 38 % chez les 45 à 49 ans, elle est descendue à 33 % chez les 30 à 34 ans, pour remonter presque au niveau d'avant (37 %). Le mariage avant 15 ans a connu la même tendance avec des proportions moins élevées.

Cible 5.3

Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Indicateur 5.3.2

Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge.

source : Enquête MICS 2015

2011 → 69,4 %

2015 → 66,6 %

Cible 5.5

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

Indicateur 5.5.1

Proportion de sièges occupés par des femmes dans :

a. les parlements nationaux

2013 → 21,08 %

2018 → 19,74 %

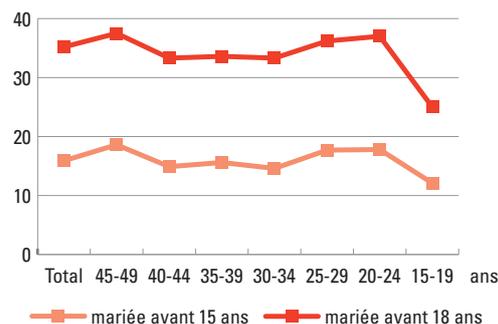
b. les administrations locales (Conseils Municipaux)

Source : Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)

2016 → 35,11 %

2018 → 31,06 %

Graphique 9 : Tendance du mariage avant 15 et avant 18 ans chez les femmes âgées de 15-49 ans



Les mutilations génitales féminines (MGF) constituent l'une des formes de violences faites aux femmes les plus répandues

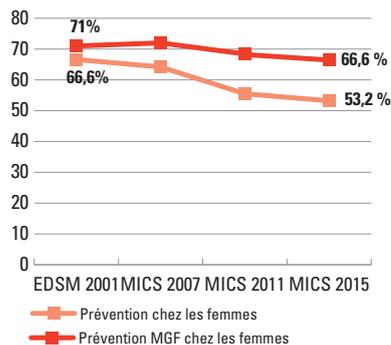
En Mauritanie, l'excision est pratiquée chez les filles de 0 à 4 ans, particulièrement dans la semaine qui suit la naissance. Comme le mariage précoce, l'excision est liée à la situation économique du foyer et au niveau d'instruction des mères. Pour la justifier, on évoque tantôt la religion, tantôt des considérations diverses telles que le contrôle et la maîtrise de la sexualité, l'esthétique.

Le graphique 10 indique que la prévalence des MGF, qui est globalement élevée chez les femmes (66,6 %), tout en tenant compte de l'évolution mécanique de la démographie, descend à un niveau presque médian (53,2 %) et à 46,6 % chez les filles de moins de 5 ans.

On remarque également que la prévalence suit une courbe baissière de 71 % (2001) à 66,6 % (2015) chez les femmes et de 66,6 % à 53,2 % pour les filles sur la même période avec une cadence plus soutenue chez ces dernières.

Comme la motivation de cette pratique est beaucoup plus sociologique que religieuse, la Mauritanie a pris plusieurs mesures visant l'interdiction et l'élimination de l'excision, dont l'ordonnance 2005-2015 portant protection pénale de l'enfant, la loi relative à la santé de la reproduction (2017), le code général de l'enfant, une fatwa des autorités religieuses sur le caractère non obligatoire de sa pratique du point de vue de la Charia Islamique, l'adoption d'une stratégie nationale de promotion de l'abandon des MGF en 2008 avec deux plans d'actions successifs en 2008-2013 et 2015-2019.

Graphique 10: Évolution des fréquences des MGF par tranche d'âge, en %

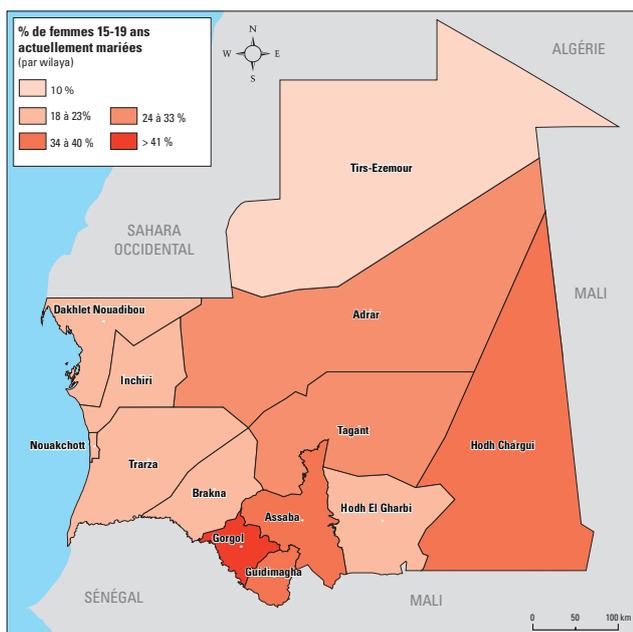


Source: Enquête MICS

Bien que les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants soient à la baisse, les données disponibles montrent que la diminution est lente et insuffisante pour éliminer ces pratiques d'ici 2030. Aussi, en raison de la croissance démographique, le nombre de filles à risque de ces pratiques va continuer à augmenter. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre les cibles en rapport avec l'élimination de ces pratiques d'ici 2030.

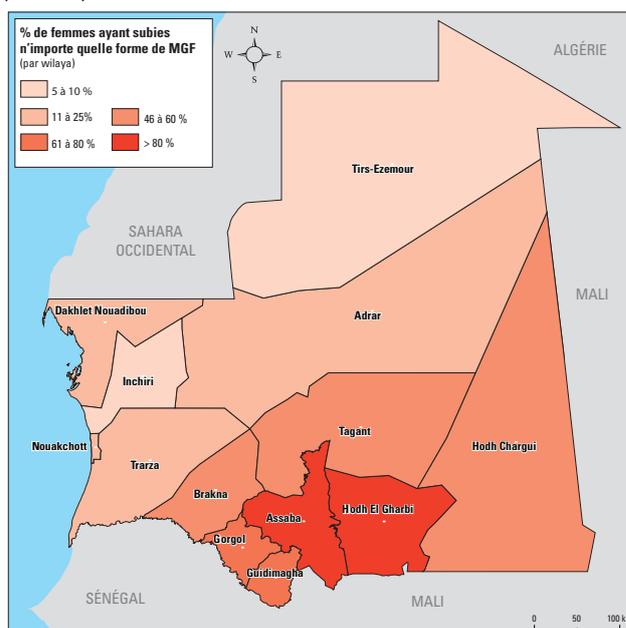
Le cadre légal concernant les violences basées sur le genre, y compris le mariage des enfants et les mutilations génitales mérite d'être amélioré et renforcé. Par exemple, bien que le code du statut personnel fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans, il établit aussi que le silence de la jeune fille vaut consentement.

Jeunes femmes de 15 à 19 ans actuellement mariées, par Wilaya



Source: MICS 2015

Pourcentage de femmes ayant subi n'importe quelle forme de MGF, par Wilaya



Source: MICS 2015



L'ordonnance 2005-2015 portant protection pénale de l'enfant ne criminalise que les mutilations génitales féminines qui entraînent un préjudice pour l'enfant. En l'absence d'une loi spécifique sur les violences basées sur le genre, il ne sera pas possible de promouvoir totalement l'équité entre les deux sexes.

La lutte contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation des enfants et des femmes nécessite un investissement renforcé dans la collecte et l'analyse de données, afin d'étayer des fondements solides pour l'élaboration, la planification et la programmation des politiques.

De même, un renforcement des investissements est nécessaire pour combler progressivement les lacunes en matière d'information. Des données ventilées (par exemple selon l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le quintile de richesse, le statut de migrant ou de déplacé, l'origine ethnique et le handicap) sont essentielles à l'identification et au suivi des groupes marginalisés et vulnérables.

Pour accélérer les progrès et atteindre cet objectif, il importe entre autres de prendre certaines mesures pour :

- * Assurer l'adoption du projet de loi de lutte contre les violences basées sur le genre soumis par le Gouvernement au Parlement, qui a subi des amendements et qui est encore en instance (ODD 5.1);
- * Assurer l'application rigoureuse des dispositions législatives et réglementaires et autres dispositions prises pour favoriser l'égalité des genres;
- * Intégrer et suivre les indicateurs des cibles 5.3. et 5.2 dans le prochain plan d'action de la SCAPP 2021-2025;
- * Renforcer les systèmes de collecte des données sur la violence.

Une évolution encourageante de la participation politique de la femme, malgré le léger recul observé en 2018.

En Mauritanie, l'accès des femmes aux postes de responsabilité politiques et administratifs a été ralenti par des pesanteurs sociales et économiques, entretenues au sein d'une société restée généralement conservatrice.

Pour favoriser l'accès des femmes aux sphères de décisions, le Gouvernement a adopté l'Ordonnance n° 2006-029 du 22 août 2006 portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, modifiée en 2012 et 2018 et instaurant des quotas pour les femmes.

Les résultats des élections municipales de 2007 à 2018 montrent que les femmes dépassent à chaque fois, et largement, le quota minimal de 20 % et se situent en général au-dessus de la barre des 30 %. Toutefois, elles n'accèdent que rarement au poste de Maire (4 femmes maires pour un total de 216 mairies au niveau national en 2007 puis 6 sur 218 en 2013 et 6 sur 219 en 2018).

Pour les élections législatives, la proportion de femmes élues députées a évolué timidement, passant de 19 % en 2007 à 21,08 % en 2013 et revenant à nouveau à 19,74 % en 2018. Bien qu'en valeur absolue, le nombre des femmes élues était resté inchangé (31) lors des derniers scrutins de 2013 et 2018.

La baisse du taux est due tout simplement à l'augmentation du nombre de députés à l'Assemblée Nationale, qui est passé de 147 en 2013 à 157 en 2018. On note également la faible présence des femmes dans les directoires

des partis politiques, malgré la place importante qu'occupent certaines grandes figures féminines dans la scène politique nationale.

Le graphique 11 montre une participation relativement importante des femmes dans les sphères décisionnelles gouvernementales (environ 1 poste sur 4), mais elles restent faiblement représentées dans la hiérarchie des organisations patronales et des partis politiques.

Adoption de politiques ambitieuses pour parvenir à l'égalité des sexes

La Mauritanie a mis en place un cadre juridique et des mécanismes institutionnels pour la promotion du genre et l'égalité des chances. Le pays a ratifié dans ce cadre les conventions, traités et adhéré aux recommandations des conférences et sommets aussi bien au niveau international que régional. D'importants efforts ont été jusqu'ici déployés, pour harmoniser la législation nationale avec les normes du droit international.

Pour prendre en compte les besoins stratégiques des femmes et réduire les inégalités entre les sexes, la Mauritanie s'est dotée en 2015 d'une Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre et consacre le genre comme l'une des dimensions de la gouvernance, qui constitue le troisième pilier de la SCAPP.

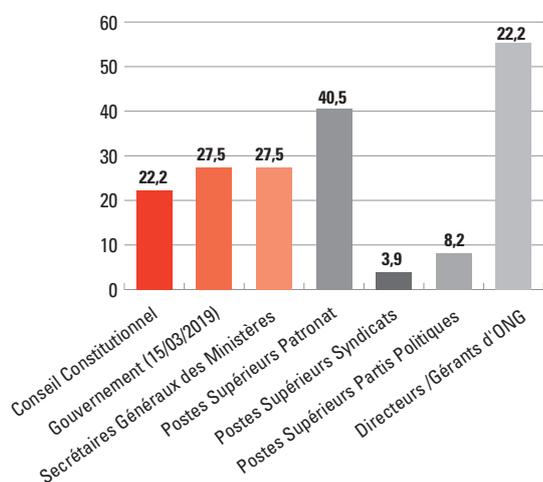
Sur le plan institutionnel des avancées notoires sont enregistrées, en dépit de l'insuffisance de l'allocation de ressources budgétaires, traduites par la création en 1992 d'un Secrétariat d'État à la Condition Féminine (SECF) qui deviendra le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance

et de la Famille (MASEF) en 2007, chargé entre autres de coordonner la politique du gouvernement dans le domaine du genre et de la promotion féminine. Un Comité Interministériel pour l'institutionnalisation du Genre a été mis en place depuis 2017 appuyé par le Comité Technique de Suivi Genre et relayé par des cellules sectorielles genre.

Pour concrétiser ces orientations, l'École Nationale d'Administration, de Magistrature et de Journalisme, depuis son ouverture en 2011, a instauré un quota de 10 % pour les filles, et leur accorde la possibilité de participer au Concours général.

Cette mesure est en train de porter ses fruits, avec une présence accrue des femmes dans les différents corps de l'administration publique, du journalisme et de la magistrature. Un concours de recrutement de professeurs d'Université a été organisé spécifiquement aux femmes.

Graphique 11.: Participation des femmes aux instances de prise de décision en Mauritanie (2019)





6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

OBJECTIF 6 GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE.

En Mauritanie, la problématique de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène est un enjeu majeur, eu égard à l'aridité du pays et des implications évidentes de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement sur la santé des populations (cf. ODD 3), en particulier celles qui font face de manière chronique à l'insécurité alimentaire (cf. ODD 2).

Selon les résultats de l'Enquête MICS 2015, seuls 62 % (accès élémentaire) de la population utilisent une source améliorée d'eau de boisson (72 % en milieu urbain et 53 % en milieu rural). Dans certaines wilayas, la situation était encore plus faible: 46 % au Hodh Echargui et 42 % au Tiris Zemour.

Au niveau national, la disparité est criante entre riches et pauvres, le taux d'accès à l'eau potable n'étant que de 34 % chez les plus pauvres. Parmi les plus pauvres, seuls 17 % ont recours à une méthode appropriée de traitement de l'eau. Il est important de noter que la fourniture des services gérés en toute sécurité représente une nouvelle norme ambitieuse dont les données ne sont pas encore disponibles.

À partir de 2016, un processus de rééquilibrage de la répartition des investissements publics entre le milieu urbain et le milieu rural a été initié. Ainsi, l'hydraulique rural qui ne bénéficiait que d'un quart des investissements en 2016, a vu sa part dépasser un tiers de l'investissement du secteur de l'hydraulique en 2018.

Toutefois, le secteur eau et assainissement reste fortement dépendant des financements extérieurs et ne bénéficie de financements sur ressources nationales qu'en diminution continue. D'où une décroissance qui s'accélère dans un secteur reconnu comme vital. Au total, les investissements publics sont passés de 21 % en 2016 à 20 % en 2017, puis à 17 % en 2018, comme le montrent les données du tableau 5.

Cible 6.1

D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Indicateur 6.1.1

Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Cible 6.2

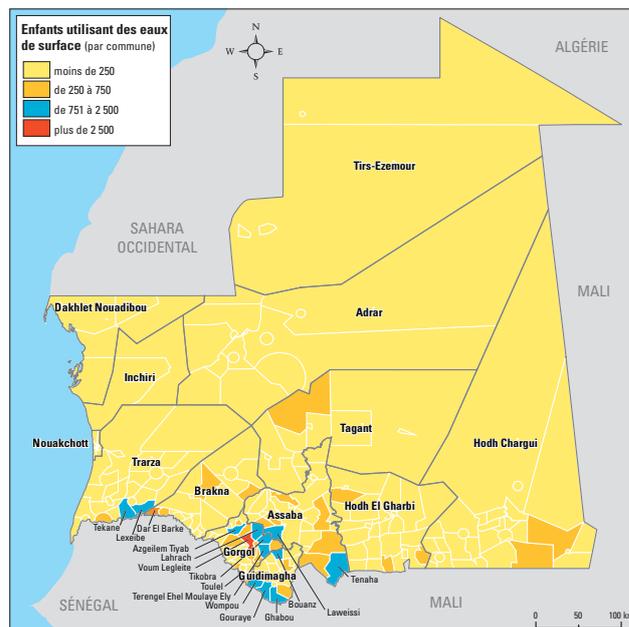
D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins.

Indicateur 6.2.1

Proportion de la population utilisant:

- a. des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- b. des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Enfants utilisant des eaux de surface, par commune



Source: RGPH 2013

Malgré la problématique de la raréfaction des financements, les investissements réalisés ont permis d'atteindre des résultats importants en matière d'accès à l'assainissement de base et à l'eau potable, en milieu rural et en milieu urbain.

De 2009 à 2017, 963 systèmes d'alimentation en eau potable et 851 forages d'exploitation ont été réalisés, permettant l'accès à l'eau potable d'une population d'environ 1,2 million de personnes. Les réalisations entre 2015 et 2018 ont permis de porter le taux d'accès au niveau national à 70 %, selon les estimations des services du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

En milieu rural, 429 adductions d'eau potable sont en cours de réalisation. Une fois achevées, elles bénéficieront à environ 300 000 habitants ruraux, portant ainsi le taux d'accès en milieu rural à 68 % à la fin 2019. L'objectif de l'État au cours des prochaines années est de réaliser 1 700 AEP additionnelles, couvrant ainsi tous les villages de plus de 150 habitants et portant le taux d'accès en milieu rural à plus de 90 %, à l'horizon 2030.

Pour soutenir ces efforts, l'accent sera mis sur la coordination des interventions, en mettant en place une base de données nationale des points d'eau, en signant des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec tous les opérateurs en matière de réalisation d'adductions d'eau potable, en définissant des normes nationales et en restructurant profondément l'Office National des Services d'Eau en milieu rural (ONSER).

Graphique 12 : Répartition des investissements publics en hydraulique et assainissement entre urbain et rural (2016-2018)

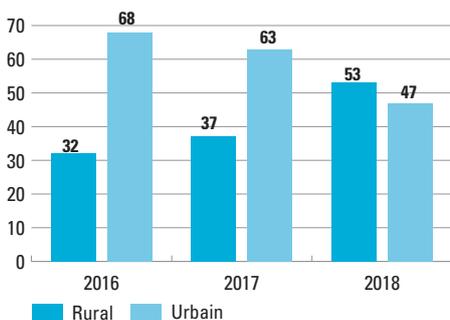


Tableau 5 : Financement de l'hydraulique et assainissement (2016-2018) En millions MRU

	2016	2017	2018
Financement Etat	425	310	301
Financement extérieur	1 327	1 239	1 466
Total Hydraulique	3 768	3 566	3 784
Total investissements publics	17 809	17 718	22 172
Hydraulique/Total Inv. Public (%)	21 %	20 %	17 %

Source : données MEF



Il reste entendu, qu'en sus de la réorganisation de certaines structures du MHA (réforme de l'ONSER et remise à niveau du CNRE), les actions précitées n'auront de véritable impact que si elles sont accompagnées d'une amélioration du cadre juridique, du système de suivi et évaluation, du renforcement de la régulation sectorielle, des capacités du MHA et de l'affermissement de la coordination intersectorielle.

D'importants investissements sont en cours de réalisation afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et sécuriser l'approvisionnement.

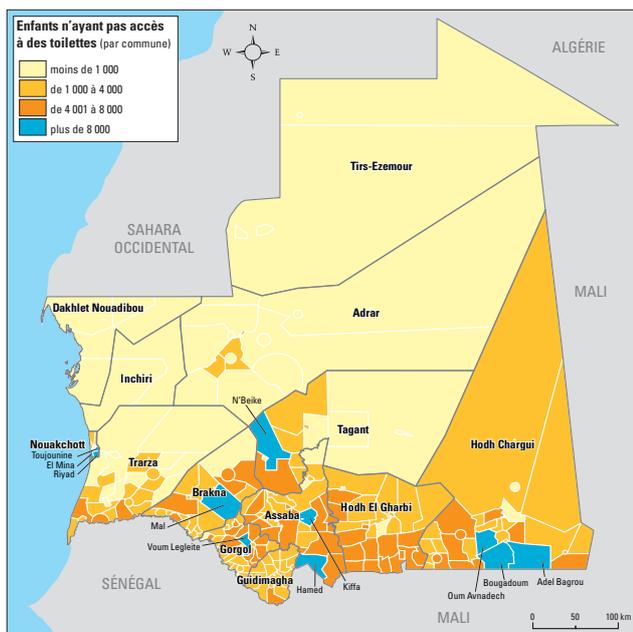
Plus de 20 projets sont en cours d'exécution pour un montant de total de 542 millions de dollars. Il s'agit de projets d'eau potable ou d'assainissement, réalisés sur financement national ou de bailleurs externes.

De grands projets structurants visent à apporter des solutions durables, en particulier en créant de vastes réseaux de distribution d'eau à partir d'eaux de surface : alimentation en eau et réseau de distribution de Nouakchott, projet Aftout Echargui, projet Dhar, réseau d'assainissement de Nouakchott.

Il est également proposé de porter le taux de raccordement aux branchements particuliers (BP) à 100 % pour les accès à l'eau potable (AEP) par la promotion de l'accès à l'eau par BP en intégrant le cas échéant une part d'investissement public par l'octroi d'une subvention aux ménages en milieu rural, semi-urbain et urbain pour les pauvres.

Par ailleurs, et conformément à la réglementation en vigueur, tous les établissements de soins et les établissements scolaires devraient avoir un accès à l'eau potable aux normes, soit un taux de raccordement aux BP de 100 % en 2030.

Enfants n'ayant pas accès à des toilettes, par commune



Source : RGPH 2013

Tableau 6: Indicateurs d'assainissement

	2015	2018
Taux village assainis (FDAL)*	31,4 %	54,5 %
Taux d'accès en latrines améliorées**	40,4 %	-
Taux de défécation à l'air libre en milieu rural**	63,9 %	-
Taux de défécation à l'air libre au milieu urbain**	10 %	-
Taux de défécation à l'air libre - national	38,8 %	

*Source : Rapport National feuille de route pour une Mauritanie FDAL 2030 et BADAM-DA/MHA - Janvier 2019

**Source : Enquête MICS 2015

Tableau 7: Type de toilettes utilisées par les ménages

	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse branchée à l'égoût	3,2%	0,0%	1,6%
Chasse branchée à une fosse septique	32,9%	7,0%	20,0%
Chasse branchée à autre chose	1,3%	0,9%	1,1%
Latrines améliorées auto aérées (LAA)	21,3%	5,0%	13,2%
Latrines non améliorées	20,8%	12,4%	16,5%
Pas de toilettes	17,3%	67,5%	42,3%
Autre	3,2%	7,1%	5,1%

*Source : RGPH 2013

En milieu rural, l'effort sur l'assainissement s'intensifie et enregistre des progrès importants grâce à la structuration de la vision du département pour le secteur, à la mise en place des outils institutionnels (PNA 2011, SNADEA 2030, feuille de route FDAL 2030), et à l'accumulation de connaissances et d'expériences en matière d'approches adoptées.

* Les projets en milieu rural et semi-urbain consistant en la mise en œuvre et la promotion de l'assainissement autonome auprès des ménages et la réalisation de latrines dans les lieux publics (écoles, centres de santé, etc.).

* L'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) » adoptée comme porte d'entrée aux activités visant le changement de comportement.

Fin 2018, 4 495 villages ont été déclenchés dont 4 028 ont atteint le statut FDAL (soit un taux de 87% des localités déclenchées) pour une population totale touchée de près de 1 400 000 personnes. Près de 90 000 latrines ont été construites par les ménages sans aucune subvention, selon les données du ministère, il restera en 2019, 3 486 localités à toucher par l'ATPC.

* Plusieurs projets visant à mettre fin à la défécation à l'air libre sont en cours et bénéficieront à plus de 600 000 nouvelles personnes en milieu rural. Ces populations sont réparties sur plus de 1 000 localités.

En plus de l'accès à l'assainissement, ces programmes visent à promouvoir les pratiques élémentaires d'hygiène dans le milieu rural, où l'enquête MICS 2015 démontre que seuls 25,7 % des ménages disposent d'un endroit spécifique pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ou un produit nettoyant. Ce taux est de seulement 14.2 % chez les ménages les plus pauvres.

En plus des systèmes individuels d'assainissement, le projet d'assainissement de Nouakchott a commencé par l'évacuation des eaux de pluies, et continuera par l'évacuation des eaux usées.

Se situant en dessous du niveau de la mer à plusieurs endroits de la ville, Nouakchott a connu des problèmes d'évacuation des eaux de pluie qui n'ont cessé de s'aggraver au cours des dix dernières années, au point de devenir un véritable problème de santé publique mais aussi de praticabilité de la ville pendant certains mois de l'année.

Pour faire face à cela, un projet de 45 millions de dollars US a été lancé, afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales et souterraines dans les zones les plus basses de la ville. Ce projet comporte un réseau de collecte par caniveaux fermés en béton armé d'une longueur de 32 km, un réseau de refoulement de 13 km en tuyaux et un parc de 4 stations de pompage dont la station de pompage principale avec une capacité de refoulement de 250 000 m³/jour.



En complément de ce projet, une étude pour un projet d'évacuation des eaux usées de la ville de Nouakchott a été réalisée. Les recherches de financement de cette phase importante de l'assainissement de la ville de Nouakchott, sont en cours pour permettre un démarrage des travaux dans les plus brefs délais.

Le secteur de l'eau et de l'assainissement continue de faire face à des problèmes majeurs auxquels il faudra apporter des solutions pour préserver les progrès accomplis et accélérer le progrès vers l'atteinte de cet ODD.

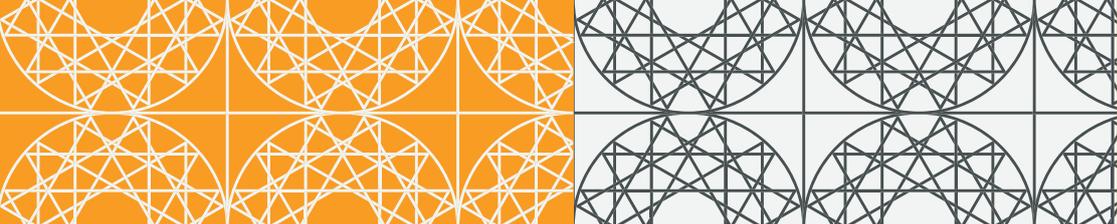
La nature aride du pays, aggravée par les effets constatés des changements climatiques (cf. ODD 13) constitue les défis majeurs auxquels se trouve confrontée la Mauritanie.

De plus, la forte prévalence de la pauvreté (cf. ODD 1) rend compliquée la mise en place réaliste et effective d'une politique de rentabilité des coûts dans l'avenir immédiat, ce qui accentue la dépendance du secteur eau et assainissement vis-à-vis des financements publics.

L'accroissement rapide de la demande en eau, du fait de la croissance démographique et le développement des activités économiques, notamment minières, mettent une forte pression sur cette ressource rare qu'est l'eau, et met en évidence la nécessité de renforcer les programmes d'exploration et de développement des connaissances des ressources en eau du pays et d'investir dans des systèmes de captation des eaux de pluie (barrages, retenues...) et le système de collecte et de suivi des données du secteur.

D'autres problèmes s'y ajoutent et affectent la performance du secteur, à savoir :

- * la faiblesse institutionnelle consécutive à l'instabilité des structures et aux chevauchements de leurs mandats ;
- * l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels ;
- * le manque de coordination des investissements ;
- * les difficultés de recouvrement des coûts du service d'eau et d'assainissement mettant en péril la durabilité des installations et,
- * la faible implication du secteur privé.



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



OBJECTIF 7

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE.

L'accès à l'énergie est explicitement identifié comme l'une des priorités de développement en Mauritanie, aussi bien en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des ménages qu'en ce qui concerne l'appui aux secteurs économiques porteurs de développement. Cette priorité a été constamment énoncée dans les documents stratégiques de la Mauritanie, des différentes éditions du CSLP à la SCAPP.

Le premier levier stratégique vise à promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, et recherche entre autres, le renforcement des services énergétiques de base tant en milieu urbain que dans les zones rurales. Parmi les objectifs affichés par la Mauritanie figure également l'amélioration de la quote-part des énergies renouvelables dans l'offre globale d'énergie.

Un accès encore limité à l'énergie, mais un fort potentiel avec les énergies renouvelables pour la Mauritanie.

Cependant, l'accès à l'énergie est encore limité dans le pays, **en particulier en zone rurale**, notamment en raison de facteurs géographiques et sociaux, dont la distance élevée entre les grandes zones urbaines (Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa) et une population peu nombreuse distribuée dans un pays, relativement vaste, de plus d'un million de km².

La demande d'électricité augmente en Mauritanie à un rythme annuel d'environ 10 % en moyenne par an, augmentation partiellement liée à la demande domestique, mais aussi avec l'accroissement des besoins du secteur industriel (cf. ODD 9).

La capacité de production électrique installée était de 420 MW (2018), avec un mix énergétique assez diversifié. Ainsi, 42 % de l'énergie produite par la SOMELEC provenait de sources renouvelables.

La Mauritanie dispose d'un fort potentiel en ressources énergétiques renouvelables, avec 2000 à 2300 kWh/m²/an en photovoltaïque (l'irradiation la plus basse dans le pays étant équivalente aux plus hautes en Europe).

Dans le cas de l'éolien, le potentiel est également élevé, mais il est plus localisé dans les zones côtières, avec des pics au-dessus de 10 m/s dans la région de Nouadhibou. Des possibilités d'énergie hydraulique sont également mobilisables dans le cadre, des grands projets de l'organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Les autorités mauritaniennes se sont engagées ces six dernières années dans un programme ambitieux de développement du secteur de l'électricité, avec pour objectifs :

- * de garantir un accès universel à des services énergétiques durables à moindre coût, et
- * de mettre à la disposition des opérateurs économiques une électricité fiable et sécurisée.

Ce programme vise l'augmentation des capacités nationales de production, principalement à partir de ressources locales, la construction d'un système de transport et de distribution moderne et l'introduction d'une part plus grande d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. Cette vision stratégique s'articule principalement autour des quatre orientations suivantes :

- * L'augmentation de nouvelles capacités de production à partir de ressources locales (gaz naturel principalement) ;

Cible 7.1

D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Indicateur 7.1.1

Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Source : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

2009 → 22 %

2018 → 42 %

Cible 7.2

D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Indicateur 7.2.1

Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

Source : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

2009 → 24 %

2018 → 42 %



- * Le développement du réseau de transport et des interconnexions avec les pays limitrophes ;
- * L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ; et
- * La mise en place de solutions décentralisées dans les zones rurales.

Pour exploiter le fort potentiel en énergies renouvelables disponible, principalement le solaire et l'éolien, une stratégie spécifique de promotion de ces énergies a été élaborée en 2014 (validation du RRA Renewable Readiness Assesment Mauritanie).

Les principales réalisations au cours des dernières années ont concerné :

- * la construction d'une centrale éolienne de 30 MW (2015),
- * d'une centrale duale (Gaz/Fuel) de 180 MW (2016), et
- * deux centrales solaires à Nouakchott en 2013 et 2017, de 15 et 50 MW.

Les centrales thermiques alimentant huit localités ont été hybridées, grâce à l'apport d'unités solaires pour un total de 16,6 MW. Il s'agit de Atar, Aioun, Aleg, Boutilimit, Akjoujt, Chami, Boulanouar et Benichab. Cette hybridation vise non seulement à augmenter l'offre énergétique mais également à réduire le coût de production.

Sept nouvelles centrales hybrides thermiques/solaires ont été construites à Kiffa, Néma, Adel Bagrou, Birette, Ndiago, Boustaila et Tendakmadjek.

En ce qui concerne l'énergie hydraulique, la Mauritanie, en tant que membre de l'OMVS, bénéficie de l'énergie produite par les centrales hydroélectriques de Manantali (2002) et de Félou (2013).

La Mauritanie dispose d'un droit de tirage de 15 % sur Manantali (200 MW) et 30 % sur Félou (60 MW) ce qui correspond à un total de 48 MW, essentiellement acheminés à Nouakchott. Ceci sans parler du barrage de Gouina qui rentrera en activité en 2020, avec une quote-part de la Mauritanie également évaluée à 48 MW.

En matière de transport et de distribution d'énergie, des programmes d'extension et de renforcement de réseaux ont été exécutés à Nouakchott, Nouadhibou, ainsi que dans les principales villes électrifiées du pays.

De plus, des projets de développement des réseaux de répartition et de distribution ont été réalisés à l'intérieur du pays avec les lignes moyenne tension : Aleg-Boghé, Boghé-Kaédi, Echram-Kamour, Guerou-Kiffa, Timberdra-Néma-Nbeiket Lahwouach, Néma-Adel Bagrou, etc. ainsi qu'à Nouakchott avec la densification du réseau. Tout le long de ces axes, les localités de plus de 500 habitants ont pu bénéficier de l'offre d'électricité.

Ces extensions ne sont pas encore comptabilisées dans les statistiques, en conséquence la valeur réelle du taux de couverture en électricité est probablement supérieure à la valeur annoncée.

Près de 420 MW de capacités additionnelles ont été installées au cours de la période 2009-2018. La Mauritanie est passée en moins de six ans d'une situation énergétique déficitaire à une situation nettement améliorée, au point de devenir un acteur énergétique sous régional de taille, exportant l'électricité vers les pays voisins (Sénégal, Mali).



Une politique volontariste pour développer le mix énergétique mauritanien

Cette politique de développement de la production d'énergie et de ses réseaux de distribution semble déjà porter ses fruits, en offrant à davantage de Mauritaniens une électricité plus pérenne. Ainsi, le pourcentage de ménages électrifiés a évolué de 22 % en 2009 à 42 % en 2018. Dans les zones urbaines, le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité est nettement plus important. Il est estimé à 76 % en moyenne en 2018. Mais on note encore de grands retards en zones rurales, avec un taux d'accès limité à 6 % en moyenne.

La couverture énergétique du pays s'élargit considérablement, passant de 22 % de ménages desservis en 2009 à 42 % en 2018, mais de grands retards subsistent en zone rurale avec un taux de couverture de seulement 6 %.

Le mix énergétique a évolué favorablement, vers une quote-part toujours plus grande en énergies renouvelables grâce aux efforts dans l'éolien en zone côtière et le solaire un peu partout dans le pays, en plus des quelques contributions, encore timides, en énergies hydrauliques, en provenance des grands barrages de l'OMVS (cf. supra). L'achèvement d'un parc éolien important de 100 MW en cours de construction à Boulénouar, près de Nouadhibou, prévu fin 2019 et l'entrée en service de la centrale hydroélectrique de Gouina prévue en 2020, ne manqueront pas d'améliorer ce mix énergétique déjà élevé.

Ainsi, les énergies renouvelables participent fortement à l'amélioration de la couverture énergétique du pays. La part des énergies renouvelables au sein du mix énergétique est passée de 24 % en 2009 à 42 % en 2018.

L'ensemble de ces évolutions dans le domaine de l'énergie sont tout à fait en phase avec le positionnement de la Mauritanie en tant que partie à la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et son engagement volontaire à promouvoir le ralentissement des émissions de gaz à effet de serre (GES) à son niveau, un engagement qui sera sûrement plus conséquent encore si les projets d'atténuation prévus pour financement dans le cadre du Fonds vert sont mis en œuvre.



En outre, en matière de distribution de l'électricité, le pays met en œuvre un programme qui sera en mesure de favoriser le transport de l'électricité dans les principaux centres urbains et industriels du pays et de permettre les échanges d'énergie avec les pays limitrophes.

Dans ce cadre, les lignes ci-après sont en cours d'élaboration :

- * une ligne haute tension Nord reliant Nouakchott à Nouadhibou est en cours d'exécution ;
- * une ligne haute tension Nord Est reliant Nouakchott à Zouérate en passant par Akjoujt, Atar et Choum est en cours d'exécution ;
- * une ligne haute tension Sud reliant Nouakchott à Dakar est en phase de passation de marchés ;
- * une ligne haute tension Est reliant Nouakchott à Néma en phase d'étude ; et
- * une ligne haute tension Kiffa Tintane Kayes dont l'étude de faisabilité est disponible est en phase de recherche de financements (OMVS).

Enfin, le Centre National de Conduite, en cours de réception permettra d'assurer la conduite, la surveillance et le contrôle à distance des unités de production, du système de transport et de distribution et d'offrir ainsi une gestion moderne, optimale et efficace du système et d'améliorer significativement la qualité du service public.

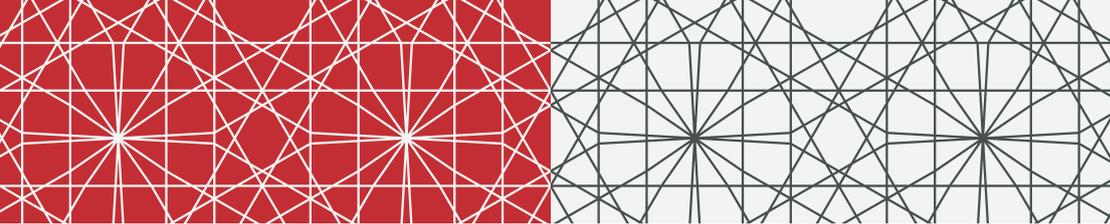
Encadré 4. L'alimentation en énergies renouvelables de la ville de Nouakchott

Les autorités mauritaniennes ont réalisé ces dernières années d'importants projets d'énergie renouvelables portant sur la ville de Nouakchott, principale agglomération du pays, comptant près d'un million d'habitants. Ces projets concernent le solaire, l'éolien mais aussi l'énergie hydraulique avec l'acheminement de l'électricité produite dans le cadre de l'organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (barrages de Manantali et de Félou). En ce qui concerne le solaire, on peut citer :

- * Une centrale solaire de 15 MW (Cheikh Zayed, Nouakchott Nord) pouvant injecter dans le réseau interconnecté en moyenne 25 GWh/an, entrée en service en 2013. La production a même atteint 26 GWh dès la première année de mise en service, grâce à des conditions météorologiques favorables ;
- * Une centrale solaire à Toujounine (Nouakchott-Est) d'une capacité globale de 50 MW entrée en activité en 2017 ;
- * L'éclairage public de la ville (lampadaires) est désormais en grande partie solaire. Dans ce cadre les artères et axes principaux de la ville ont été illuminés progressivement, sur un linéaire total atteignant les 100 km.

En ce qui concerne l'éolien, on peut noter une centrale éolienne à Riyadh d'une capacité de 30 MW, entrée en service en 2015. Ceci, en plus des quotes-parts de la Mauritanie sur les barrages de l'OMVS, acheminées à Nouakchott pour la plupart et évaluées à près de 96 MW, après l'entrée en service de Gouina (2020).

L'ensemble de ces infrastructures a donc considérablement amélioré le mix énergétique à Nouakchott. On note un impact important de l'éclairage public sur la vie des populations. La ville est plus animée le soir et la sécurité de nuit s'y trouve renforcée.



Cible 8.1

Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés.

Indicateur 8.1.1

Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

Source: Données MEF

2017 → 0,7 %

2018 → 1,2 %

Cible 8.5

D'ici à 2030, parvenir au plein-emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Indicateur 8.5.2

Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

Source: EPCV (2014) - Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENE-SI 2017)

2014 → 12,8 %

2017 → 11,8 %



OBJECTIF 8

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN-EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.

Après une période de croissance robuste (5,4 % en moyenne entre 2010 et 2014), tirée par les revenus du secteur minier, le taux de croissance a ralenti, revenant une moyenne annuelle de 2.2 % sur la période 2015-2018.

Les années de forte croissance ont permis au Gouvernement de mettre en place un programme ambitieux d'investissement: le budget d'investissement sur PIB est passé de 21 % en 2009 à 39 % en 2018, ce qui a permis d'atténuer l'impact d'une conjoncture moins favorable dans la période 2015-2018.

Sachant que la croissance sur la période 2010-2014 a été essentiellement tirée par la stimulation de l'investissement public, en relation avec le cycle favorable des matières premières, le Gouvernement a entamé une diversification de l'économie pour limiter sa dépendance au secteur minier, et a mis en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de la dépense publique, sa bonne répartition géographique et son inclusivité.

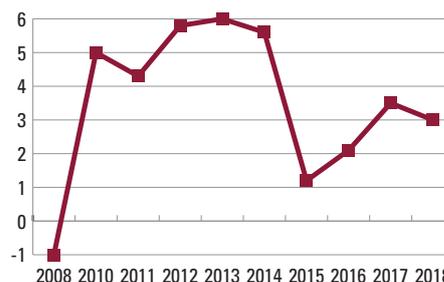
Le Gouvernement a également adopté, en octobre 2016, un nouveau **Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public.**

L'objectif de ce nouveau cadre est de permettre d'harmoniser et d'obtenir une cohérence dans l'élaboration du Programme d'investissement public (PIP), tout en contribuant à maintenir un niveau de dette publique soutenable, ainsi qu'une meilleure mobilisation des ressources. Dans cette logique, les financements extérieurs sont, depuis 2017, intégrés dans la loi de finances initiale.

Ce nouveau système de gestion de l'investissement public permettra plus facilement l'évaluation et la priorisation des projets publics, ainsi que le suivi systématique des dépenses et une meilleure la gestion de la dette extérieure.

Le Gouvernement a mis l'accent sur la gouvernance des marchés publics en séparant les fonctions de passation, de contrôle et de régulation, en vue d'une plus grande transparence dans la gestion de la commande publique. Les réformes mises en place cherchent à favoriser l'émergence d'une économie ouverte et diversifiée, où le secteur privé joue un rôle de premier plan, et où les inégalités territoriales seront réduites.

Graphique 13: Le Taux de Croissance (2009-2018)



Source: MEF

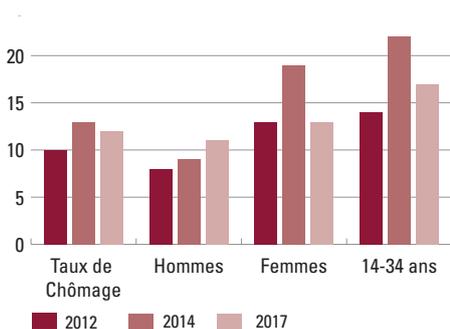


Pour maintenir un rythme de croissance adéquat, le Gouvernement a entrepris des réformes visant à favoriser la diversification de l'économie et l'amélioration du climat des affaires.

Le Gouvernement a engagé au cours des dernières années un programme important de diversification de l'économie pour la rendre moins vulnérable aux chocs exogènes et favoriser une croissance durable. Plusieurs actions visant à promouvoir l'émergence d'industries de transformation, notamment dans l'agroalimentaire et l'intégration du secteur de la pêche à l'économie ont été engagées, et un grand programme de développement et d'entretien des infrastructures a été mis en place ces dernières années, multipliant par deux le linéaire de routes bitumées (cf. ODD 9) et par quatre la capacité de production électrique (cf. ODD 7).

Outre les infrastructures de soutien à la croissance, l'amélioration du climat des affaires a fait l'objet d'importantes réformes ces dernières années. Ces réformes ont permis à la Mauritanie de figurer à la 148^{ème} place dans le classement du « Doing Business », soit une progression de 28 places entre 2015 et 2018.

Graphique 14: Taux de Chômage (2012-2017)



Sources: Enquêtes Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENRE-SI 2012 et ENE-SI 2017) et EPCV 2014

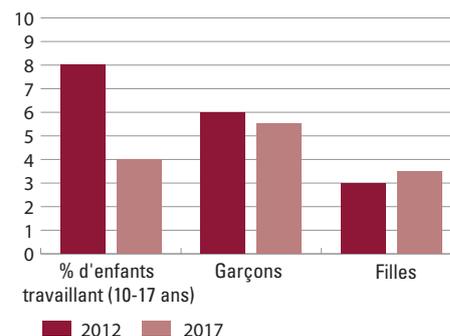


Cet élan réformateur entrepris par la Mauritanie au cours des années récentes s'est accompagné entre autres par l'adoption du code des droits réels, de la résolution des petits litiges, de la suppression des droits d'enregistrements pour les PME/PMI, du nouveau code des douanes et de la réforme de la loi bancaire.

Malgré les politiques publiques volontaristes, le chômage n'a reculé que modestement, passant de 12,8 % en 2014 à 11,8 % en 2017 alors que le travail des enfants a reculé de 7,8 % à 4,3 % entre 2012 et 2017, d'où l'adoption par le Gouvernement d'une Stratégie Nationale pour l'Emploi couvrant la période 2019-2030.

Cette évolution est à mettre en regard des données de l'EPCV qui montrent un passage de 18,8 % en 2008 à 12,8 % en 2014 tout en observant la prudence nécessaire du fait de la différence de méthodologie entre les deux enquêtes (EPCV 2008 avait une méthodologie différente). Les données montrent clairement que le chômage est surtout un phénomène urbain (17,2 %) plus que rural (6,9 %). Il est aussi plus important chez les femmes (19,3 %) que chez les hommes (9,9 %), aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 15: Travail des Enfants (2012-2017), en %



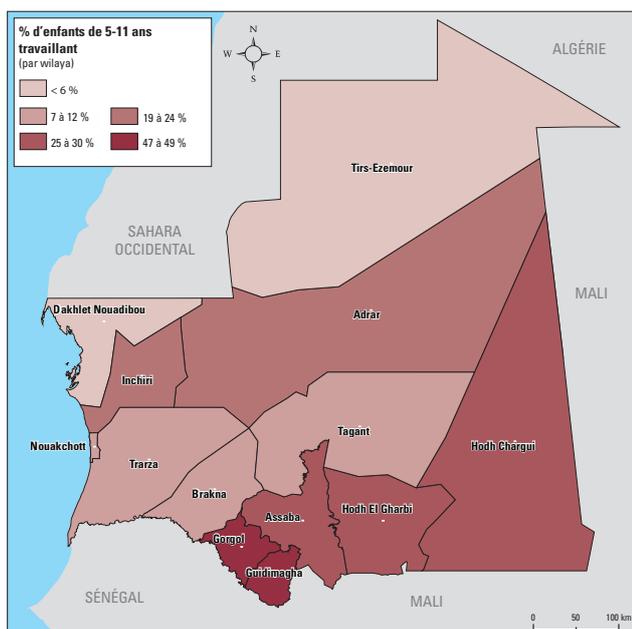
Sources: Enquêtes Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENRE-SI 2012 et ENE-SI 2017) et EPCV 2014



Par ailleurs, le chômage touche autant les pauvres (13 %) que les non pauvres (12,8 %), mais il demeure une problématique de la jeunesse (un jeune moins de 25 ans sur quatre est sans emploi).

Malgré son net recul, le travail des enfants demeure préoccupant, avec un niveau de 4,3 % en 2017 (il convient ici de signaler que ces données portent sur les enfants âgés de 10 à 17 ans et non pas de 5 à 17 ans). Cette diminution est à mettre en corrélation avec l'amélioration de l'accès à l'éducation (cf. ODD 4) et la diminution de la prévalence de la pauvreté, notamment en milieu rural (cf. ODD 1).

Enfants de 5 à 11 ans travaillant, par Wilaya



Source: MICS 2015

Les données des Enquêtes sur l'Emploi et le Secteur Informel, conduites en 2012 et 2017 montrent que le travail des enfants concerne plus les jeunes garçons que les jeunes filles, avec des taux respectifs de 6,08 % et 2,92 % en 2012 et 5,4 % et 3,3 % en 2017.

Les réformes du secteur bancaire ont permis l'augmentation substantielle du nombre de banques, mais le taux de bancarisation demeure modeste, tout comme la contribution du système au financement de l'économie.

Malgré le passage du nombre de banques de 7 en 2007 à 18 aujourd'hui le taux de bancarisation des Mauritaniens demeure faible: 21 % en 2018 (30 % si l'on tient compte des institutions de micro finance), avec un total d'actifs se situant autour de 2 milliards USD.

Toutefois, cette augmentation importante du nombre de banques a permis d'assurer une plus grande couverture du territoire et une forte concurrence, qui commence à avoir un effet positif se traduisant par la réduction des marges d'intermédiation et une tendance à la baisse du coût de financement, notamment pour les PME/PMI. Néanmoins, selon une enquête menée par la BAD et l'ONS en 2014, l'accès au financement est considéré par 52 % des entreprises sondées comme la principale contrainte (42 % en Afrique Subsaharienne).

L'offre de produits financiers demeure très peu diversifiée. La majeure partie des financements accordés sont sous forme de prêts hypothécaires (donc peu adaptés au finan-



cement de l'investissement), et les banques continuent de faire face à une insuffisance structurelle de ressources stables.

Globalement, le coût du financement demeure très élevé. C'est pourquoi le Gouvernement, en plus des efforts entrepris par la Banque centrale pour réduire son taux directeur qui est passé de 12,5 % en 2009 à 6,5 % en 2018 et pour promouvoir le développement et l'approfondissement du marché des capitaux, a créé en 2011 une Caisse de Dépôt et de Consignation afin de stimuler la mobilisation de l'épargne en vue d'améliorer les conditions de financement de l'économie.

Encadré 5. Améliorer le pilotage de l'économie en renforçant les outils de prévision économique et de gestion des finances publiques.

La prévision économique en Mauritanie reposait sur un ancien modèle qui, au fil du temps, ne répondait plus aux exigences d'un cadrage macroéconomique crédible. Parallèlement, la gestion des finances publiques s'exerçait dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) de 1971, devenue obsolète eu égard à son inadaptation aux impératifs du développement actuel des finances publiques.

C'est ainsi que la Mauritanie a affiné son système de prévision économique pour se rapprocher des standards du FMI, permettant ainsi de fonder les décisions et arbitrages de la politique économique sur des appréciations quantitatives objectives.

Les outils mis en place permettent, à partir de la détermination du sentier de croissance, de déterminer et d'analyser les implications sur les autres agrégats macroéconomiques, notamment les finances publiques, les variables monétaires et financières et l'environnement extérieur, de manière à orienter la politique macroéconomique.

Ce système permet ainsi de disposer d'une visibilité sur le niveau de soutenabilité des dépenses publiques, en vue de mieux appréhender la problématique de distribution, élément crucial dans la politique de réduction de la pauvreté et des inégalités.

Parallèlement, une nouvelle LOLF a été adoptée en 2018, introduisant des éléments nouveaux au système de gestion des finances publiques, notamment pour l'obligation d'une programmation pluriannuelle fondée sur des objectifs précis et suivis par des indicateurs mesurables, marquant ainsi le passage d'une programmation basée sur les moyens vers une programmation basée sur les résultats.

Ces deux éléments combinés, permettront dans les années à venir d'améliorer la qualité de la conception et l'exécution des politiques publiques. Cependant, leur efficacité dépendra dans une large mesure des efforts qui restent à fournir pour améliorer significativement le système statistique national.



Cible 9.2
Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



OBJECTIF 9
BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION.

Indicateur 9.2.1
Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant.
source: MEF
2016 → -9,7 %
2017 → 6,3 %

Malgré quelques progrès, le tissu industriel du pays demeure limité en nombre d'unités industrielles, faiblement diversifié et géographiquement concentré.

Cible 9.a
Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

En dehors des industries lourdes consacrées exclusivement aux activités minières, le tissu industriel formel en Mauritanie est d'environ 200 petites et moyennes industries (PMI) qui se spécialisent essentiellement dans la transformation des produits locaux notamment de la pêche, et des activités de transformation primaire en substitution aux importations (meuneries, cimenteries, savonneries).

Indicateur 9.a.1
Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures.

Le secteur informel, quant à lui, comprend un millier de petites et moyennes entreprises (PME) employant 5 000 personnes environ, couvrant de nombreuses activités manufacturières industrielles, artisanales et de services.

Cette faible diversification se retrouve également dans la répartition géographique de ces entreprises qui sont, pour la très grande majorité, implantées à Nouakchott et Nouadhibou. Pour le reste, il s'agit essentiellement de petites unités liées à l'industrie agroalimentaire ou à des projets d'initiative gouvernementale. Cette situation est confirmée par les données récentes des entreprises industrielles nouvellement créées.

En termes de contribution à la croissance, le secteur industriel (hors Électricité, Eau et Industries minières) ne contribue que modestement au PIB. En 2016 cette contribution était de 6,1 %, en 2017 de 6,4 % et en 2018 de 6,5 %.



L'amélioration du climat des affaires (cf. ODD 8) et l'augmentation de la capacité de production énergétique (cf. ODD 7) ouvrent de nouvelles perspectives, malgré la persistance d'importantes contraintes.

Entre 2016 et 2018, une cinquantaine d'unités industrielles nouvelles ont été créées, essentiellement à Nouakchott et Nouadhibou, soit le quart du total des unités industrielles implantées dans le pays.

Pour impulser davantage de dynamisme dans ce secteur, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Développement Industriel (2015 – 2020) comprenant un certain nombre de mesures qui visent à :

- rendre le financement accessible ;
- créer un environnement fiscal incitatif ;
- accroître la disponibilité de compétences nécessaires aux entreprises ;
- faciliter l'accès aux devises ;
- alléger le coût des facteurs de production ;
- réduire la duplication des industries et diversifier la production industrielle ;
- aider les entreprises à améliorer leur qualité et compétitivité ;
- faciliter l'accès au marché national et international ;
- faciliter l'établissement de nouveaux sites de production, et
- assurer le pilotage rationnel du secteur.

Tableau 8 : Création d'Unités Industrielles (2016-2018)

	2016	2017	2018
Total	33	16	9
Nouakchott	16	10	5
Nouadhibou	17	4	3
Autres	0	2	1

Source: Ministère de l'Industrie & Zone Franche de Nouadhibou

Des investissements importants dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, pour soutenir la croissance économique.

Au cours des trois dernières années, un effort particulier a été consenti pour améliorer la couverture du pays en infrastructures de transport ainsi que celles routières, portuaires ou aéroportuaires.

Près de 1 500 km de nouvelles routes ont été réalisées et sont réparties sur toutes les Wilayas du pays. Des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur plus de 210 km de la Route de l'Espoir, qui est l'axe névralgique du pays, et les travaux de réhabilitation de la route de Rosso ont été entamés.

Concernant les aéroports, trois nouvelles infrastructures ont été réalisées : L'Aéroport International de Nouakchott Oum-Tounsi, ainsi que les aéroports de Teyarett El Wassaa et de Bir Oum Grein au Nord du Pays et la réhabilitation des aéroports de Zouératt, Nouadhibou, Atar et Néma. Il est important de noter que cette politique de construction et de réhabilitation d'aéroports a permis de contribuer à la sécurisation du territoire national, face à la menace terroriste qui touche l'ensemble du Sahel. Ceci a eu pour conséquence directe, la reprise des activités du tourisme écologique au Nord du pays avec le rétablissement des vols touristiques entre Paris et Atar à partir de 2018.

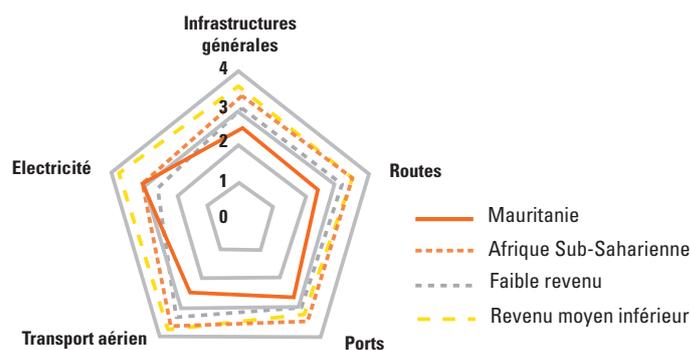
En matière portuaire, l'extension du port de Nouakchott, principal port commercial du pays, a été achevée. Ceci rendra possible l'accroissement des volumes d'échanges, les exportations de produits de la pêche et de la production minière, mais aussi de réduire les coûts de transport maritime des importations. Cette plus grande compétitivité du port de Nouakchott, conjuguée avec la réhabilitation de la Route de l'Espoir favorisera aussi l'accroissement de la part du Port Autonome de Nouakchott dans l'approvisionnement du Mali.

Enfin, la construction du Port de Tanit, à 60 km au Nord de Nouakchott, permettra un développement conséquent du secteur de la pêche, jusque-là servi uniquement par le Port de Nouadhibou.

Le problème de la qualité et de l'entretien des infrastructures est un défi qui prend de l'ampleur avec l'accroissement du trafic automobile et des accidents routiers.

Le graphique 16 se base sur les critères de compétitivité du Forum Économique Mondial et illustre un grand retard de la Mauritanie que ce soit par rapport aux Pays à Faible Revenu ou par rapport aux pays d'Afrique Subsaharienne. Ce retard concerne les infrastructures portuaires et aéroportuaires, mais surtout les infrastructures routières, ce que confirment les données des accidents routiers.

Graphique 16 : . Indice de Qualité des Infrastructures



Source: Rapport sur la Situation Économique de la Mauritanie 2018, Banque Mondiale.



Bien que les accidents routiers aient des causes multiples, dont les plus importantes sont comportementales ou liées à la qualité des véhicules, il n'en demeure pas moins que la qualité des routes y contribue également pour une part non négligeable.

Tableau 9 : Situation des accidents routiers

		2016	2017	2018
Nombre d'accidents	Corporels non mortels	1976	2199	1936
	Corporels Mortels	152	125	136
	Matériels	5624	4905	4150
Total		7752	7229	5771
Nombre de Victimes	Morts	184	185	162
	Blessés	2678	2957	2784
	Total	2862	3142	2946

Source : Ministère de l'Industrie & Zone Franche de Nouadhibou



L'Accord d'association avec la CEDEAO, une fois mis en application, permettra de stimuler l'activité industrielle et d'accroître les échanges.

Le 5 mai 2017, la Mauritanie a signé un Accord d'Association avec la CEDEAO qui vise à promouvoir l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest et accélérer le développement de l'économie régionale. La Mauritanie a déjà ratifié cet accord ainsi qu'un certain nombre d'États membres de la CEDEAO. Une fois en vigueur, l'Accord permettra la mise en place d'une zone de libre-échange entre la Mauritanie et la CEDEAO, avec un tarif douanier extérieur commun et la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux entre la Mauritanie et les pays de la CEDEAO.

La mise en vigueur de cet accord constituera une réelle opportunité pour l'industrie mauritanienne naissante pour l'accès à ce nouveau marché.

L'impact devrait être conséquent sur le volume des échanges au niveau du Port de Nouakchott, qui deviendrait ainsi plus compétitif pour desservir le marché malien, mais surtout pour les produits de la pêche pélagique qui sont aujourd'hui peu compétitifs sur le marché ouest-africain, et au-delà du fait des barrières tarifaires actuelles. Il est attendu que cet accord rende la Mauritanie encore plus attractive comme un territoire de transit des échanges commerciaux par camions entre l'Europe et le Maroc d'une part, et la Zone CEDEAO d'autre part et contribue à préparer la mise en place de la grande Zone de Libre-Échange du Continent Africain (ZLECA).

Encadré 6. Zone Franche de Nouadhibou

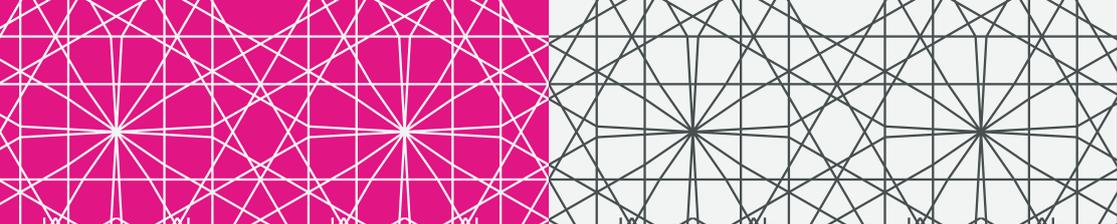
Créée en 2013, la Zone Franche de Nouadhibou (ZFN) a pour mission d'œuvrer à la réalisation des objectifs suivants :

- * attirer l'investissement et encourager le développement du secteur privé;
- * développer les infrastructures dans la zone;
- * promouvoir le développement de Nouadhibou pour en faire un pôle de compétitivité et un hub régional de classe internationale;
- * créer de nouveaux emplois et améliorer les compétences professionnelles des travailleurs nationaux, et
- * impulser le développement économique et social de la Mauritanie, dans son ensemble.

En plus des avantages fiscaux induits par le statut de zone franche, la ZFN s'attèle à créer un environnement favorable à l'investissement et à l'activité économique à travers le développement de zones affectées spécialement à des activités de nature industrielle, commerciale, de services, portuaire ou aéroportuaire ou à des fonctions support (habitation, tourisme, commerces, loisirs ou bureaux). La ZFN utilise ses ressources propres et mobilise des financements (État, Financements extérieurs et financements privés) pour investir dans les infrastructures nécessaires au développement de ces zones d'activité.

Depuis sa création, plus de 360 entreprises se sont installées à Nouadhibou, investissant un total de près de 26 milliards MRU (soit plus de 700 millions de Dollars US) et créant plus de 7000 emplois directs.





Cible 10.1

D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Indicateur 10.1.1

Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.

Source : calcul ONS à partir des données EPCV 2008 et 2014

2008-2014 → 8,2 % moyenne annuelle

Cible 10.2

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Indicateur 10.2.1

Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap.

Source : calcul ONS à partir des données EPCV 2014

2014 → 33,2 %



OBJECTIF 10

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Au cours de la période 2008-2014, les données montrent des progrès vers une certaine réduction des inégalités qui devrait se voir confirmer par les données de la prochaine enquête EPCV.

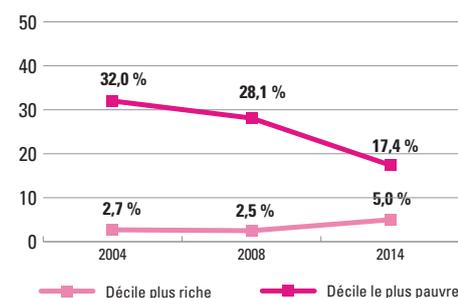
L'accroissement annuel moyen du revenu des 40 % les plus pauvres entre 2008 et 2014 a été de 8,2 %.

Ceci s'est traduit par un fort accroissement de la part du quintile le plus pauvre dans la consommation totale, qui a presque doublé durant la période, tout comme celle du décile le plus pauvre qui a plus que doublé comme le montrent les graphiques 17 et 18.

Le doublement de la part des quintiles et déciles les plus pauvres, s'est accompagné par une diminution de presque 11 points sur le décile le plus riche et de presque 14 points sur le quintile le plus riche.

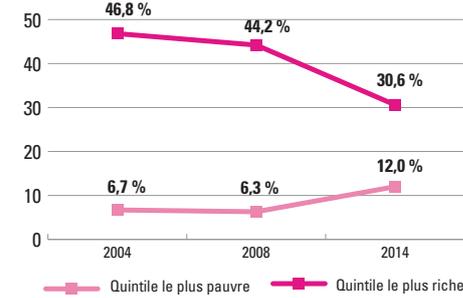
Cela indique qu'a priori l'accroissement de la part des plus pauvres dans la consommation totale s'est produit au détriment des plus riches et non par la paupérisation de la classe moyenne. L'indice de Gini mesure cette tendance vers l'égalité à 4 points de pourcentage environ, en passant de 0,38 à 0,34.

Graphique 17: Évolution de la part des déciles le plus pauvre et le plus riche dans la consommation totale (2004-2014), en %



Source: ONS / EPCV

Graphique 18: Évolution de la part des quintiles le plus pauvre et le plus riche dans la consommation totale (2004-2014), en %



Source: ONS / EPCV

Cette évolution cache toutefois des disparités régionales qu'il convient de signaler. Le tableau 12 retrace l'évolution de l'indice de Gini par Wilaya sur la période 2008 – 2014.

En se basant sur l'indicateur de l'évolution du pourcentage de personnes vivant avec un revenu inférieur de 50 % ou plus du revenu moyen, on constate que la progression a été plus modeste.

Cette évolution a été plus favorable aux femmes qu'aux hommes, marquant une amélioration de plus de 3 points de l'inclusion sociale des femmes.

Globalement, le pourcentage des personnes vivant avec un revenu inférieur de 50 % ou plus du revenu moyen, a peu évolué. Il est passé de 33,6 % en 2008 à 33,2 % en 2014.

Chez les femmes, l'indicateur est passé de 32,7 % à 29,4 %, alors qu'il s'est légèrement dégradé chez les hommes, en passant de 34 à 34,6 % entre 2008 et 2014. Cette amélioration de l'inclusion sociale des femmes ne s'est malheureusement pas accompagnée d'une amélioration de l'inclusion sociale des jeunes de moins de 30 ans et des personnes âgées de plus de 60 ans, bien au contraire. En effet, par groupe d'âge, cet indicateur s'est amélioré pour les 30-60 ans et s'est dégradé pour les moins de 30 ans et les plus de 60 ans, comme le détaille le tableau 11.

Tableau 10: Indice de Gini par Wilaya (2008-2014)

	2008	2014
Hodh Charghi	0,36	0,31
Hodh El Gharbi	0,31	0,34
Assaba	0,35	0,36
Gorgol	0,30	0,28
Brakna	0,34	0,33
Trarza	0,31	0,40
Adrar	0,33	0,30
Nouadhibou	0,34	0,30
Tagant	0,32	0,32
Guidimakha	0,33	0,35
Tiris Zemour	0,27	0,23
Inchiri	0,30	0,26
Nouakchott	0,31	0,22
Ensemble	0,38	0,34

Source: ONS / EPCV

Tableau 11: Personnes vivant avec un revenu inférieur de 50 % ou plus au revenu national moyen, par âge

	2008	2014
Personnes de moins de 30 ans	25,70 %	27,30 %
Personnes entre 31 et 40 ans	32,90 %	29,80 %
Personnes entre 41 et 50 ans	35,00 %	33,20 %
Personnes entre 51 et 60 ans	34,70 %	32,60 %
Personnes de plus de 60 ans	34,70 %	39,70 %

Source: ONS / EPCV

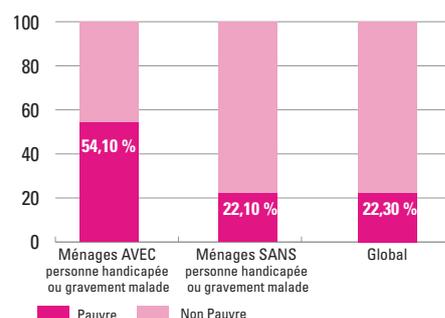
Le lien handicap / pauvreté mérite d'être analysé de manière plus approfondie, pour un meilleur ciblage et une meilleure prise en charge des personnes les plus vulnérables et pour ne laisser personne pour compte.

La prévalence de la pauvreté au regard du handicap n'a pas été mesurée dans l'EPCV 2004 ni en 2008. Les données ne sont donc disponibles que dans l'EPCV de 2014. Graphique 19. Pauvreté et Handicap (2014)

Ces données montrent que la prévalence de la pauvreté a plus que doublé chez les ménages comprenant une personne handicapée ou gravement malade (nécessitant l'assistance d'autres personnes de manière permanente). De plus, on constate que le quintile le plus pauvre est celui qui comprend le plus de ménages incluant une personne handicapée ou gravement malade (33,7 %), alors que le quintile le plus riche est celui qui en comprend le moins (9,3 %).

Les données de l'EPCV 2014 montrent qu'environ 1 % de la population nationale, soit près de 35000 personnes vivent avec un handicap. Ces personnes rencontrent des difficultés d'accès à l'éducation, à la santé, à la formation professionnelle, à l'emploi et aux édifices publics et affrontent des problèmes de stigmatisation.

Graphique 19: Taux de Pauvreté et Handicap (2014)



Source: ONS / EPCV

Le Gouvernement accorde une subvention annuelle à la Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes Handicapées et aux associations de personnes handicapées, et procède à la distribution de terrains d'habitation au profit de familles avec des handicapés. Des opérations de distribution de vivres au profit des personnes handicapées ainsi que des aides techniques (fauteuils roulants, béquilles et cannes blanches), en plus d'opérations de cash Transfer. Cependant, ces opérations demeurent, pour le moment limitées et sporadiques, ne couvrant que quelques centaines de personnes.

Par ailleurs, un quota de 5 % de personnes handicapées a été instauré dans la fonction publique et a permis de recruter une centaine de fonctionnaires vivant avec une infirmité. Enfin, un Conseil Multisectoriel a été mis en place et a élaboré un plan d'action visant à réduire les inégalités liées au handicap.

En l'absence de données statistiques, la mise en œuvre de ces cibles est prévue via des stratégies et programmes (Stratégie Nationale de Protection Sociale, Feuille de route pour l'éradication de toutes les formes contemporaines de l'esclavage, Système National des Filets Sociaux, Assurance Maladie Universelle, Financement Basé sur la Performance,...) qui convergent pour constituer un système de protection sociale et dont les actions sont destinées à la réduction de divers types d'inégalités constatées en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'inclusion financière.

Pour atténuer les effets de l'extrême pauvreté et contribuer à la réduction des inégalités le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (2012-2030) dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie.

C'est à travers cette dynamique visant la réduction des inégalités que le Gouvernement a conçue, en collaboration avec les Nations Unies, une feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage qui comprend 29 recommandations ayant trait à la mise en place du corpus juridique approprié, à l'exécution de programmes socio-économiques et à la sensibilisation indispensable pour éradiquer ces séquelles. La mise en œuvre des programmes socio-économiques inscrits dans cette feuille de route était favorisée par la création d'une institution de haut niveau chargée de lutter contre les séquelles de l'esclavage: l'Agence Nationale pour la lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte Contre la Pauvreté « Tadamoun ».

Le Gouvernement a alloué environ 2 % de son budget annuel (soit 1 % de son PIB) à l'exécution des programmes socio-économiques via l'Agence Nationale TADAMOUN. Cet important budget (environ 22 millions dollars par an) a permis à cette agence de renforcer.

- l'offre éducative et de santé dans les zones de concentration des populations victimes des séquelles de l'esclavage à travers la construction de dizaines d'écoles et de postes de santé,
- les moyens de subsistance de ces populations défavorisées par la construction de dizaines de barrages et la réalisation de plusieurs aménagements agricoles, et
- leur accès aux moyens de production à travers la distribution de milliers de charrues et de moulins à grains et le financement de centaines de projets générateurs de revenus.

Cette stratégie a été conçue pour renforcer la résilience face aux risques d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de perte de revenu (et de capital) du fait des changements climatiques. Elle vise aussi à réduire les barrières les barrières liées à l'accès aux services de santé et d'éducation, tout en améliorant le cadre de vie des ménages pauvres avec un meilleur accès aux infrastructures sociales de base. Enfin, elle s'appuie sur la promotion du travail et de l'emploi, tout en intensifiant les actions de l'assistance sociale et de protection des groupes vulnérables. Il s'agit de fournir des services ciblés et des prestations adéquates aux personnes les plus vulnérables afin d'assurer leur droit à la protection sociale et d'assurer la prise en compte des besoins spécifiques des populations cibles en matière de sécurité alimentaire, de revenu, d'accès à l'éducation et à la santé, ainsi qu'aux autres services de base.

La mise en place du système de national de filets sociaux contribue à la mise en œuvre de cette stratégie, avec deux instruments clés:

1. Un Registre Social qui donnerait à tout programme social un mécanisme pour cibler les pauvres et les plus vulnérables d'une manière efficace et transparente.

Il repose sur l'identification par les communautés des ménages les plus pauvres en leur sein, selon des quotas établis en fonction de la carte détaillée de la pauvreté extrême. Une fois les ménages pré-identifiés par les communautés, un test de vérification des moyens est réalisé, selon les conditions de vie des ménages (socio-économiques, habitats, biens de production, etc.)

La base des données du Registre Social compte aujourd'hui 138 635 ménages (soit environ un peu plus de 800 000 individus, 20 % de la population) dans 26 moughataa (départements) dans 8 wilayas (Régions).

Une fois achevée, la base des données du Registre Social couvrira les 150 000 ménages les plus pauvres et les 50 000 les plus vulnérables et fournira une base pour la coordination dans l'offre des services aux ménages pauvres et vulnérables. Elle permettra une meilleure planification des investissements qui iront là où les besoins sont les plus importants. Elle constituera un bien public transformatif, qui devrait être utilisé par tous les programmes ciblés pour accroître leur efficacité et leur impact.

2. La Caisse Nationale d'Assurance Maladie CNAM a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2019, une nouvelle ligne d'Assurance Individuelle et Volontaire, ouverte à tous les citoyens mauritaniens non couverts par l'assurance maladie obligatoire et qui souhaitent s'assurer eux-mêmes ou assurer leur famille.

Cette formule d'assurance est une opportunité à tous les Mauritaniens engagés dans le secteur informel: les personnes exerçant dans le secteur tertiaire, de l'élevage, de l'agriculture, émigrés désirant assurer leurs familles restées au pays, collectivités souhaitant assurer ses membres et d'une manière générale tout citoyen mauritanien, quelle que soit la nature de ses activités.

Cette assurance maladie universelle devra prévoir la prise en charge des soins pour les indigents en se référant aux listes établies à partir du Registre Social.

Le Projet INAYA soutient des activités de stimulation de la demande pour promouvoir et faciliter l'accès aux services de santé, notamment pour les plus pauvres. Ces interventions axées sur la demande s'appuient sur le système actuel du Registre Social et sur les mécanismes mis en place par le Programme National des Transferts Sociaux « Tekavoul » en fournissant des transferts monétaires supplémentaires aux familles les plus pauvres, avec une conditionnalité d'utilisation de la santé.



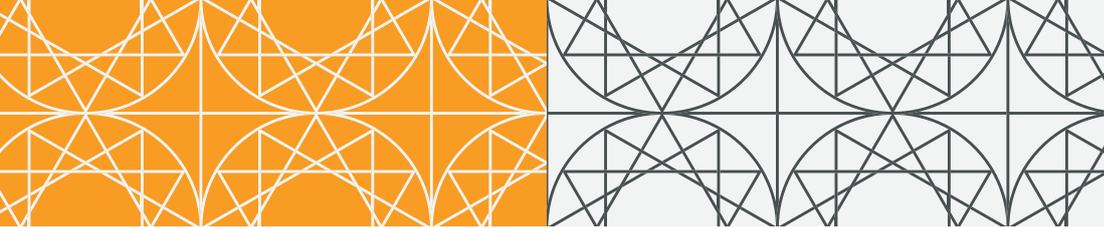
Encadré 7. Programme Tekavoul: Un programme ambitieux en cours de mise à l'échelle du pays

Le Programme National des Transferts Sociaux « Tekavoul », deuxième instrument du système national des filets sociaux, est un programme de l'Agence Tadamoun qui, à travers un Cash Transfer au profit des populations les plus pauvres, conditionné par la participation des bénéficiaires à des séances de sensibilisation sur l'hygiène, de santé et de prise en charge des enfants en bas âge, la scolarisation et santé des enfants...), incite les populations les plus pauvres à mieux demander les services d'éducation et de santé dans le but d'amélioration de l'investissement de ces pauvres dans le capital humain de leurs enfants. La sélection des bénéficiaires se fait tout d'abord sur la base d'un ciblage géographique (zones d'extrême pauvreté, zones majoritairement habitées par des populations qui continuent de souffrir des séquelles de l'esclavage ou encore, zones d'installation de populations rapatriées). Un ciblage encore plus fin est effectué en sélectionnant nominativement les bénéficiaires à partir de la base de données du Registre Social.

Dans sa phase actuelle Tekavoul effectuée depuis 2016 un cash Transfer trimestriel pour assurer un revenu additionnel aux bénéficiaires et, à partir de 2018, un Cash Transfer supplémentaire pour permettre aux bénéficiaires (90 % femmes) de commencer une activité permettant de leur procurer un revenu additionnel régulier et entamer ainsi le processus de transition vers l'autonomisation économique.

L'intérêt de ce programme réside dans la combinaison des Cash Transfer avec les autres programmes d'investissement de l'Agence Tadamoun (construction d'équipements collectifs de services de base: santé éducation, hydraulique,...) et dans les mécanismes mis en place pour assurer une transparence totale des opérations de transferts monétaires sous le contrôle des bénéficiaires eux-mêmes.

Le programme bénéficie actuellement à plus de 200 000 personnes et il est prévu de porter ce nombre à 600 000 à l'horizon 2020.



OBJECTIF 11

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES.

En Mauritanie quatre ménages sur cinq sont propriétaires de leurs logements, mais la qualité de ces logements est généralement modeste.

Selon les résultats du RGPH 2013, environ 80 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Cependant, près de 40 % de ces logements sont constitués de baraques, cases, huttes, hangars, tentes ou autres.

Cette proportion est de 21,3 % en milieu urbain et de 56,7 % en milieu rural. Selon le RGPH 2013, plus d'un quart (27 %) des enfants mauritaniens vit à cinq personnes ou plus par pièce, avec un revêtement de sol précaire (sol en terre, sable, fumier) qui les expose aux maladies. En milieu rural, 37 % des enfants souffrent de cette privation contre 15 % en milieu urbain.

Au niveau national, ce même recensement révèle que le niveau de l'indice promiscuité dans les ménages s'établit à 2,9, c'est-à-dire qu'une chambre est en moyenne occupée par trois personnes. Cet indice varie de 2,5 en milieu urbain à 3,5 en milieu rural. Cette variation s'explique essentiellement par la différence d'affectation des pièces de logement et leur nombre, car la taille moyenne des ménages est de six personnes, aussi bien en milieu urbain que rural.

L'utilisation du ciment représente plus de 45 % dans l'ensemble, mais en milieu rural elle dépasse à peine les 20 % et vient en seconde position après le banco, utilisé dans presque 30 % des logements.

Cible 11.1

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Indicateur 11.1.1

Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

Source: ONS / Recensement Général de la Population et de l'Habitat - RGPH 2013

2013 → 21,3 %

Cible 11.c

Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

Indicateur 11.c.1

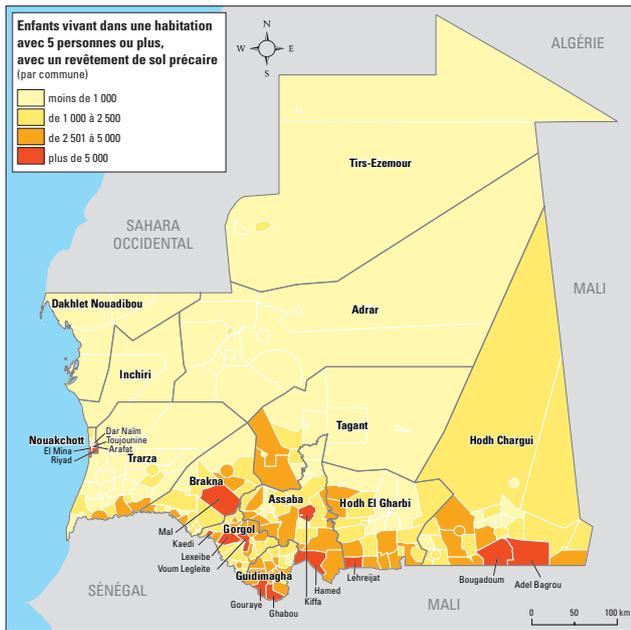
Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

Tableau 12: Répartition des ménages par type d'habitat et par milieu de résidence (2013)

Type d'habitat	Urbain	Rural	Ensemble
Maison ordinaire	71,3 %	42,8 %	57,2 %
Villa simple	6,5 %	0,3 %	3,4 %
Villa en étage	0,4 %	0,0 %	0,2 %
Appartement dans immeuble	0,5 %	0,0 %	0,3 %
Baraque	4,6 %	1,2 %	2,9 %
Case/ Hutte/ Hangar	15,6 %	52,3 %	33,8 %
Tente	0,4 %	2,9 %	1,6 %
Autre	0,7 %	0,4 %	0,6 %

Source: RGPH 2013

Nombre d'enfants vivant dans une habitation avec 5 personnes ou plus avec un revêtement de sol précaire, par commune



Source: ONS / Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013)

Plus que les logements eux-mêmes, leur environnement pose de graves problèmes de salubrité, mais aussi de sécurité.

En effet, l'environnement des logements souffre de problèmes de salubrité, notamment des problèmes d'évacuation des ordures ménagères.

Selon le RGPH de 2013, le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages reste les charrettes (soit 35 %), couplé avec celui qui consiste à les déverser dans la rue (28 %).

En outre, le mode d'évacuation des eaux usées pose problème, bien que moins de 23 % des logements disposent de toilettes (cf. ODD 6).

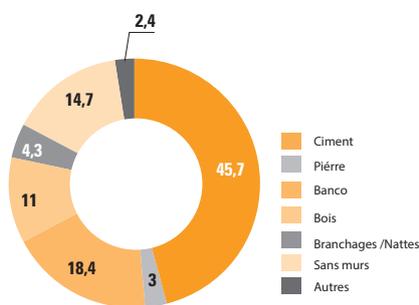
Selon le RGPH, 42 % des enfants mauritaniens n'ont pas accès à des toilettes, dont 82 % en milieu rural et 18 % en milieu urbain.

Quant au mode énergétique de cuisson des aliments par les ménages au niveau national, l'utilisation du bois de chauffe occupe encore une place importante (36 %), posant ainsi de sérieux problèmes de sécurité au regard des risques d'incendie (près des 50 % des toitures sont soit en bâche, toile, bois, branchages ou nattes) et de dégradation de l'environnement, bien que le mode le plus utilisé soit le gaz (environ 42 %).

En milieu rural, la situation est encore plus alarmante: environ 65 % des ménages utilisent le bois de chauffe comme énergie de cuisson.

En milieu urbain, le Gouvernement a engagé depuis quelques années de vastes opérations de restructuration des quartiers précaires et de construction de logements sociaux.

Graphique 20: Matériaux de Construction Utilisés (2013)

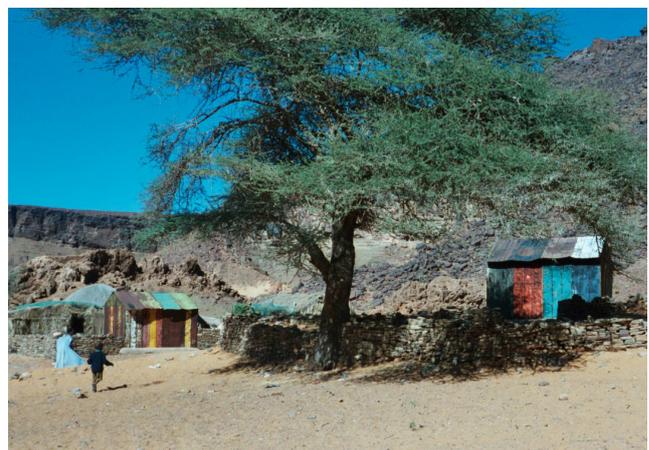


Source: RGPH 2013

Tableau 13: Habitat par type de toiture (2013)

Type de toiture	Urbain	Rural	Ensemble
Béton	42,7 %	5,1 %	24,0 %
Zinc	29,1 %	19,9 %	24,5 %
Toile/ Bâche	11,5 %	31,7 %	21,6 %
Bois	6,4 %	23,7 %	15,0 %
Tôle en ciment	5,4 %	1,4 %	3,4 %
Branchages/ Nattes	3,2 %	15,6 %	9,4 %
Autre	1,7 %	2,6 %	2,1 %

Source: RGPH 2013





Ce programme, entamé depuis 2009, capitalise sur l'expérience du Programme de Développement Urbain (PDU) en le lançant sur une plus grande échelle et avec une plus grande vitesse de déploiement.

Dans ce cadre, il a été procédé à la viabilisation de 150 000 lots dans le cadre de la restructuration des quartiers périphériques de Nouakchott et 1 500 parcelles sociales à Ryad et El-Mina, à Nouakchott aussi. Toujours à Nouakchott, 700 parcelles résidentielles ont été également viabilisées. À l'intérieur du pays, presque 8 000 lots ont été viabilisés à Nouadhibou, 400 lots à Aleg, 1 200 lots à Akjoujt, 2 400 lots à Zouerate, 300 lots à Bénichab, 2 600 lots à Kaedi et 1 000 lots à Bir Mogrein.

Les terrains ainsi distribués sont documentés par des actes officiels d'attribution mais ne sont pas cessibles, afin d'éviter la spéculation qui se passait auparavant, les populations pauvres revendant les terrains qui leur étaient attribués afin de subvenir à leurs besoins de consommation et allaient se réinstaller dans de nouvelles zones précaires, ce qui a conduit à l'extension incontrôlée des zones périurbaines.

La viabilisation faite avant la distribution consiste en l'installation de voiries et le raccordement aux services d'eau et d'électricité ainsi que la planification d'équipements collectifs (école, poste de santé, mosquée, etc.).

En plus de ces opérations de restructuration, des programmes de construction de logements sociaux ont été exécutés, dont près de 1 000 logements sociaux dans la zone périurbaine de la ville de Nouadhibou, ainsi que la construction de 50 logements à Chami, 600 logements à Zouerate et 150 logements sociaux en zone de relogement au profit des familles sinistrées de la « kebab du wharf » à Nouakchott.

La situation du secteur du logement s'explique par la faiblesse des moyens financiers à la disposition des ménages, mais aussi par des faiblesses intrinsèques au secteur.

Avec la prévalence de la pauvreté en Mauritanie, mais aussi la modestie des ressources financières à la disposition des ménages des déciles « non pauvres » (à l'exclusion, peut-être, du décile le plus riche), il n'est pas surprenant de voir la plupart des ménages résider dans des logements de qualité modeste, en général.

À cette raison principale s'en rajoutent d'autres, tout aussi déterminantes, dont la difficulté pour les ménages d'accéder à des sources de financement adéquates (la plupart des prêts proposés par le secteur bancaire national sont de quatre ou cinq ans) et la faiblesse technique des entreprises opérant dans le secteur, qui continuent d'utiliser des processus de construction peu efficaces en temps et en matériaux.

Des procédés modernes, comme les briques autoclavées, demeurent inconnus dans le pays et l'utilisation de matériaux locaux reste limitée au milieu rural ou semi-rural avec, là encore, des procédés de construction archaïques, inefficaces et peu durables.

Pourtant, le Gouvernement a procédé à l'agrément d'une vingtaine de promoteurs privés en vue de faire face aux besoins estimés par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire à 10 000 logements et 20 000 parcelles viabilisées par an au cours des dix prochaines années, mais de réels progrès dans ce domaine continuent de se faire attendre.

Ainsi, l'écart entre la croissance démographique et le nombre de logements construits continue de se creuser, contribuant à la prolifération de l'habitat précaire, à l'anarchie urbaine et au sous-équipement des zones habitées.

L'objectif ambitieux de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) en matière d'habitat fait donc face à de sérieux défis qui ne sont pourtant pas insurmontables.

L'objectif de la SCAPP dans le domaine de l'habitat est d'assurer à tous un logement décent et des services de base de qualité, par l'accès à la propriété foncière et immobilière et l'aménagement des quartiers précaires.

Avec un programme de viabilisation de 100 000 parcelles, la construction de 10 000 logements sociaux et de 9 000 logements économiques, il est attendu que toute la population urbaine dispose d'un logement et qu'il n'existera plus de bidonville ni taudis, en milieu urbain, d'ici 2030.

La clé de la réussite dans ce domaine passera par une réforme en profondeur du secteur de l'habitat lui-même et sa mise en cohérence avec les stratégies d'autres secteurs, notamment ceux des infrastructures routières, de l'hydraulique et de l'énergie, ainsi que les secteurs de la santé et de l'éducation. L'inscription de la vision de l'habitat dans le même cadre que ceux de ces secteurs clés permettra de jeter les bases du développement attendu dans ce domaine.

De plus, il faudra envisager d'établir un dialogue entre l'État, le secteur bancaire et les fabricants de matériaux de construction (les cimenteries, notamment) en vue de développer des mécanismes adéquats de financement de l'acquisition de logements par les ménages qui le désirent et qui remplissent certaines conditions qui soient à la fois réalistes et rassurantes pour les banques.

Enfin, le lancement d'un Programme de Formation à grande échelle afin de qualifier la main-d'œuvre nécessaire, en la formant aux techniques et procédés les plus innovants et les plus efficaces de construction, tout en capitalisant sur les succès et les leçons apprises d'opérations précédentes comme le Programme Twize par exemple.

Encadré 8.

Pour un nouveau programme Twize de plus grande envergure, plus rapide et plus spécialisé.

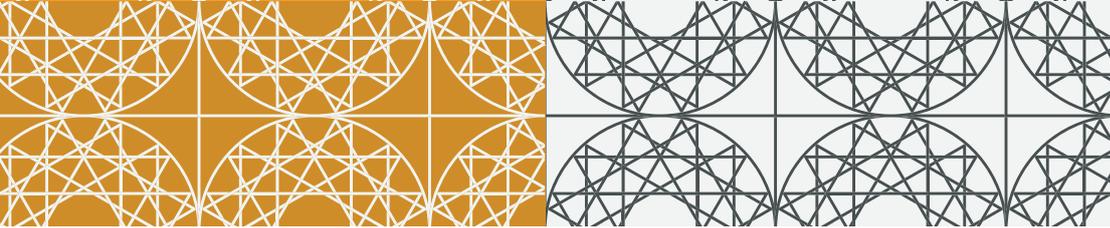
Mis en œuvre entre 1998 et 2008, le programme Twize, pour un coût de 1,5 million USD, a combiné des activités de divers volets (habitat, microfinance, formation et activités communautaires).

En matière d'habitat, il s'agissait de produire des « modules » habitat à qualité et coûts maîtrisés. De deux types (chambre de 20 m² ou ensemble clôture et latrines), les modules Twize s'appuient sur les pratiques populaires en matière de construction et sont compétitifs sur le marché local de l'habitat. Sur des parcelles dotées de permis d'occuper, donc constructibles, des entrepreneurs locaux réalisent les travaux sous la maîtrise d'ouvrage des propriétaires.

Ce projet a permis de réaliser 6 000 logements sociaux, stabilisant les populations concernées dans leurs zones et réduisant la spéculation immobilière.

Cette expérience mériterait d'être revisitée pour envisager sa reproduction, avec certaines adaptations, et en faire la base d'un nouveau programme de logements sociaux qui pourrait venir impulser un nouveau souffle dans le secteur de l'habitat en Mauritanie.





OBJECTIF 12 ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.

La cible 12.3 a été volontairement reformulée de façon plus concise pour s'adapter au contexte national. On s'intéressera donc ici à la réduction des volumes des déchets alimentaires en protéines halieutiques, principalement les pertes après capture du poisson, problématique dont l'importance en Mauritanie se justifie par le poids économique (part du PIB) et social (participation à la sécurité alimentaire et à l'emploi) du secteur des pêches.

D'importantes améliorations ont été obtenues en termes de réduction des pertes de protéines dans le secteur des pêches : les rebuts d'usines sont valorisés en farine de poisson et les rejets liés à l'exportation de poutargues sont de plus en plus valorisés en produits séchés.

Mais le développement des usines de farine a été excessif, avec une sous-valorisation du produit et des impacts environnementaux importants.

Progressivement, avec le développement du secteur des pêches, en particulier la pêche artisanale tournée vers les ressources pélagiques, en plus grande abondance, la consommation du poisson a eu tendance à se généraliser dans les villes côtières mais aussi à pénétrer à l'intérieur du pays, jadis récalcitrant, aux habitudes culinaires tournées vers les viandes animales.

Par ailleurs, les autorités mauritaniennes se sont toujours fixées, dans toutes les stratégies de développement de la pêche l'objectif essentiel d'accroître les retombées économiques et sociales du secteur. Cette politique s'est accompagnée par la promotion des débarquements locaux et un développement notable de la pêche artisanale.



Cible 12.3
D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Indicateur 12.3.1
Indice mondial des pertes alimentaires
Source: Estimations à partir de données SYDONIA / MEF
2010 → 3 700 tonnes
2014 → 2 400 tonnes

Cible 12.c.1
Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.
Source: Données du Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEMi)
2012 → 1,86 %
2018 → 0,92 %



Mais, le secteur de la pêche est tourné principalement vers l'exportation des produits (plus de 90 %). Les exigences du marché mondial exposent les producteurs à rejeter de grandes quantités des produits pêchés, pour respecter les normes.

Deux moyens de valorisation s'offrent alors aux producteurs :

- * écouler sur le marché local davantage de produits, participant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire locale, et.
- * transformer les rebuts en farine de poisson, évitant ainsi les pertes sèches et des rejets dans l'environnement, souvent nuisibles.

Ainsi, on a observé sur les deux dernières décennies une amélioration nette de la consommation intérieure de poisson par habitant qui est passée 4,3 kg/an en 2002 (Enquête IMROP/ONS) à 6 kg/an en 2015, pour atteindre environ 7 kg/an selon les dernières estimations en 2017, se rapprochant ainsi de la consommation moyenne observée dans les pays de l'Afrique du Nord (8 kg/an au Maroc, par exemple) mais restant faible par rapport à la moyenne mondiale d'environ 13 kg/an.

En ce qui concerne la transformation des rebuts, une industrie de valorisation s'est développée ces dernières années.

Ces usines visent principalement la fabrication de la farine de poisson, essentiellement destinée aux besoins de la pisciculture. Mais, cette orientation qui a été amorcée en

2005 a eu une dynamique plus forte que prévu, dépassant nettement la capacité utile à la valorisation des rebuts.

Il existe, en effet, en Mauritanie au total 48 usines de farine de poisson dont 11 sont installées à Nouakchott et 37 à Nouadhibou, avec une capacité nominale de traitement de plus de 300 000 tonnes de petits pélagiques par an, dépassant largement le seuil recommandé pour le traitement des rebuts en provenance des 5 à 6 autres usines de valorisations.

Ces usines, particulièrement à Nouadhibou, semblent avoir des conséquences néfastes sur l'environnement global, par les émissions et autres émanations rejetées dans l'air. De plus, il faut en moyenne cinq tonnes de matière première pour obtenir une tonne de farine dont le prix sur le marché mondial atteint à peine 50 % de celui du poisson frais.

Il faut noter également l'existence de rejets importants de protéines halieutiques, liées à la fabrication de poutargue (œufs de poisson). En effet, les pêcheurs opérant dans cette activité extraient les produits des ovaires, notamment du mullet et rejettent le corps entier restant, occasionnant ainsi des pertes considérables qui peuvent être estimées à près de 90 % du poids du poisson frais.

Les données sur les exportations de poutargue sont rares, mais sur les trois dernières années, elles ont été évaluées à environ 412 tonnes en moyenne, par an. Cette quantité correspondrait à une perte en protéine équivalente à 3 717 tonnes.



On note, cependant, sur les dernières années (à partir de 2010), notamment dans la zone du PNBA, une grande valorisation de ces rebuts en produits séchés, pouvant être consommés localement ou exportés vers des pays de la sous-région. On peut ainsi estimer que ces pertes alimentaires, jadis liées à l'exportation de poutargue, sont aujourd'hui totalement récupérées et valorisées.

On observe cependant, sur les dernières années, notamment dans la zone du PNBA, une plus grande valorisation de ces rejets en produits séchés, pouvant être consommés localement ou exportés vers des pays de la sous-région.

Les subventions aux hydrocarbures fossiles sont surtout destinées au Gaz butane, pour des raisons sociales. Pour les hydrocarbures liquides, certaines subventions peuvent subsister, relatives à la fluctuation des prix sur le marché mondial, compensant ses répercussions locales.

En ce qui concerne les subventions aux combustibles fossiles, les combustibles consommés appartiennent à deux classes :

- * les hydrocarbures liquides (fioul, gasoil) destinés à la production de l'électricité thermique, principalement à la SOMELEC et à la SNIM, ou consommés comme carburants automobiles (essence et surtout gasoil, le parc automobile étant fortement en diesel) ou dans le transport aérien (jet A1), et
- * le gaz butane, principalement consommé en tant que gaz domestique pour la cuisson.

Il faut noter que jusqu'en 2012, les hydrocarbures dans leur ensemble étaient subventionnés, notamment le gaz butane dont l'utilisation est prépondérante dans les ménages pour la cuisson domestique. Cette subvention butane existe toujours, pour des raisons sociales.

Pour les hydrocarbures liquides, une subvention existait sans pour autant dire son nom, car les sociétés vendaient à un prix inférieur au prix mondial et l'État comblait alors le déficit encouru. À partir de 2012, il n'existe plus de subventions pour les hydrocarbures liquides.

À partir de 2013, l'État a même pu récupérer certaines des subventions déjà octroyées au sous-secteur des hydrocarbures liquides, en raison de la dépréciation des prix sur le marché mondial et du maintien des prix à la pompe, au niveau national.



Tableau 14. : Subventions aux hydrocarbures fossiles (millions MRO)

Année	2012	2013	2014	2015	2018
Subvention au gaz butane	9 700	8 092	8 093	6 893	4 500
Subvention hydrocarbures liquides	8 015	0	0	0	3 917
Total	17 715 <i>1,86 % du PIB</i>	8 092	8 093	6 893	8 417, <i>0,92 % du PIB</i>

Source: MPEMi

La subvention au gaz butane existe donc toujours, mais son niveau tend à baisser, passant de près de 10 milliards d'ouguiyas en 2015 à moins de 5 milliards en 2018.

Globalement, on peut dire que la subvention aux combustibles fossiles est passée de 17,715 milliards d'ouguiyas en 2012, à 6,893 milliards en 2015, soit une réduction de 68 %, puis à 8,417 milliards d'ouguiyas en 2018, soit une réduction globale de 53 %.

En termes de proportion du PIB réel, ces subventions représentaient 1,86 % en 2012 et sont descendues à 0,92 % en 2018.



OBJECTIF 13

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS.

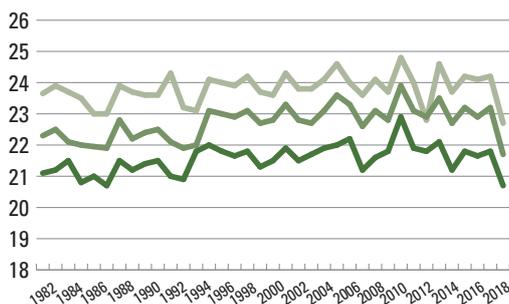
Parmi les indicateurs du changement climatique les plus retenus au niveau mondial, le plus cité est l'accroissement moyen du niveau des températures, notamment celles de la surface de la mer.

Ce paramètre est suivi depuis près de 40 ans à l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP). Le graphique 21 présente l'évolution de la température moyenne de surface au niveau des trois zones de la côte mauritanienne de 1982 à 2018 (Zone Sud, Zone Centre et Zone Nord).

Il en ressort clairement une augmentation, quelle que soit la zone considérée, de l'ordre d'un degré pour la zone Centre, par exemple.

Cette analyse est plus explicite si on se réfère aux moyennes décennales sur la période 1989 – 2018 présentées dans le graphique 22. Ces résultats sont tirés des travaux du dernier Groupe de Travail de l'IMROP, tenu à Nouadhibou en février 2019. Ainsi, l'accroissement observé est de l'ordre de 0,35 °C sur les trois dernières décennies.

Graphique 21.: Évolution des températures superficielles en ZEE mauritanienne (1982-2018)



Source: Données IMROP

Cible 13.2

Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

Indicateur 13.2.1

Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire.
Source: MEDD

2015 → Plan d'Action National d'Adaptation

2018 → Plan d'Action National d'Adaptation et CPDN validés

2015 → - 6,8 % des émissions de GES par habitant

Cible 13.a

Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés partis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

Indicateur 13.a.1

Montant (en USD) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.
Source: MEDD

2018 → Aucune mobilisation/ 9 projets en cours

Ces élévations de températures pourraient expliquer un certain nombre d'impacts observés, dont la migration d'espèces tropicales vers la ZEE mauritanienne et l'éloignement de la zone mauritanienne de certaines espèces tempérées.

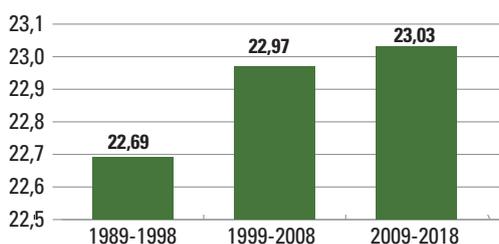
Parmi, les autres manifestations des changements climatiques en milieu terrestre on peut remarquer l'intensification de la désertification, les séquences répétitives des années aux pluviométries déficitaires et leurs impacts, notamment sur les secteurs économiques sensibles de l'agriculture et de l'élevage traditionnels.

L'accroissement moyen des températures semble être corrélé, au niveau mondial, à la densification des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de présenter les évolutions des émissions de gaz à effet de serre de la Mauritanie, comme résultat concret de l'incorporation des politiques et mesures relatives aux changements climatiques (CC) dans les stratégies de développement national, de suivre l'évolution de la sensibilisation et de la prise en charge institutionnelle de cette problématique et de dresser un bilan de l'état de mobilisation des financements dans le cadre du Fonds vert dédié.

En Mauritanie, la perception du changement climatique semble croître ; le pays a entrepris des mesures permettant d'accroître la résilience de l'environnement et des populations et réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'effort de sensibilisation sur les changements climatiques est piloté correctement sur une base intersectorielle forte et un renforcement de la dynamique de sensibilisation, incluant les populations locales.

En Mauritanie, on constate une prise de conscience et une sensibilité réelles à la question des changements climatiques, au plus haut niveau de l'État. La Mauritanie a ratifié la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1996, ainsi que le protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre (GES) en 2005 et l'Accord de Paris (2017).

Graphique 22 : Évolution des moyennes décennales de la température superficielle en ZEE mauritanienne (1992-2018)



Source : Données IMROP



Le pays a réalisé, à ce jour, trois campagnes de communications nationales sur les Changements Climatiques en tant que Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, et en cours de réalisation de la quatrième communication nationale dont le rapport d'inventaire des émissions de GES est déjà disponible.

Le pays a conduit plusieurs évaluations sur les mesures d'atténuation possibles de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et les voies d'adaptation de ses secteurs productifs aux changements climatiques (résilience). Les Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) ont été validées en Conseil des Ministres et traduisent un engagement plus fort du Gouvernement dans la dynamique mondiale sur le Changement Climatique.

La prise en compte du changement climatique s'est considérablement accrue institutionnellement.

Une Cellule de Coordination du Programme National Changements Climatiques existe au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, avec des taskforces sectorielles que certains Départements ministériels ont déjà institutionnalisées (Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère du Développement Rural, Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines). À ce jour, sur les 23 départements ministériels, 18 disposent d'un point focal Changements Climatiques, soit un taux de couverture de 78 %, sans compter deux points focaux : l'Office National de Météorologie (ONM) et l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM).

Le pilotage de l'action Changements Climatiques est confié au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, mais la coordination s'effectue avec plusieurs secteurs pour conduire les actions liées aux Changements Climatiques. Ainsi, des projets CC existent aussi dans

d'autres Départements pour développer les mesures de réponse adéquates (Développement Rural, Pétrole, Énergie et Mines, hydraulique et Assainissement, etc.).

L'évolution institutionnelle est grande et témoigne d'une réelle prise en considération du Changement Climatique en Mauritanie, un pays soumis à de rudes épisodes de sécheresse récurrente, avec également une bordure océanique longue de plus de 700 km et exposée par endroits.

Cette prise de conscience s'est également traduite au niveau de la SCAPP à travers la prise en considération horizontale de la problématique des Changements Climatiques, au niveau de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et de son plan d'action, et aussi dans plusieurs autres politiques sectorielles (Développement Rural, Pétrole, Énergie et Mines, hydraulique et Assainissement, etc.).

Les actions en matière de Changements Climatiques ont été réalisées dans le cadre de projets réussis, portant sur des divers volets :

communications nationales, analyse des capacités nationales d'adaptation, appuis à la résilience des communautés en particulier en milieu rural.

La Mauritanie est également membre fondateur de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et une Stratégie Nationale de la Grande Muraille Verte 2015-2020, couvrant 6 wilayas du pays est en cours de mise en œuvre. D'importantes activités liées aux changements climatiques ont été déjà réalisées, dont notamment des sites de fixation mécaniques et biologiques, des sites de mise en défense, des fermes agricoles communautaires intégrées, des pépinières pour la production de plantes locales adaptées aux effets des changements climatiques, des systèmes de pompage dotés de pompes solaires, des sites maraîchers au profit des populations locales les plus vulnérables.

De plus, la Mauritanie a pu mobiliser un budget important pour la mise en œuvre de projets d'adaptation aux changements climatiques de ses secteurs économiques les plus sensibles et de ses villes côtières.

Parmi les actions en cours, dans le cadre de la dynamique Changements Climatiques, on peut citer plusieurs projets comme l'Amélioration de la Résilience des Communautés et de leurs Sécurité Alimentaires face aux effets du CC (PARSACC/MEDD 2014-2019) qui couvre huit Wilayas, le projet de Développement d'un Système Innovant d'Adaptation au CC (DIMS/MEDD 2018-2021) qui couvre quatre Wilayas, le Projet d'Adaptation et de Résilience des Zones humides Continentales aux CC (ANGMV/MEDD- 2019-2022) qui couvre trois wilayas.



D'autres projets sont en démarrage, le projet BRIDGES au Trarza et au Brakna, le projet « gestion intégrée des écosystèmes pour un développement durable en Mauritanie » qui interviendra au niveau du Triangle de l'Espoir El ATEF et sur le tracé de la Grande Muraille Verte au niveau du Brakna.

On peut citer également le projet West African Coastal Area (WACA) prévu pour une période de cinq ans, jusqu'en 2023. Il s'agit d'un projet sous-régional, opérant sur la zone ouest-africaine dans son ensemble (Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Sao Tomé et Príncipe). Il vise la résilience aux changements climatiques des populations et des zones côtières, avec un financement de près de 221 millions USD; l'enveloppe destinée à la Mauritanie portant sur 20 millions USD, en plus de deux millions sur le budget de l'État.

Globalement, le projet vise à renforcer les investissements en zone côtière, à lutter contre l'érosion côtière et à promouvoir la résilience des populations littorales. WACA-Mauritanie a actualisé le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM) qui a déjà été approuvé et élaboré un plan d'investissement multisectoriel sur le littoral pour 133,9 millions USD, dont 20 millions sont déjà mobilisés.

Parmi les actions principales de ce projet, on peut citer :

- * Le classement, la protection et l'aménagement de la baie de l'étoile à Nouadhibou ;
- * La mise en place d'un observatoire national du littoral ;
- * La protection de la ville de Nouakchott par le colmatage des brèches, la fixation mécanique et biologique ;
- * La restauration des mangroves au Diawling et la lutte contre les plantes envahissantes ;
- * La réhabilitation de la digue Nord du Parc National de Diawling, l'élaboration de plans de résiliences de villages côtiers.

Dans ce cadre, la réhabilitation de la digue littorale a été réalisée sur une longueur de 10 km pour renforcer la protection de la ville de Nouakchott, avec un colmatage de 5 brèches.

Les Communications Nationales de la Mauritanie en tant que Partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ont porté en particulier sur les inventaires de Gaz à effet de serre (GES). Ces inventaires de GES ont porté sur trois gaz principaux : le dioxyde de carbone, le méthane et l'hémioxyde d'azote. Le dioxyde de carbone (CO₂) est surtout lié à la combustion d'hydrocarbures fossiles en corrélation avec le développement des secteurs de l'énergie électrique et du transport. Le méthane proviendrait pour l'essentiel des secteurs combinés agriculture, y compris l'élevage, foresterie et affectation des terres (AFAT).

Le tableau 15, donne les résultats des évaluations des émissions de GES et présente les émissions globales de la Mauritanie, converties en équivalent dioxyde de carbone, gaz de référence.

Ces émissions pourront être reconsidérées, dans la perspective de l'exploitation des gisements de gaz naturel en partage avec le Sénégal voisin, à laquelle sont souvent associées des émissions notables de méthane (émanations). Il faut noter que la Mauritanie n'est pas tenue en tant que pays non annexe 1 à la CCNUCC à des réductions nettes de ses émissions de GES, qui représentent globalement environ 0,02 % des émissions mondiales.

En tant que partie à la convention sur le climat, la Mauritanie a, cependant, annoncé des ambitions pour atténuer la propension de ses émissions à l'accroissement et, à terme une réduction de 22,3 % de ses émissions, si l'ensemble des projets proposés en atténuation et en adaptation étaient financés. De plus, la Mauritanie a offert l'engagement d'une atténuation équivalent à 12 % de cet engagement sur ses moyens propres.

Le tableau 15 des émissions indique un ralentissement de l'accroissement des émissions globales de la Mauritanie, à partir de l'année 2000. L'accroissement net constaté entre 2000 et 2010 n'est que près de 40 % de l'augmentation constatée sur la décennie précédente. De la même manière, la décennie suivante (2010 – 2020) semble connaître une progression aussi inférieure. On constate une diminution des émissions par habitant à partir de 2010.

Tableau 15: État des émissions des Gaz à Effet de Serre en Mauritanie

Année	1990	2000	2010	2012	2015
Émissions globales en	9700	8092	8093	6893	4500
Gg Eq-CO ₂	3101,84	5618,10	6618,02	7070,54	7148,68
Émissions rapportées Eq-CO ₂ / habitant	1,53 tonne	2,24 tonnes	2,33 tonnes	2,05 tonnes	1,91 tonne
Différences successives		2516,3 (1990-2000)	999,9 (2000-2010)		452,5 (2010-2015)

Source: Données MEDD

La diminution observée sur la période 2012 – 2015 est de 6,8 %. Ainsi, la Mauritanie semble en bonne position pour respecter son engagement volontaire propre à réaliser une diminution de 2,68 % à l'horizon 2030. Plusieurs projets contribueront efficacement à ces résultats dans les énergies renouvelables (cf. ODD 7), ainsi que l'impact de certaines mesures sur le transport (cf. ODD 11).

En matière de sensibilisation sur les Changements Climatiques, on constate des campagnes d'information importantes destinées au grand public, souvent portées par des organisations de la société civile (ONG). L'introduction de modules scolaires portant sur cette thématique dans les cursus au primaire et au secondaire patine quelque peu.

Aucune mobilisation effective de financement du Fonds Vert n'est encore réalisée, l'effort se structure, porté par le Ministère de l'Environnement impliquant les partenaires au développement, dans une dynamique qui semble porter ses fruits.

En ce qui concerne la mobilisation des financements au titre du Fonds vert de 100 milliards de dollars mis en place par la communauté internationale, il faut noter que ces fonds sont destinés pour 50 % au financement des actions d'adaptation et pour 50 % à des actions d'atténuation des émissions de GES. Ce fonds est piloté par un Comité d'Administration International (International Board Committee) composé de 24 pays, répartis équitablement entre pays développés et pays du tiers-monde. Dans ce cadre, le MEDD a lancé en 2018 un programme de renforcement des capacités (Readiness) des acteurs (secteur public, secteur privé, société civile) avec des formations ciblées sur les opportunités et le mécanisme du Fond Vert.

Un ensemble de 9 projets importants ont été formulés et proposés au financement des partenaires de la Mauritanie. Ces projets sont à des stades d'avancement divers. Deux de ces projets, portant chacun sur une enveloppe globale de 41 millions USD semblent plus avancés. Les partenaires au développement s'engagent également pour appuyer dans le sens de la mobilisation de ces ressources du Fonds vert au profit de la Mauritanie.



OBJECTIF 14

CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les données sur le pH marin sont peu nombreuses, leur normalisation est incertaine. On note, cependant, une légère tendance à l'acidification dans la baie de Nouadhibou, qui semble encore supporter les effets de la pollution entropique.

L'action de la Mauritanie dans le domaine de l'environnement marin est surtout portée par le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime qui dispose d'institutions opérationnelles pour le suivi de l'environnement et l'observation des zones de pêche: Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP), Office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONISPA), Surveillance des pêches (Garde-côtes mauritanienne), etc.

Le littoral mauritanien s'étend sur une façade maritime de près de 720 km. La Mauritanie dispose ainsi d'une zone économique exclusive (ZEE) qui s'étend sur 200 milles nautiques, avec une superficie globale de 234 000 km², dont un large plateau continental de 39 000 km², et qui est réputée pour l'abondance, la diversité et l'importance commerciale de ses ressources halieutiques. En effet, près de 600 espèces de poissons ont été inventoriées, dont plus de 200 réputées pouvant faire l'objet d'une exploitation commerciale appréciable.

L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et l'Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) suivent l'évolution de l'environnement marin à travers des indicateurs mesurés sur la bande côtière et plus au large, grâce notamment aux moyens navigants de l'IMROP.

Les données recueillies sur le pH du milieu marin sont présentées dans le tableau 16 :

Tableau 16 : Relevé pH dans la Baie du Lévrier

Année	1999	2016	2017	2018
pH	8,00	8,29	7,79	7,96

Source: IMROP

Cible 14.3

Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.

Indicateur 14.3.1

Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

Source: IMROP-Laboratoire Environnement/IMROP

1999 → 8,00

2018 → 7,96

Cible 14.4

D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

Indicateur 14.4.1

Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable.

Source: GT IMROP 2018

2015 → 70 %

2018 → 90 %

Cible 14.5

D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

Indicateur 14.5.1

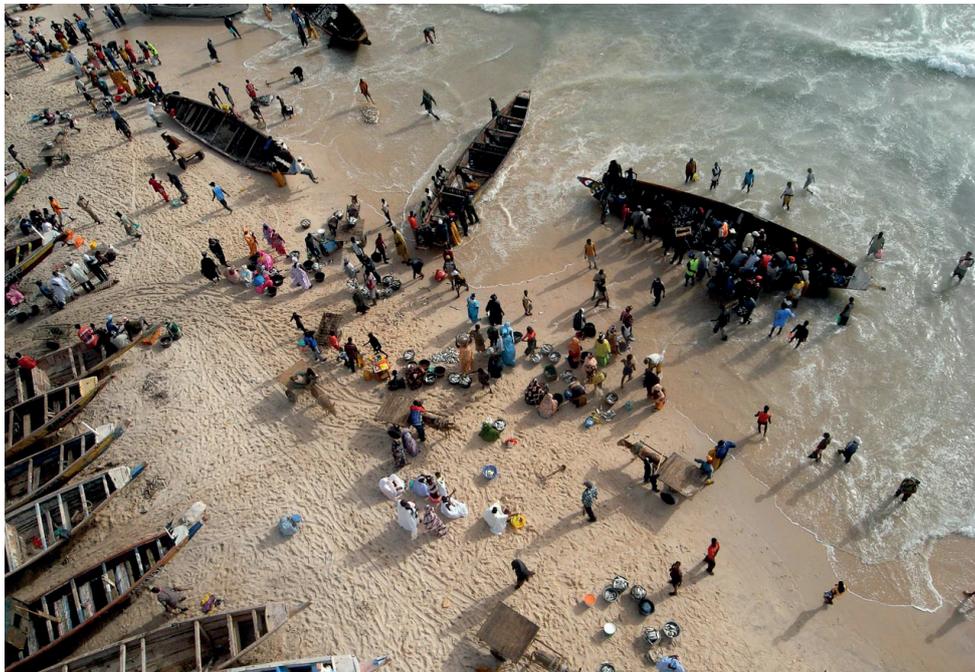
Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

source: GT IMROP 2018

(Estimations d'experts)

2015 → 5,4 %

2018 → 12,4 %



Des valeurs de pH plus au large, qui auraient pu servir de références, n'ont pu être mesurées. Ces valeurs expriment les moyennes annuelles. On remarque ainsi un pH basique, avec une tendance à l'acidification à partir de 2016.

Cette tendance faible à l'acidification de la baie pourrait être le reflet d'un impact des rejets des unités industrielles, notamment liées au conditionnement et à la transformation des produits de pêche. En effet, ces usines ne disposent pas de capacités de traitement des effluents liquides, qui sont dans leur grande majorité directement déversés en mer.

Les principaux stocks halieutiques semblent gérés majoritairement dans des conditions de durabilité. Sur les stocks principaux, 90 % sont dans un état biologiquement viable sur le long terme.

Pour la gestion des stocks de poisson, il faut noter que la stratégie du secteur des pêches s'est toujours fixée deux objectifs majeurs : la durabilité de la ressource halieutique et l'intégration du secteur à l'économie nationale.

Il s'agit de deux déterminants essentiels, communs à toutes les politiques de pêche adoptées en Mauritanie. Suite à l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des pêches et de l'Économie Maritime pour la période 2015-2019, la gestion des ressources halieutiques repose désormais sur un **système de gestion par quotas** au lieu de la gestion par licences, basé nécessairement sur le contrôle renforcé des captures de pêche.

L'objectif de durabilité s'est toujours traduit en efforts considérables de préservation, via un code de pêches précautionneux, un effort de surveillance notable, avec des moyens navigants appréciables et une couverture radar importante, un suivi des captures et une recherche halieutique des plus remarquables de la sous-région, en termes de suivi de la ressource et du milieu marin. Dans ce cadre, la Mauritanie a engagé un processus ambitieux d'adhésion à l'initiative internationale pour la transparence dans le secteur des pêches (FITI).

Ainsi, pour renforcer la bonne gouvernance du secteur des pêches, le Président de la République, a annoncé l'engagement de la Mauritanie à étendre la transparence à la pêche maritime lors de la Conférence de haut niveau sur la transparence et le développement durable le 19 janvier 2015.

Les autorités mauritaniennes se sont engagées à revenir vers une gestion durable de l'ensemble des stocks, dont la première manifestation était la réduction de la pêche sur les espèces surexploitées notamment le poulpe, et l'élaboration de plans d'aménagements pour les pêcheries principales, traduisent une volonté de préservation de la ressource sur le long terme.

Des résultats significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne les grandes pêcheries commerciales. On observe un redressement de la situation passant de 70 % de stocks surexploités en 2006 à seulement 30 % de stocks en situation de surexploitation en 2014, selon les chiffres du Groupe de Travail de l'IMROP 2014. (cf. Encadré 9).



Parmi les résultats les plus importants de l'évaluation des stocks réalisée dans le cadre du Groupe de travail de l'IMROP 2019, on note une amélioration appréciable de l'ensemble des stocks de la zone mauritanienne car une seule pêcherie désormais montre des signes avérés de surexploitation; la sardinelle ronde, probablement en rapport avec l'intensification de l'activité des usines de farines et huile de poisson.

En considérant les pêcheries principales, le taux de surexploitation serait donc notablement atténué pour atteindre 10 % en 2019, atteignant ainsi des résultats significatifs en termes de gestion rationnelle des stocks, 90 % des stocks se révélant ainsi dans des conditions de gestion durable.

Le taux de préservation en zone marine s'est notablement accru. Il se situe à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi.

Aux efforts cités plus haut, s'ajoute aussi un effort de préservation du milieu à travers d'autres mesures dont l'interdiction du chalutage et du dragage dans les profondeurs inférieures à 20 mètres. De plus, la réglementation des pêches interdit l'utilisation d'engins explosifs, de produits chimiques solubles, et expose les contrevenants à de lourdes amendes.

En ce qui concerne la préservation des zones marines et côtières, on note qu'une bonne frange du littoral mauritanien est reconnue en tant qu'aires marines protégées dont la plus importante est le Parc National du Banc d'Arguin dont la superficie globale est de 12 000 km², suivi du Parc National du Diawling y compris la réserve de Chott Boul, avec une superficie globale de 16 000 hectares.

Au titre de cet effort de préservation, il faut considérer la réserve du Cap Blanc (210 ha), ce qui porte le niveau de protection à 12 602 km², soit 5,38 %. Cette réserve s'ajoute aux trois autres grandes zones marines écobiologiques (EBSA) :

- * la zone des coraux d'eau froide, dont la superficie est difficile à évaluer,
- * les canyons sous-marins de Timiris, pour une superficie globale de près 2 200 km² (450 km de longueur (perpendiculaire à la côte), sur une largeur variant entre 2,5 et 7 km),
- * la zone côtière de bathymétrie inférieure à 20 m, pour une superficie de l'ordre de 15 000 km²

Ainsi, la superficie globale protégée peut donc être évaluée à plus de 29 000 km². Il faut noter également l'existence d'une Directive d'Aménagement du Littoral (DAL), portant sur la Baie de l'étoile dont l'aboutissement devrait consacrer sa classification en tant qu'aire marine protégée.

Par rapport à la ZEE mauritanienne, l'espace protégé qui représentait en 2015 déjà 5,4 % serait en 2019 de l'ordre de 12,4 %. La Mauritanie a donc réalisé ainsi le respect des objectifs d'Aichi en dépassant nettement le niveau de 10 % requis.

Encadré 9. Le Groupe de Travail de l'IMROP 2019

L'IMROP est l'institution nationale de recherche dédiée à la recherche halieutique et plus généralement à l'environnement marin de la zone économique exclusive mauritanienne. Ses études et avis sont le socle de la politique de gestion des pêches en Mauritanie.

Tous les quatre ans, l'IMROP organise une conférence scientifique internationale (Groupe de travail de l'IMROP) regroupant un panel élargi de chercheurs, d'experts et de scientifiques de renommée internationale pour faire le diagnostic des ressources halieutiques mauritaniennes, statuer sur l'état de l'environnement marin et les performances économiques et sociales du secteur des pêches en Mauritanie.

Le neuvième groupe de travail de l'IMROP a eu lieu à Nouadhibou, du 11 au 14 février 2019. Près de 200 chercheurs y ont pris part venant de différents pays (Mauritanie, Maroc, Sénégal, France, Espagne, Côte d'Ivoire, Royaume – Uni, USA, Pays Bas, etc.).

En ce qui concerne l'environnement marin, les travaux ont fait ressortir la multiplication des défis liés notamment à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières dans l'off-shore, la densification des rejets industriels, les impacts des changements climatiques et leurs répercussions sur la ressource, la pollution atmosphérique issue de la multiplication des usines de farine et huile de poisson.

A l'issue des travaux, on a constaté une amélioration globale de la situation des principales pêcheries, notamment le poulpe pour les céphalopodes. Au niveau des pêcheries pélagiques, seule la sardinelle ronde paraît en état de surexploitation.

Les indicateurs sociaux du secteur sont également en hausse, avec une augmentation sensible des emplois à près de 65 000 directs et plus de 230 000 emplois au total.

Parmi les recommandations principales issues des travaux du GT-IMROP 2019, on note :

- * Le renforcement du suivi de l'environnement marin et du milieu atmosphérique, notamment dans la zone de Nouadhibou.
- * L'atténuation de l'effort visant la pêcherie de sardinelle notamment pour la réorientation et de nouvelles exigences réglementaires pour l'industrie de farine et huile de poisson.
- * L'encouragement à l'adoption de normes pour les produits transformés de la pêche artisanale ;
- * L'appui aux programmes de formation des jeunes dans les métiers de la pêche artisanale et de la sécurité en mer en vue d'une meilleure pérennisation de l'activité et l'adoption de ce sous-secteur au contexte mauritanien.



OBJECTIF 15

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.

La couverture forestière s'est considérablement amoindrie en Mauritanie en raison de la sécheresse et de la surexploitation. Elle semble, sur les dernières années, présenter des signes de reprise encore timides.

La Mauritanie a été exposée à de rudes épisodes de sécheresse qui ont considérablement affecté le couvert végétal. Les forêts, en tant que telles, se sont avec le temps considérablement rétrécies.

Les terres boisées (couvert forestier) ont connu également une très forte dégradation. La Mauritanie est par nature un pays désertique. Cependant, le pays recèle encore d'importantes formations forestières réparties dans les différentes zones agro-sylvo-pastorales. Les formations forestières constituent des moyens de subsistance pour les populations pauvres. Elles fournissent à ces populations beaucoup de produits et des services, particulièrement dans les domaines de l'énergie pour la cuisson, et l'élevage (mode pastoral prédominant).

Selon la dernière évaluation des ressources forestières (carte d'occupation des sols, 2014), la superficie des formations forestières y compris les forêts serait passée de 15 134 000 ha, en 1982, à environ, 4 706 000 ha en 2014, soit une diminution de 68,9 %. La surexploitation des forêts engendrerait un déboisement annuel de l'ordre de 70 000 ha alors que l'effort de reboisement ne produirait que près de 5 000 ha.

Cible 15.1

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Indicateur 15.1.1

Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (source : MEDD)

2014 → 0,12 %

2017 → 0,3 %

Cible 15.3

D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

Indicateur 15.3.1

Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre (source : MEDD)

2018 → Plus de 5 882 ha, restaurés soit 0,056 %

Tableau 17: État du couvert forestier en Mauritanie

Année	Proportion du territoire couverte par la forêt	Superficie du couvert forestier	
1982	1,46 %	15 134 000 ha	soit 14,69 %
1990	0,40 %	3 110 000 ha	soit 03,02 %
1997	0,33 %	4 339 000 ha	soit 04,21 %
2000	0,30 %	3 110 000 ha	soit 03,02 %
2005	0,26 %	3 110 000 ha	soit 03,02 %
2010	0,23 %	3 060 000 ha	soit 02,97 %
2015	0,12 %	4 706 000 ha	soit 04,56 %
2017	0,3 % (y/c savanes boisées)	2 646 300 ha	02,57 %

Source : MEDD



Dans ce cadre, la Mauritanie enregistre un taux annuel de déboisement plus de trois fois supérieur à la moyenne de la sous-région subsaharienne (Source DPN, MEDD).

Ainsi, sur les trente dernières années, la portion du territoire couverte par les forêts a été divisée par 12. La déforestation a été donc très forte, même si elle montre des signes de ralentissement. Elle constitue un enjeu environnemental majeur, aux conséquences très préoccupantes.

En 2014, une situation a été constatée par le traitement d'images satellite Landsat. Elle fait ressortir que le territoire mauritanien est constitué à 91 % de zones désertiques; les zones arbustives ne représentant que 4 % dont seulement 0,12 % de forêts, le reste étant constitué de savanes arborées, de savanes arbustives et de steppes.

Cependant, il est probable que le couvert forestier ait été sous-estimé dans les évaluations forestières (FRA 2005 et 2010 et Communications nationales sur le changement climatique I, II et III) et par l'utilisation des images satellites de 30 mètres de résolution spatiale pour l'élaboration de la carte d'occupation des sols de 2014. Les critères adoptés, en termes de densité de l'occupation du sol et de tailles des arbres étant fortement restrictives, parfois inadaptés à la maturation de certaines espèces locales.

Les efforts portés dans ce cadre ont consisté au cours des dernières décennies à renforcer la protection des forêts, notamment en organisant la lutte contre les coupes abusives, et en renforçant la couverture en gaz butane pour satisfaire les besoins d'une part toujours plus importants des populations rurales en énergie domestique.

Ceci, en plus des actions de sensibilisation locales et de formation, notamment sur le développement de foyers améliorés, plus économes en énergie ligneuse (charbon de bois et bois de chauffe).

Il est important de préciser que si les forêts n'existent quasiment plus dans la zone limitrophe du fleuve Sénégal du fait de l'impact entropique, lié notamment au développement de l'agriculture et des infrastructures routières, à l'approvisionnement des grands centres urbains en charbon de bois, on enregistre toutefois une bonne reprise au Tagant et aux Hodhs, et une amélioration réelle au Guidimagha.

Le tableau 17 présente le recoupement de l'évolution des forêts du début des années quatre-vingt jusqu'à nos jours, dans les sources offrant le plus de précision.

Précisons que certaines données du tableau ne sont que des estimations d'experts, en l'absence d'inventaires forestiers nationaux. Contrairement à cela, il a été constaté sur le terrain une nette amélioration du couvert forestier en général depuis l'année 2000.

Cette amélioration peut être le résultat d'une bonne régénération naturelle, suite à l'amélioration des conditions climatiques avec une régularité spatio-temporelle des précipitations.

Les données 2017 montrent une nette reprise, avec une remontée de la proportion couverte à 0,3 % du territoire, en tenant compte des savanes arborées, comptabilisées de la même manière dans d'autres pays. Ces résultats ramènent la couverture à ce qu'elle était à la fin des années quatre-vingt-dix, début des années 2000.

En ce qui concerne la dégradation des sols, l'évaluation sera orientée vers les efforts consentis en matière de lutte contre la désertification, les reboisements, les appuis à la protection et la régénération du couvert végétal.

Dans ce cadre, l'expérience mauritanienne est citée parmi les plus intéressantes en ce qui concerne notamment la fixation mécanique des dunes et les opérations de reboisement.

Tableau 18: Longueurs des pare-feu réalisés

Année	Longueur des pare-feu réalisés (km)
2010	10 000
2011	3 600
2012	11 000
2013	9 500
2014	7 500
2015	11 400
2016	11 500
2017	6 800
2018	10 900
2018	10 900

Source: MEDD

Les efforts consentis pour lutter contre la dégradation des sols se confondent avec la lutte contre la désertification, les reboisements et l'ensemencement aérien, opération efficace, interrompue ces dernières années, faute de moyens.

Il ne paraît pas possible de faire un inventaire en termes de dégradation des sols, mais plutôt d'apprécier l'effort consenti, en matière de lutte contre les différentes formes de dégradation des sols en zone continentale par la revégétalisation, le reboisement et la lutte contre l'érosion hydrique.

Ces efforts de lutte contre la dégradation des sols consistent en des opérations de protection du couvert végétal, de lutte contre les feux de brousse, d'ensemencement aérien, des opérations de reboisement et un effort plus récent de lutte contre la dégradation hydrique. Ainsi, le pays a mis en place des dizaines de projets et programmes de reboisement depuis les sécheresses des années soixante-dix. Selon les estimations, environ 50 000 ha de reboisement ont été réalisés entre 1975 et 2014.

En termes de protection du couvert végétal, des opérations de pare-feu sont réalisées régulièrement pour protéger les pâturages des effets néfastes des feux accidentels de brousse. Cette opération est réalisée sur le budget de l'État mauritanien.

Ainsi, 6 800 km de pare-feu en 2017 et 10 900 km en 2018, sur un réseau global de 13 000 km ont été réalisés.

Le tableau 18 présente une vue d'ensemble des longueurs de pare-feu exécutées sur les dernières années. Pour pérenniser cet effort, un contrat programme a été



passé avec la Société Nationale d'Aménagement des Terres (SNAT), pour réaliser 11 000 km de pare-feu par an, avec l'allocation d'une enveloppe financière annuelle de 400 millions d'Ouguiyas, sur le budget de l'État.

Il faut noter également que d'importantes opérations d'ensemencement aérien ont été menées régulièrement par le passé. Ces opérations étaient généralement réalisées avec les moyens aériens de l'Armée nationale. Le budget alloué à cette activité s'est considérablement restreint, passant de 18 millions Ouguiyas par an en 2010 à 600 000 Ouguiyas. L'armée requiert un fonds plus important annuellement. Les fonds alloués ont été orientés vers la lutte contre le terrorisme, une préoccupation grandissante au cours de cette dernière décennie. Ce contexte global a mené à l'arrêt de cette pratique d'ensemencement aérien, qui n'a plus été effectuée depuis 2010.



On notera de gros efforts de reboisement. Ainsi, les principales actions de reboisement exécutées depuis 2010 représentent au total, environ 3 232 ha reboisés :

- * 432 ha, par le projet MDG Fund ;
- * 200 ha, par le Projet Spécial de Protection de la Ville de Nouakchott ;
- * 1 000 ha, par l'agence de la grande muraille verte ;
- * 1 200 ha, par le Projet d'Amélioration de la Résilience des Communautés face aux Changements Climatiques ;
- * 600 ha, par le projet de Gestion des Paysages.

L'ENER et le PASK II ont aussi effectué des reboisements importants qui ne sont pas comptabilisés ici. D'autres projets ont accompli également des plantations, qui sont un peu plus limitées dans l'espace.

En ce qui concerne la restauration des terres dégradées, plusieurs opérations ont été menées, sur des financements divers :

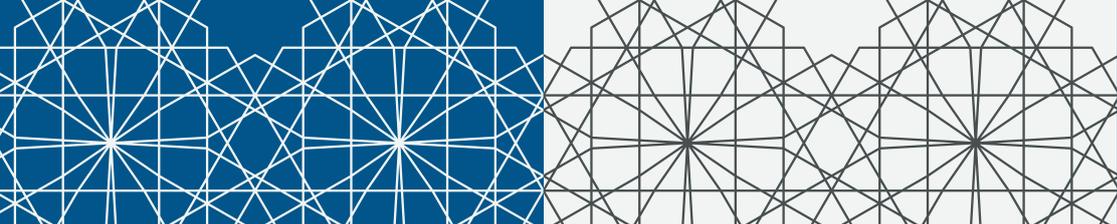
- * Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro a réalisé d'importants travaux sur la restauration des terres dégradées (1 500 ha entre 2014 et 2018) ;
- * Le Projet d'Amélioration de la Résilience des Communautés face aux Changements Climatiques a restauré 600 ha de terres dégradées entre 2014 et 2018 et ;
- * Le Programme 2 de résilience aux CC (P2RCC) a réalisé 500 ha.

Soit au total 2 600 ha de terres dégradées restaurés.

Dans l'ensemble, la lutte contre la désertification et l'érosion des sols a fait l'objet en Mauritanie d'efforts importants, mais en termes de résultats, le plus appréciable est sans doute l'ensemencement aérien, dont les résultats semblent aujourd'hui se traduire dans la reprise du couvert végétal dans plusieurs zones, notamment les zones sableuses du Trarza.

Le reboisement a souffert d'importantes contraintes en milieu rural, dont la faiblesse de la perception de l'urgence environnementale par les populations locales, l'exploitation abusive des ressources ligneuses pour les besoins énergétiques des populations pauvres (bois de chauffe) et une certaine inadéquation des espèces choisies.





OBJECTIF 16 PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS.

L'ancrage de l'État de droit est une œuvre continue que vise la Mauritanie à travers la poursuite de la réforme du cadre législatif en général, en vue de son adaptation avec les engagements internationaux, notamment en matière de délinquance économique et financière, de criminalité organisée et du terrorisme, ainsi que la protection des droits et libertés fondamentales.

En Mauritanie, l'accès à la justice des personnes vulnérables et la préservation du droit des prévenus, qui constituent des étapes importantes dans la construction de l'État de droit, figurent en bonne place dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Dans ce cadre, trois tribunaux spécialisés dans la répression des pratiques de l'esclavage, un tribunal spécialisé pour la lutte contre la gabegie, quinze Tribunaux des Wilaya et quatre Cours d'appel ont été mis en place pour faciliter l'accès à la justice pour les personnes vivantes en Mauritanie.

Le tableau 19 indique les statistiques recueillies auprès de la Direction des Affaires Pénales et de l'Administration Pénitentiaire (DAPAP) du Ministère de la Justice. La proportion de la population carcérale en instance de jugement diminue progressivement, mais elle reste importante par rapport au nombre total de la population carcérale. Elle passe de 49,56 % à la fin de l'année 2016 à 37,34 % en 2017 et à 35,82 % en décembre 2018.

Cible 16.3
Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

Indicateur 16.3.2
Proportion de la population carcérale en instance de jugement
Source: Ministère de la Justice
2016 → 49,5 %
2018 → 35,82 %

Cible 16.9
D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Indicateur 16.9.1
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge.
Source: Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
2016 → 103761
2018 → 226973

Tableau 19: Détenus en attente de Jugement (2016-2018)

	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018
Population carcérale Totale	2421	2222	2526
Prévenus	1200	829	905
	49,57 %	37,31 %	35,83 %
Condamnés	1221	1393	1621
Femmes		30	39
Mineurs		94	68

Source: DPAP / Ministère de la Justice



Cette situation s'explique en partie par le retard accusé par les greffes dans la transmission des jugements définitifs rendus par les tribunaux, faisant passer les accusés du statut de prévenus à celui de condamnés.

Si cette tendance se poursuit, à ce rythme, la cible ne pourra pas être atteinte à l'horizon 2030 comme escompté.

La mise en place d'un Fichier national des populations avec application de la technologie biométrique est une avancée notable.

La Mauritanie est depuis quelques années citée en exemple en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la mise en place d'un état civil fiable et pérenne.

Ce processus s'est déroulé en deux étapes :

- * 1^{re} étape: la création en 2000, d'un Fichier national d'état civil informatisé à partir des données du recensement administratif national à vocation d'état civil (RANVEC) effectué en 1998

- * 2^e étape: la création en 2010 de l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) chargée de la création et la mise à jour d'un système de registre national des populations, avec l'utilisation de la technologie biométrique pour l'enregistrement des citoyens.

Le rôle pionnier de la Mauritanie dans ce domaine réside surtout, durant ces deux phases, dans la possibilité d'extraire du fichier national d'état civil un fichier électoral à chaque scrutin, sans avoir besoin de faire un recensement électoral dont la réalisation prend beaucoup de temps et coûte cher.

Ces dernières années, un certain nombre de pays de la sous-région (Tchad, Niger) qui ont pris l'option de mettre en place des fichiers nationaux d'état civil ou des fichiers électoraux biométriques se sont intéressés à l'expérience mauritanienne pour s'en inspirer dans le cadre d'un atelier régional pour l'introduction de la biométrie dans les processus électoraux.

D'après les données fournies par l'ANRPTS, le nombre des naissances enregistrées a progressé de 103 761 en 2016 à 162 567 en 2017, puis à 226 973 en 2018. Il n'a pas été possible de calculer la proportion d'enfants de moins de 5 ans enregistrés en conformité avec l'indicateur, du fait que le nombre de naissances n'est pas disponible. Malgré cette évolution positive, l'accessibilité au système, surtout pour les enfants des milieux défavorisés tels que ceux des milieux ruraux ou des familles pauvres nécessite d'être améliorée.

Ainsi, selon le MICS 2015, seulement 40 % des enfants possèdent un certificat de naissance et seuls 58 % des enfants ont été déclarés être enregistrés dans le nouveau système d'enregistrement. Seuls 46,2 % des enfants de moins de 5 ans dans les ménages les plus pauvres sont enregistrés. Il est donc clair que si la tendance se poursuit à ce rythme, le pays ne pourra pas atteindre la cible d'enregistrer tous les enfants d'ici 2030.

Le gouvernement devrait donc poursuivre ses efforts d'amélioration du système d'état civil en éliminant toutes les barrières qui entravent l'accès des enfants à l'enregistrement des naissances, y compris l'identification et la mise en œuvre de stratégies pour corriger les écarts d'enregistrement des naissances.



Au regard de la lenteur des progrès pour atteindre la cible liée à l'accès à la justice, beaucoup d'efforts restent à faire pour renforcer l'État de droit.

Pour l'accès à la justice, l'État doit fournir plus d'efforts pour lever les contraintes telles que :

- * La lenteur des procédures de la chaîne judiciaire et le manque de familiarisation des magistrats et des auxiliaires de certaines branches, considérées comme trop techniques telles que les transactions commerciales et financières internationales, le crime organisé, la justice juvénile, etc. ;
- * La faiblesse des moyens d'une partie des justiciables pour assumer les coûts financiers des procédures ;
- * L'insuffisance des infrastructures, la faiblesse des budgets de fonctionnement des services, malgré les efforts fournis ces dernières années.
- * Les besoins de renforcement des capacités du personnel judiciaire ;
- * La lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- * Le manque de transparence dans les mutations, les promotions, les sanctions de magistrats et dans l'application des décisions de justice.

Conscient de cette réalité, l'État Mauritanien a mis en œuvre, particulièrement à partir de 2005, des politiques adaptées qui à terme permettront d'améliorer progressivement la situation du secteur :

- * Construction d'infrastructures pour abriter les cours et tribunaux à Nouakchott et à l'intérieur du pays ;
- * Augmentation du budget de fonctionnement des services et nette amélioration des traitements et autres avantages accordés aux fonctionnaires et agents ;

- * Efforts supplémentaires dans le recrutement de nouveaux magistrats et l'orientation de ceux qui sont en exercice ;
- * Reprise en main de la gestion des prisons par la Direction des affaires pénitentiaires et pénales du Ministère, qui pilote actuellement le projet de mise en place d'une base de données sur la population carcérale du pays, avec la collecte hebdomadaire des informations relatives au nombre des détenus par sexe, par âge et par région ;
- * Automatisation du casier judiciaire à partir du Fichier national d'état civil par deux applications :
 - Application pour l'enregistrement biométrique des prévenus, mise en place au niveau des 15 tribunaux de Nouakchott,
 - Application pour le suivi des détenus au niveau de la prison de Dar Naim, Aleg, Bir Moghreïn et du centre de réhabilitation des mineurs ;
- * Formation du personnel de la justice à la protection des DH, en lien avec la lutte contre le terrorisme ;
- * Actions pour la justice de proximité, en valorisant le rôle des mouslihs (avec mise à jour de la loi y relative) en faveur des populations pauvres :
 - mise en place d'un réseau des mouslihs qui rendent des décisions de justice informelle mais qui peuvent être transcrites au niveau des juridictions ;
 - fourniture de registres et recueils de textes.

En recommandation et pour faciliter l'atteinte de l'objectif 16, les programmes et actions du Gouvernements et de ses partenaires qui débutent leur mise œuvre, doivent être poursuivis tout au long des 12 années qui nous séparent de l'échéance de 2030 par :

- * Le doublement du montant des 2,5 milliards d'Ouguiyas inscrits dans le Plan d'Action Prioritaire de la SCAPP (2016-2020), pour le porter à 5 milliards pour chacun des deux prochains plans envisagés pour la décennie 2021-2030 ;
- * La mobilisation de fonds supplémentaires auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux qui s'intéressent à ce secteur ;
- * Le renforcement des capacités des auxiliaires de justice: officiers de police judiciaire, avocats, experts judiciaires, greffiers et huissiers de justice, etc. pour une meilleure efficacité de la justice.

Ces fonds devront être orientés prioritairement vers

- la poursuite dans la construction et l'équipement des locaux abritant les cours et tribunaux ;
- le recrutement et la formation/recyclage de magistrats spécialisés dans les transactions financières et commerciales internationales, le crime organisé, la justice juvénile, etc. ; l'augmentation des crédits de fonctionnement, etc.

Encadré 10. Des comités villageois dans la zone du Hodh Charghi pour contribuer à l'atteinte de l'Objectif 16.

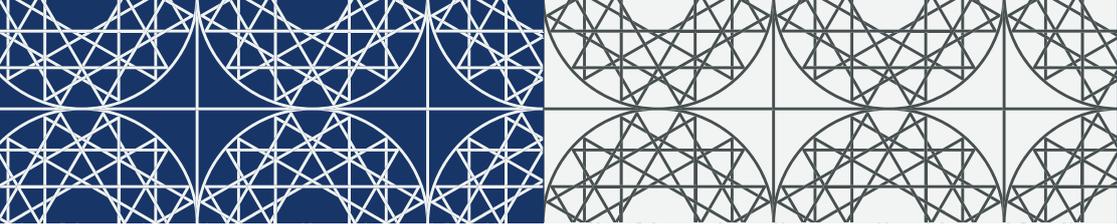
La zone de Bassiknou, notamment Mberra et les autres villages environnants, est située dans la wilaya du Hodh Charghi à l'extrême Sud-Est de la Mauritanie et abrite un camp de réfugiés maliens. Dans cette zone où sévit la pauvreté, les indicateurs liés aux droits des enfants (éducation, santé, etc.), aux droits des femmes (mariages, MGF, etc.), à la protection de l'environnement sont les plus défavorables.

Dans ce contexte, les populations locales ont développé leurs capacités de résilience pour faire face aux facteurs internes et externes menaçant leur sécurité, leurs droits fondamentaux et leurs moyens de subsistance, par le biais de 49 comités de village soutenus par les services de l'État et le soutien des partenaires nationaux et internationaux.

Les comités de village, par leurs mécanismes d'auto-gouvernance, comprenant des approches et des processus décisionnels inclusifs, jouent un rôle clé dans la réduction de la violence sous toutes ses formes, avec la sensibilisation des communautés locales, la médiation urgente, l'alerte précoce et la liaison avec les autorités locales.

Le rôle des comités de village, en étroite coopération avec les autorités locales, consiste à promouvoir les Droits de l'Homme grâce à la collaboration entre ces comités et les forces de sécurité déployées dans la région. Ce partenariat pourrait renforcer la stabilité et la primauté du droit. La participation aux processus de prise de décision continue de favoriser l'efficacité et l'efficience des institutions locales pour répondre aux défis de la paix et du développement économique.

Le projet élaboré pour appuyer les comités de villages dans l'atteinte des cibles de l'ODD 16 a pour objectifs : la mise en place de mécanismes locaux de résolution des conflits et de consultation pour la gestion pacifique des ressources naturelles en concertation avec les réfugiés, l'identification des besoins des populations et leur hiérarchisation y compris ceux des personnes vulnérables, le maintien de la paix et de la sécurité, l'exécution d'AGR, etc.



Cible 17.1
Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Indicateurs 17.1.1
Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
Source: Données MEF
2016 → 27,02 %
2017 → 27,12 %

Indicateurs 17.1.2
Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
Source: Données MEF
2016 → 69,74 %
2017 → 67,34 %

Cible 17.3
Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Indicateur 17.3.1
Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total.



OBJECTIF 17
RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER.

Les réformes fiscales entreprises ont permis de stabiliser les recettes publiques malgré les chocs induits par la baisse des prix du fer et la fin de l'exploitation pétrolière.

À partir de 2015, le Gouvernement mauritanien a entrepris un programme ambitieux de réformes fiscales, qui ont consisté en une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale, et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale.

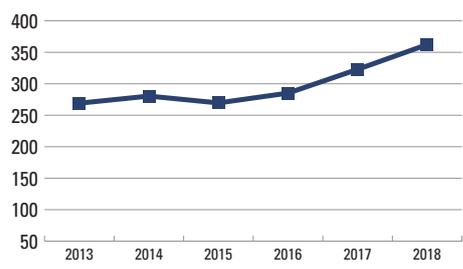
Ces réformes se sont traduites par une augmentation soutenue des recettes fiscales de plus de 10 %, en moyenne sur la période 2015-2018 avec un niveau record de 13,2 % entre 2016 et 2017. Cet effort était nécessaire pour maintenir le niveau des recettes publiques, malgré la chute drastique des cours des matières premières (notamment le minerai de fer) et l'arrêt de l'exploitation du champ pétrolier offshore Chinguitti.

Ainsi sur le graphique 23, le ratio recettes publiques totales (hors pétrole) par rapport au PIB a pu se maintenir à un niveau de 27 %, en moyenne entre 2015 et 2018, et le taux de couverture des dépenses publiques par les recettes fiscales (hors pétrole) s'est établi à plus de 71 % en 2018, contre moins de 53 % en début de période (2015).

Grâce à l'effort sur l'accélération des financements extérieurs, l'investissement public a connu une nette augmentation.

Parallèlement aux réformes fiscales, un effort particulier a été mis sur la mobilisation de financements extérieurs, afin de stimuler davantage l'investissement public dans les secteurs prioritaires.

Graphique 23 : Évolution des recettes fiscales hors pétrole 2013-2018 (en milliards MRO)



Source : Tableau des Opérations Financières de l'État (Trésor/MEF)

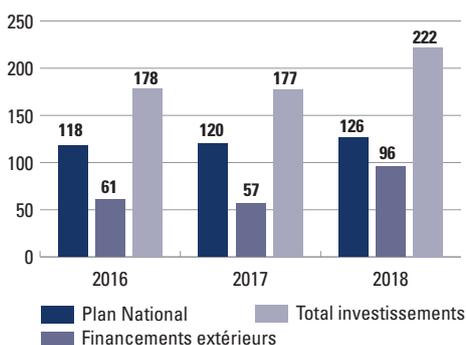


Comme le montre le graphique 24, les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ont enregistré une augmentation de près de 70 % entre 2017 et 2018, se traduisant par une hausse de plus 15 % des dépenses totales d'investissement sur la période.

L'augmentation des financements extérieurs a profité essentiellement aux secteurs de l'énergie, de l'hydraulique et des infrastructures routières, ainsi qu'aux programmes de lutte contre la pauvreté mais aussi, bien que dans une moindre mesure, aux secteurs de l'emploi et de l'éducation.

L'accroissement des financements extérieurs s'est accompagné d'une restructuration et d'un renforcement de l'efficacité de l'investissement financé sur les ressources propres de l'État, qui est devenu le premier poste budgétaire, avec priorité aux dépenses sociales et aux infrastructures de soutien à la croissance.

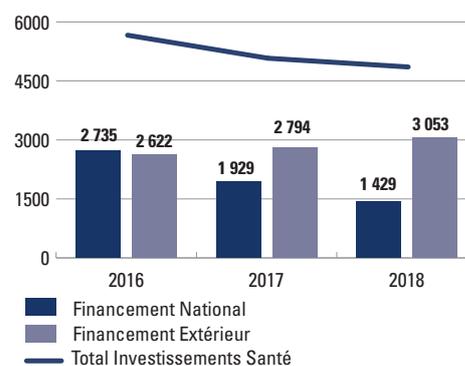
Graphique 24 : Financement de l'investissement Public (en milliards MRO)



Source : Données MEF

Il est important de signaler que malgré les défis importants à relever pour le secteur de la Santé (cf. ODD 3), celui-ci a vu les financements extérieurs, qui lui sont alloués, diminuer de manière continue entre 2016 et 2018, avec comme conséquence la baisse du total de l'investissement dans le secteur, et ce en dépit de l'augmentation du financement sur ressources nationales (graphique 25). En termes relatifs, ce constat pourrait être étendu à l'ensemble des secteurs sociaux dont la part des investissements financés sur ressources extérieures a été globalement en décroissance durant la période, et les allocations additionnelles en ressources nationales peinent à compenser cette diminution.

Graphique 25 : Financement de Secteur de la Santé (en milliards MRO)



Source : Données MEF

Adoption en 2017 de la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF)

La LOLF introduit une nouvelle classification et une logique managériale orientée vers l'atteinte d'objectifs précis et la réalisation d'actions précises. Elle permet de mettre à profit tous les outils et de nouveaux mécanismes pour assurer une meilleure allocation des ressources, une meilleure exécution des lois de finances désormais orientées vers les résultats, donc une meilleure mise en œuvre des stratégies.

Conscient de la nécessité d'une plus grande prudence quant au recours à l'endettement, le Gouvernement de la Mauritanie met de plus en plus l'accent sur les réformes visant sa mobilisation des financements, dans le cadre de Partenariat Public-Privé (PPP) et d'Investissements Directs Étrangers (IDE.)

Grâce aux réformes mises en œuvre qui visent l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie, la Mauritanie devrait attirer de plus en plus d'investissements étrangers dans le secteur minier, notamment si l'amélioration des prix des matières premières se poursuit et surtout grâce aux récentes découvertes gazières, mais aussi à la continuité des investissements dans l'exploration minière.

Tableau 20 : Plan d'Investissement du G5 Sahel (2019–2021)
(En Millions d'Euros)

Axe Stratégique	Projets	Financement
Défense et Sécurité	3	454,60
Gouvernance	4	90,00
Résilience et Développement Humain	6	228,02
Infrastructures	27	1223,69
Total	40	1996,31
Détail des Projets Infrastructures	Projets	Financement
Chemin de Fer (Étude)	1	5,00
Routes	9	528,00
Aéroport et Services	2	75,24
Hydraulique	5	195,25
Énergie	5	277,80
Télécommunications	5	142,40
Total	27	1223,69

Source: PIP 2019–2021 G5 Sahel

De plus, la réforme du Code des Investissements et l'adoption en 2017 du Cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé ont déjà commencé à donner des résultats avec les partenariats public-privé conclus dans les domaines portuaires et aéroportuaires. Ce mode de financement pourrait s'étendre à des domaines supplémentaires d'investissement, tels que la production énergétique ou encore les infrastructures routières, voire certains secteurs sociaux (éducation et santé, par exemple).

Pour accélérer le développement des Partenariats Public-Privé en Mauritanie, le Gouvernement est en train de mettre en place les structures techniques qui seront en charge d'instruire les dossiers et d'en assurer la gestion efficace avec les garanties requises de transparence et d'efficacité.

Grâce au renforcement de la coopération sous régionale dans le cadre du G5 Sahel, la Mauritanie bénéficiera d'importants investissements dans divers domaines.

Le Programme d'Investissements Prioritaire (PIP) du G5 Sahel, dont la première phase couvre la période 2019 – 2021 comprend 40 projets pour un coût total d'environ deux milliards d'Euros. Les partenaires et bailleurs du G5 Sahel se sont engagés à couvrir ce PIP en totalité lors de la réunion de mobilisation de financements organisée à Nouakchott en décembre 2018. Les promesses de financement annoncées lors de cette table ronde sont en cours de concrétisation.

Ainsi, la Mauritanie bénéficiera de la mise en œuvre de programmes communs dans le domaine de la sécurité, mais aussi des projets d'appui à l'autonomisation des jeunes dans les zones affectées par les conflits et la migration, du renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles, de l'autonomisation des femmes dans les zones affectées par les conflits et la migration, ou encore du renforcement de la résilience des populations mobiles et des groupes vulnérables dans les pays du G5 Sahel.

En outre, la Mauritanie bénéficiera de financements à hauteur de 55 millions d'Euros pour les travaux de construction de certains tronçons de la route Tidjikja – Kiffa – Kankossa – Sélibaby – Ghabou.

Sera financée également à hauteur de 20 millions d'Euros la réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans les Wilaya du Hodh El Charghi et du Hodh El Gharbi et d'électrification de certaines zones frontalières à hauteur de 26,8 millions d'Euros.

La Mauritanie bénéficiera aussi d'une enveloppe de 30 millions d'Euros pour financer la couverture de certaines zones en services GSM, Internet, radio et télévision.



La réalisation de ces investissements en Mauritanie devrait avoir un impact très important, d'autant plus qu'ils ciblent des zones de grande prévalence de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité aux changements climatiques (cf. ODD 1, ODD 2 et ODD 13).

Malgré un cadre juridique favorable et l'existence d'un grand nombre d'Organisations de la Société Civile (OSC), le partenariat entre l'État et ces organisations reste insuffisant et sans programme structurant de renforcement des capacités des OSC à l'horizon 2030.

En effet, il existe en Mauritanie un très grand nombre d'Organisations de la Société Civile (OSC), 7799 en février 2019, couvrant toutes les wilayas du pays et l'ensemble du spectre de l'action humanitaire, sociale, politique (Droits de l'Homme) et de développement humain. Si certaines de ces OSC ont des compétences avérées dans leurs champs de prédilection et de réelles capacités de mise en œuvre de projets et programmes, la plupart demeure au stade embryonnaire et nécessiterait des aides conséquentes pour développer leurs capacités de conception, de mobilisation de ressources et de mise en œuvre d'actions, permettant d'atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées.

À cet effet, l'État alloue annuellement 100 millions d'Ouguiyas (environ 300000 USD) au Fonds d'Appuis à la Professionnalisation des ONG (FAPONG). En plus de son insuffisance, seuls 30 % de ce montant sont destinés au financement des actions.

Malgré cela, certaines OSC ont développé des partenariats avec des ONG et organismes étrangers, qui leur ont permis de jouer un rôle important dans leurs domaines respectifs.

D'autres, malgré leur discrétion et leur très grande autonomie, jouent un rôle extrêmement important dans l'assistance sociale aux plus démunis, notamment dans les zones urbaines et périurbaines, dont la prise en charge sanitaire des plus démunis, l'assistance aux orphelins, aux enfants abandonnés ou encore aux familles en grande détresse.

Cependant, en l'absence de statistiques fiables, il reste difficile de quantifier réellement l'apport de ces OSC qui est pourtant bien visible et certainement significatif.

Une étude réalisée en 2014 sur l'apport de la Société Civile dans les dépenses du secteur de la santé fait état d'une contribution de 1,5 milliard de MRO pour la période de 2012-2014.





Conclusion et recommandations

La Mauritanie a tenu à faire partie des pays qui présentent leur Revue Nationale Volontaire des Objectifs de Développement Durable dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau de 2019, afin de faire le point sur les progrès réalisés et apprécier la pertinence des approches qu'elle a adoptées et de les partager avec la communauté internationale dans le cadre de l'échange des expériences, bonnes et moins bonnes, pour prendre une part active dans le dialogue mondial sur le développement.

Ce processus, inclusif et itératif, a été l'occasion d'échanges et de débats extrêmement instructifs sur l'ensemble des problématiques de développement du pays et a permis de récolter des avis divers et variés de toutes les parties prenantes : bénéficiaires, populations vulnérables, entrepreneurs, femmes, jeunes, élus nationaux et élus locaux, administrations locales, administrations centrales des ministères sectoriels, partenaires au développement et société civile. Cette concertation a été continue tout au long du processus, commençant par l'élaboration de la méthodologie, puis la sélection des cibles, l'analyse des progrès dans chaque ODD et jusqu'à la version finale du rapport, qui a été soumise aux commentaires de tous puis à leur validation de leurs commentaires.

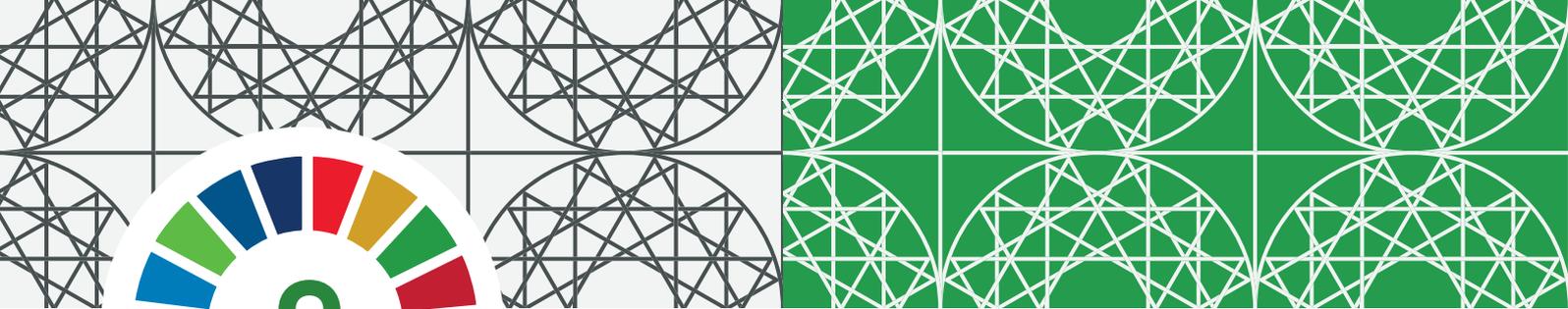
L'exercice a permis d'identifier des progrès accomplis dans certains domaines et leurs lacunes, mais aussi les retards accusés dans d'autres. Il a permis également d'identifier, sans être exhaustif, quelques programmes qui ont donné des résultats probants et qui pourraient être améliorés ou mis à l'échelle pour étendre leur impact, ainsi que des programmes qui nécessitent révision, voire un changement d'approche.

Dans la foulée de la Revue Nationale Volontaire des Objectifs de Développement Durable, le second Rapport de Mise en Œuvre de la Stratégie de la Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) sera élaboré dans les semaines qui suivent et bénéficiera des enseignements de la RNV. Ce sera aussi l'occasion d'affiner l'alignement entre la SCAPP et les ODD pour améliorer la cohérence et l'harmonisation du suivi.

Au-delà des propositions d'amélioration spécifiques à chacun des ODD, la conduite de la Revue Nationale Volontaire a permis d'aboutir aux recommandations générales suivantes :

1. La corrélation, l'interdépendance entre les différents ODD, et comment utiliser chacun d'eux pour atteindre les autres, mériteraient d'être étudiées davantage dans le contexte de la Mauritanie. Cet outil serait extrêmement utile pour identifier les synergies intersectorielles et faciliter les arbitrages.
2. L'alignement entre la SCAPP et les ODD devra être renforcé par un effort supplémentaire d'harmonisation des indicateurs en passant en revue par le détail, les cibles des ODD et les chantiers de la SCAPP.
3. Un effort particulier de collecte d'indicateurs ODD devra être mené, en profitant du lancement de l'enquête EPCV conduite dans les semaines à venir, mais aussi des enquêtes qui suivront, afin d'intégrer pleinement les indicateurs ODD dans le système statistique national.
4. Le renforcement du système statistique national est plus que jamais une nécessité, car la RNV a révélé des écarts importants dans la connaissance de certains secteurs, ce qui rend difficile l'élaboration de programmes pertinents et rend encore plus difficile l'évaluation de l'impact des programmes mis en œuvre.
5. Un calendrier pluriannuel des RNV, des Rapports majeurs devrait être établi afin d'assurer la continuité du dialogue et du débat sur les politiques publiques, tout en optimisant l'efficacité de ces différents exercices.

- 6.** Un plan d'action national pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD, appuyé sur la SCAPP et identifiant clairement les besoins en financement, les besoins analytiques et les besoins de renforcement du système statistique national devrait être élaboré et constituer un pont opérationnel entre les ODD et la SCAPP et les instruments de programmation nationale (CBMT, Budget).
- 7.** Des déclinaisons locales de la SCAPP et du plan d'action national pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD devraient être élaborées d'un commun accord avec les Conseils Régionaux récemment créés.
- 8.** La prise en compte du principe de « ne laissez personne de côté » n'est pas toujours visible dans les politiques sectorielles et gagnerait à être renforcée.
- 9.** Des efforts importants de sensibilisation et de communication devront être engagés au niveau national, pour familiariser le grand public aux ODD et inciter à la mise en place de coalitions nationales, pour promouvoir la participation de tous dans l'atteinte des objectifs.
- 10.** L'élaboration d'une stratégie de mobilisation de toutes les ressources, nationales et extérieures, publiques, privées et non-gouvernementales est nécessaire afin d'assurer le financement du plan d'action national pour accélérer de la mise en œuvre des ODD.
- 11.** La mise en place de programmes sociaux supplémentaires pour accélérer le repli de la pauvreté, comme les emplois de proximité nécessitant peu de qualification dans le domaine de la construction des infrastructures et leur entretien, ou encore la préservation de l'environnement. Aussi la convergence du ciblage des pauvres par des politiques publiques (santé, éducation, infrastructures...) sera déterminante pour pérenniser les progrès obtenus.
- 12.** Le renforcement de la résilience des populations par l'investissement dans l'amélioration de la production agricole, le renforcement de l'élevage et la diversification des sources de revenu des populations vulnérables.
- 13.** La mise en place de mécanismes adéquats d'encouragement à l'entrepreneuriat féminin, grâce à des mécanismes spécifiques de financement des entreprises féminines et un système d'encouragement et de bonification des entreprises féminines, pour leur permettre d'avoir accès aux commandes et aux marchés publics.
- 14.** L'accélération des réformes visant l'amélioration du climat des affaires et les indicateurs d'attractivité du pays pour les investissements étrangers, mais aussi et surtout des mesures d'encouragement de l'investissement national. Ceci passera nécessairement par une réforme du système bancaire, afin de le rendre plus apte au financement de l'investissement.
- 15.** La poursuite de la réduction des inégalités, par l'amélioration du revenu de la classe moyenne, via une baisse de la fiscalité sur le revenu du travail et un soutien renforcé à la création des PME/PMI.
- 16.** L'introduction de réformes ambitieuses en vue d'améliorer l'accès à la justice, sa célérité et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du système judiciaire. Des efforts importants d'harmonisation, de codification et de publication des textes normatifs sont aujourd'hui nécessaires comme préalables à la réforme du secteur.
- 17.** Le recours au Partenariat Public-Privé est non seulement un choix prudent, mais nécessaire si l'on veut continuer à investir dans le développement des infrastructures, mais aussi dans les secteurs sociaux, comme la santé ou l'éducation.



Annexe

Synthèse de la contribution de la Société civile à la revue nationale volontaire (RNV)

Avril 2019

Présentation liminaire

L'émergence de la société civile mauritanienne s'est faite progressivement depuis les années quatre-vingt-dix dans un contexte de libéralisation politique et économique qui lui aurait permis de jouer de plus en plus un rôle important dans les processus de développement du pays.

La transition démocratique, les effets de l'ajustement structurel, la crise économique et sociale, l'influence des bailleurs de fonds sont autant de facteurs qui ont favorisé la croissance rapide de cette société civile.

Près de huit mille associations sont agréées par le gouvernement en Mauritanie, s'y ajoutent, des dizaines de centrales syndicales, d'associations de développement à la base et des milliers de coopératives.

À partir des années 2000, cette tendance a connu une nouvelle impulsion, avec l'adoption de politiques et stratégies nationales ayant pour objectif de lutter contre la pauvreté (processus d'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté CSLP), la bonne gouvernance, la promotion et la protection des droits humains et la décentralisation.

Malgré cette évolution, l'implication de la société civile dans le processus de développement est demeurée en deçà du niveau attendu pour des raisons multiples, parmi lesquelles la méfiance des pouvoirs publics qui pendant longtemps a été un obstacle réel au rôle de la société civile.

Tout au long de la période de mise en œuvre des OMD et du CSLP, la participation de la Société Civile n'a été que superficielle.

Aujourd'hui dans l'Agenda post 2015, les Organisations de la Société Civile sont parties prenantes d'où leur implication dans le processus de la SCAPP au niveau des Comités de Développement Sectoriels (CDS), ce qui constitue une nette évolution par rapport au CSLP.

L'implication de la Société Civile dans le Processus de la Revue Nationale Volontaire (RNV) à travers le Groupe de Réflexion de la Société Civile (GRSC) auteur du présent rapport, constitue une illustration éloquent de cette participation.

Cette implication de la société civile dans ce processus va sans nul doute apporter un regard critique sur les réalisations de l'État et renforcer la crédibilité de ce rapport. Aussi, elle permet à la société civile d'assumer et d'exercer son rôle de contrôle citoyen de l'action publique.

MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique d'élaboration de cette contribution s'est articulée autour des étapes suivantes :

Etapes	Objectifs méthodologiques
Rencontres d'échanges et d'orientation du GRSC sur les ODD et processus RNV	Permettre au GRSC de faire le lien entre ses réalisations et les ODD
Participation au lancement de la RNV	Susciter la participation des OSC Clarifier les TDR du GRSC
Revue documentaire (rapports Comités de développement sectoriels 2016-2017)	Exploitation et analyse des informations relatives aux ODD ciblées pour la RNV
Analyse des progrès sur les ODD	Identification des cibles et indicateurs Faire le bilan des ODD Élaborer le draft de rapport GRSC

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Commentaires :

Bien que la période 2008-2014 ait connu une évolution des dépenses des ménages et un recul de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, nous notons l'absence de données actualisées en phase avec le processus post 2015.

Recommandations :

- Nous recommandons une plus grande synergie entre les différents acteurs et une réelle prise en compte de la contribution de la société civile en matière d'aide d'urgence.
- La Mauritanie au titre de la déclaration d'Abuja, à l'horizon 2020 s'est engagée à évoluer vers l'allocation de 15 % de son PIB pour le secteur de la santé, alors qu'en 2017 elles ne sont que de 2,5 %. D'où notre suggestion de respecter cet engagement et de capitaliser la contribution de la société civile.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Malgré les contraintes de financement des interventions ont pu couvrir un grand nombre de bénéficiaires, même si l'opération a connu un grand retard, l'insécurité alimentaire semble désormais s'installer durablement autour de 30 % en période de soudure.

Nous recommandons la mise en place d'un cadre global de réponses efficaces afin d'éviter des situations difficiles imprévues.

Commentaires :

La société civile mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des décideurs politiques en vue de mettre la nutrition au cœur des politiques publiques et de rendre disponible les investissements susceptibles de réduire l'insécurité alimentaire.

Recommandations :

Nous recommandons d'impliquer davantage le mouvement société civile SUN et valoriser ses acquis.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Commentaires :

Nous notons une évolution dans le domaine de la santé et du bien-être des enfants mais le rythme actuel est timide au point que nous craignons que les objectifs fixés en 2030 ne soient atteints. Par conséquent, nous recommandons une meilleure implication de la société civile dans le domaine.

Recommandations :

Respecter l'engagement de la Déclaration d'Abuja relative à l'Allocation de 15 % du Budget annuel au secteur de la santé.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Commentaires :

Les données disponibles ne fournissent pas le niveau qualitatif de l'enseignement (niveau de lecture et de numération).

Recommandations :

- Prendre en considération la discrimination positive des personnes à besoin spécifique.
- Promouvoir la décentralisation de l'éducation
- Impliquer les OSC actives dans le domaine de l'éducation dans les cadres de concertation.
- Réviser les systèmes statistiques scolaires.
- Appliquer une gouvernance dans la gestion du personnel.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Commentaires :

Les OSC félicitent l'État mauritanien et les partenaires techniques et financiers pour les efforts entrepris pour la lutte contre toutes les discriminations basées sur le genre et la politique de discrimination positive genre qui a permis de renforcer la proportion des sièges occupés par des femmes au parlement et aux conseils municipaux; aux conseils régionaux etc...

Aussi le nombre de femmes dans les hautes fonctions qui a augmenté substantiellement, les ministres; secrétaires générales, Ambassadeurs ainsi que sa présence dans les corps constitués: l'armée, la gendarmerie; la police etc...

Recommandations :

Compte tenu de la dimension religieuse du mariage d'enfants, nous recommandons d'impliquer toutes les parties prenantes particulièrement les guides religieux.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

Il est clair que le gouvernement en Mauritanie fournit des efforts considérables pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable. La Société Civile apporte une contribution substantielle dans ce domaine. Il y a lieu de capitaliser cet apport qui va permettre sans doute de compléter les efforts entrepris pour l'atteinte de cette cible.

Commentaires :

Certaines ONG ont travaillé et travaillent encore sur l'assainissement et particulièrement les aspects liés au lavage des mains avec du savon et l'utilisation des latrines etc... cet effort doit être circonscrit dans des études et enquêtes pour pouvoir le reporter sur sa contribution à l'atteinte de cet ODD. Il y a également lieu d'alléger les pratiques bureaucratiques au niveau de l'état pour faciliter la contribution de la société civile qui est indispensable pour l'atteinte de cet objectif.

Recommandations :

Recenser et capitaliser la contribution des OSC en matière de WASH, d'AEP et d'hydraulique villageoise. La sensibilisation menée par la Société Civile est un élément important en matière d'assainissement, de santé et d'hygiène.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Commentaires :

Des Sauts quantitatifs substantiels ont été atteints en 3 ans. Qu'en est-il aujourd'hui en 2019?

Recommandations :

L'éclairage public de la ville de Nouakchott reste limité

dans zones périphériques. L'accès à l'énergie est identifié comme l'une des priorités de développement en Mauritanie, 42 %.

Cependant, l'accès aux services énergétiques est encore limité dans les zones rurales avec des coupures régulières dans les différents quartiers de Nouakchott.

Il est vrai que le chômage est plus important chez les femmes que chez les hommes. Il y a lieu Cependant de réviser les statistiques pour le monde rural ou en dehors du chômage, il n'y a que l'oisiveté.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique.

Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap reste préoccupant le passage d'une programmation basée sur les moyens vers une programmation basée sur les résultats n'est pas évident. Le travail des enfants est inquiétant.

Malgré l'augmentation du nombre de banques, l'obtention de financement reste une contrainte réelle au développement de l'entrepreneuriat privé.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Bien que la progression du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et à internet mobile soit remarquable, la qualité des réseaux des OTM n'est pas au rendez-vous des normes de QoS imposées par l'ARE dans le cahier des charges des opérateurs. En 2016, l'Autorité de Régulation (ARE) a mis en demeure les trois OTM, suite aux missions d'audit sur la QoS (Quality of Service) des réseaux 2G et 3G des opérateurs de téléphonie mobile, au cours desquelles des manquements ont été notés dans plusieurs villes et localités.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Nous encourageons et félicitons le gouvernement Mauritanien pour La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaborée, suite à l'achèvement du CSLP (2001-2015), qui couvre la période 2016-2030 qui correspond à celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Des progrès sont observés par endroits en matière de réduction des inégalités. Le niveau d'implication de la société civile dans les CDS n'est pas évident, nous recommandons la mise en place des CDS conformément aux décrets d'application d'avril 2019 de la SCAPP.

Faciliter l'accès des personnes en mobilité réduites.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Certaines OSC ont une expérience en matière d'amélioration de l'habitat dans les quartiers périphériques à capitaliser par les études et enquêtes.

Le secteur des pêches est resté extraverti, tourné principalement vers l'exportation des produits (plus de 90 %). De façon générale, l'accès de la Mauritanie aux fonds qui appuient la résilience demeure très faible voire insignifiant. C'est le cas par exemple du GFDRR (Global Facility for Disaster Reduction and Recovery) auquel la Mauritanie n'est pas pays prioritaire malgré les besoins criant et la vulnérabilité avérée liés aux catastrophes et crises naturelles auxquelles la Mauritanie fait face.

Recommandation :

Nous recommandons un effort supplémentaire pour la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.

Le secteur des pêches est resté extraverti, tourné principalement vers l'exportation des produits (plus de 90 %).

On observe au cours de ces dernières années que les rejets des pêches sont utilisés par les usines de fabrication de la farine de poisson destinée à l'exportation.

Nous recommandons à l'état de favoriser l'émergence d'usines qui fabriquent des produits comestibles (poissons séchés, conserves, etc...) pour améliorer la situation alimentaire dans le pays.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les OSC sont impliquées dans le processus de préparation du plan national d'adaptation et d'atténuation.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources

Nous n'avons pas accès à des données qui puissent nous permettre de renseigner ces indicateurs.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres.

Il y a lieu de capitaliser les initiatives réalisées par les OSC.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Nous n'avons pas accès à des données qui puissent nous permettre de renseigner ces indicateurs.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Absence d'un cadre de partenariat entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. La contribution des impôts au budget est considérable, elle s'est accrue de 68 %

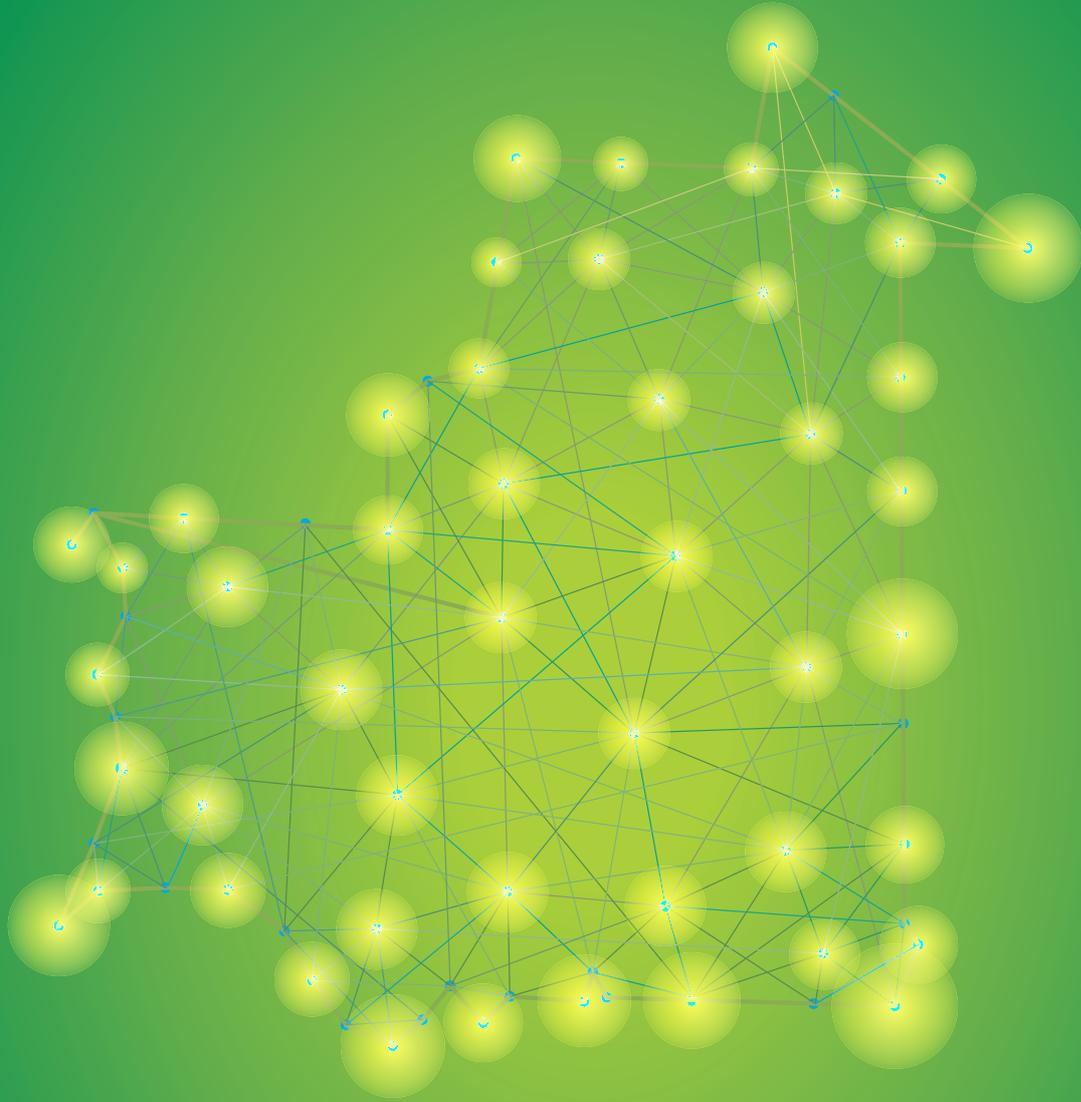
Le niveau d'endettement est de 98 % du PIB, ce qui est considérable.

L'évaluation de l'État d'avancement de la mise en œuvre des ODD doit se poursuivre au-delà de la présentation du rapport de la revue au FPHN.

La vulgarisation, la sensibilisation de l'Agenda 2030 et le déploiement d'un groupe d'OSC spécialisé dans le Contrôle Citoyen de l'Action publique requiert un accompagnement des partenaires au développement.

Le système national des statistiques a un besoin criant d'une entité multi-acteurs consultative pour l'harmonisation des données statistiques nationales.

Pour assurer un meilleur suivi et évaluation de la SCAPP, nous préconisons un renforcement des capacités évaluatives de la société civile d'une part et son implication effective dans les Comités de Développement Sectoriels (CDS) d'autre part.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE